

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU LUNDI 21 OCTOBRE 2024
EXTRAIT DES DELIBERATIONS

Nb. de Conseillers en exercice : 53

Au vote de l'affaire :

Nb. de présents : 34
Nb. de représentés : 9
Nb. d'absents : 10

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-et-un octobre à 17h05, le Conseil Municipal de Saint-Pierre s'est assemblé en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sur convocation légale, sous la présidence de Monsieur Michel FONTAINE, Maire.

AFFAIRE N° 35/1700 :

Orientations budgétaires 2025

ETAIENT PRESENTS :

MM. FONTAINE Michel, DIJOUX Stéphano, SIGISMEAU Béatrice, OMARJEE Mohammad, AHO NIENNE Sandrine, TEVANEE Jean François, DAMOUR Kichena, TIONOHOUE Sabrina, CHAMBI DJOUMBAMBA Marie Richela, POTIN Philippe, ROUVRAIS Simone, MINATCHY Mariot, BRET Jean Paul, NASSIBOU Guilaine, BALZANET Jonhy, KHELIF David, PERIANAYAGOM Albert, BRINDON Marie Line, VAYABOURY Jean Patrick, HOARAU Berthe Denise, CADET André, VON-PINE Bernard, LORION David, TAYLLAMIN Patricia, MOREL Didier, AGATHE Chantal, JETTER Régine, BELLON Stéphen, NARIA Olivier, MALIDI Mariaty, ARAYE Hélène, RAVAT Adame, BOYER Marie Pascaline, GOBALOU ERAMBRANPOULLE Virginie.

REPRESENTE (S) :

MM. VALY Nazir (par Monsieur Mohammad OMARJEE), FATIMA Sofa (par Madame Marie Richela CHAMBI DJOUMBAMBA), PALIOD Marie Claude (par Madame ARAYE Hélène), TAN Willy (par Monsieur Jean François TEVANEE), GUIEN Marie Claire (par Monsieur Mariot MINATCHY), MALET Viviane (par Madame Béatrice SIGISMEAU), PAPY Anne Marie (par Madame Denise HOARAU), RAYMOND Edmée (par Madame Marie Line BRINDON), RIVIERE Christelle (par Monsieur Stéphano DIJOUX).

ABSENTS :

MM. FERDE Thérèse, ALAGUIRISSAMY CARPAYE Nadine, DAFFON Amédée Albert, ACAPANDIE Freddy, BALAYA GOURAYA Armand, SAUTRON François, BEDIER Corine, HOARAU Brigitte, ANDA Jean Gaël, BASSE Pascal.

Le Maire constate que le quorum est atteint et que le conseil peut valablement délibérer

Le Conseil Municipal a nommé Madame Sandrine AHO NIENNE pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que le compte rendu de la délibération a été affiché le 21 octobre 2024 et la convocation du Conseil Municipal faite le 15 octobre 2024.



Un dossier de réception en préfecture
474249740164-20241021-35-1700-DE
Date de télétransmission : 24/10/2024
Date de dépôt en préfecture : 24/10/2024

Michel Fontaine

RAPPORT DE PRESENTATION DES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2025

Chaque année, dans les deux mois qui précèdent le vote du budget primitif, le Conseil Municipal débat sur les orientations budgétaires de la commune, qui a pour objet d'informer le Conseil sur les prévisions d'évolution de la situation financière de la commune ainsi que sur les événements susceptibles de l'influencer.

Bien que n'ayant pas de caractère décisionnel, il constitue un moment essentiel dans le cycle budgétaire d'une collectivité locale en lui permettant notamment de définir sa politique d'investissement et sa stratégie financière à moyen terme, qui seront traduites dans le budget communal.

Depuis la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation de la République (Loi NOTRe) et son décret d'application n°2016-841 du 24 juin 2016, l'Etat a renforcé le rôle du rapport d'orientations budgétaires transmis aux conseillers de l'assemblée délibérante. Ce débat doit désormais faire l'objet d'un rapport sur les orientations budgétaires (ROB).

Il doit présenter :

- les hypothèses retenues pour construire le projet de budget, notamment en matière de fiscalité, de subventions,
- la présentation des engagements pluriannuels, notamment en matière de programmation d'investissements,
- les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes en fonctionnement et en investissement,
- ainsi que des informations relatives à la structure et à la gestion de l'encours de dette.
- Dans les communes de plus de 10 000 habitants, le rapport comporte également une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Il précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des éléments sur la rémunération, des avantages en nature et du temps de travail.

Ainsi à partir d'une rétrospective financière étalée sur 3 ans permettant de mesurer l'évolution des grands équilibres budgétaires de la commune, l'objectif consiste, d'une part, à diagnostiquer rapidement les risques encourus, d'autre part, à renforcer la définition d'une stratégie financière pluriannuelle. **Cette stratégie financière pluriannuelle s'appuie sur l'élaboration d'une prospective selon un scénario dit « au fil de l'eau », reproduisant les tendances dégagées sur les derniers exercices tout en tenant compte de l'environnement économique et financier.**

L'exercice de prospective financière a ainsi pour objectif principal de s'assurer que **l'effort d'équipement de la ville à moyen terme (trois prochaines années) est soutenable sans remettre en cause ses grands équilibres budgétaires compte tenu de la trajectoire observée dans l'évolution de ses ratios financiers.**

Il s'agira en particulier de **vérifier si la ville possède toujours la capacité d'investissements requise par la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) en cours.**

La durée de prospective, fixée à trois ans, outre le fait d'être en phase avec les lois de programmation des finances publiques triennales, s'avère plus adaptée aux analyses des partenaires financiers (banques et agences de notation).

Enfin, cette programmation pluriannuelle permet également de communiquer, à quelques semaines de la clôture de l'exercice budgétaire, **des résultats prévisionnels de la gestion 2024**, lesquels sont mis en perspective avec les trois exercices précédents.

Dès lors, tenant compte de ces éléments, le rapport qui vous est proposé d'examiner présente les éléments de perspectives économiques et financières dans lesquels s'inscrivent le projet de budget 2025 (I), qui conformément aux dispositions de la loi NOTRe, est enrichi de développements consacrés aux enjeux de la dette et ceux liés au pilotage des ressources humaines (II).

Enfin, il présente les orientations stratégiques par thématique pour 2025 (III) ainsi que le programme pluriannuel d'investissement du budget principal (IV). Des éléments qui permettront ainsi de disposer du cadre global des finances de la collectivité avant le vote du budget 2025.

I PERSPECTIVES ECONOMIQUES ET FINANCIERES.

(source : La lettre du Financier Territorial, Localtis, Association des Maires de France, la Gazette des communes, Finance Active).

La situation politique nationale qui prévaut depuis la dissolution de l'Assemblée Nationale par le chef de l'Etat se caractérise, au mois d'août 2024, par un gouvernement démissionnaire en pleine préparation du projet de **loi de finances pour 2025 (PLF)**, en attendant la nomination du prochain exécutif.

De ce fait, les collectivités locales doivent faire face plus que jamais à l'incertitude budgétaire du PLF 2025, lequel devra tenir compte néanmoins de la nette dégradation des finances publiques intervenue en 2023 selon le dernier rapport de la Cour des Comptes.

Par conséquent, le même rapport appelle de nouveau l'exécutif national à faire participer les collectivités locales au redressement des comptes publics.

Au-delà de la stratégie budgétaire retenue par le prochain gouvernement, le PLF pour 2025 devra respecter le nouveau **programme de stabilité pour 2024-2027 (PSTAB)** présenté en avril dernier au Parlement. Ce PSTAB, qui détaille les hypothèses de croissance et la stratégie retenues par l'État pour réduire le déficit et l'endettement publics d'ici à 2027, a ainsi été révisé à la lumière du contexte dégradé de 2023.

Pour mémoire, l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE) a publié en mars dernier les résultats des comptes nationaux des administrations publiques pour l'année 2023.

Le déficit public a été enregistré à 5,5 % du PIB, soit 154 Mds€, supérieur à l'année 2022, où il avait atteint 4,8 % du PIB, et alors que le pays n'a pas connu de récession.

Surtout, il dépasse significativement le montant de déficit prévu par le Gouvernement qui était de 4,9 % du PIB, soit un écart de près de 20 Mds€.

L'aggravation du déficit de l'année 2023 rend caduc l'objectif de déficit public pour 2024, fixé par la loi de finances à 4,4 % du PIB. De même, la trajectoire de réduction du déficit public, inscrite dans la loi de programmation des finances publiques pour les années 2023 à 2027, semble compromise.

Si le programme de stabilité pour 2024-2027 intègre ce nouveau contexte dégradé avec un nouvel objectif de déficit public pour 2024 à 5,1 % du PIB, sa réalisation est d'ores et déjà remise en cause par certains organismes, dont le Haut Conseil des finances publiques qui relève une nouvelle trajectoire manquant de crédibilité et de cohérence et des hypothèses de croissance économique optimistes.

TABLEAU 6 : ÉCARTS PAR RAPPORT À LA PRÉCÉDENTE ACTUALISATION DU PROGRAMME

	Code SEC	2023	2024	2025	2026	2027
Croissance réelle du PIB (%)						
Programme précédent 2023		1,0	1,6	1,7	1,7	1,8
Programme courant (2024-2027)		0,9	1,0	1,4	1,7	1,8
Différence		-0,1	-0,6	-0,3	0,0	0,0
Solde public (en % du PIB)						
Programme précédent 2023	B.9	-4,9	-4,4	-3,7	-3,2	-2,7
Programme courant (2024-2027)	B.9	-5,5	-5,1	-4,1	-3,6	-2,9
Différence	B.9	-0,6	-0,7	-0,4	-0,4	-0,2
Dettes publiques (en % du PIB)						
Programme précédent 2023		109,6	109,5	109,4	109,2	108,3
Programme courant (2024-2027)		110,6	112,3	113,1	112,9	112,0
Différence		1,0	2,8	3,7	3,7	3,7

TABLEAU 1B : ÉVOLUTION DES PRIX

	Code SEC	2023*	2024	2025	2026	2027
		Variation annuelle	Variation annuelle	Variation annuelle	Variation annuelle	Variation annuelle
3. Indice des prix à la consommation (IPC)		4,9	2,5	1,7	1,75	1,75

(source : PSTAB 2024-2027- mars 2024).

La trajectoire budgétaire de la ville à moyen terme, s'agissant en particulier de ses ressources, devra malgré tout s'inscrire dans un environnement économique toujours fluctuant, soumis de surcroît à des incertitudes politiques nationales.

1- Les recettes de fonctionnement du budget principal.

1.1 La fiscalité directe :

	Rétrospective			Prospective			
	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Base nette imposable taxe d'habitation sur les Résidences Secondaires	3 149 489	3 051 708	6 358 255	4 720 000	4 814 400	4 910 688	5 008 902
<i>Evolution n-1</i>		- 3.10%	108.35%	- 25.77%	2.00%	2.00%	2.00%
Taux taxe d'habitation sur les Résidences Secondaires	18.7600%	18.7600%	18.7600%	18.7600%	18.7600%	18.7600%	18.7600%
<i>Evolution n-1</i>		0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%
Produit de la taxe d'habitation sur les Résidences Secondaires	590 844	572 500	1 192 809	885 472	903 181	921 245	939 670
<i>Evolution n-1</i>		- 3.10%	108.35%	- 25.77%	2.00%	2.00%	2.00%
Taxe sur le foncier bâti							
Base nette imposable taxe foncière sur le bâti	96 667 903	102 343 310	110 066 763	114 850 000	117 721 250	120 664 281	123 680 888
<i>Evolution n-1</i>		5.87%	7.55%	4.35%	2.50%	2.50%	2.50%
Taux taxe foncière sur le bâti	44.1800%	44.1800%	44.1800%	44.1800%	44.1800%	44.1800%	44.1800%
<i>Evolution n-1</i>		0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%
Coefficient correcteur	1	1	1	1	1	1	1
<i>Evolution n-1</i>		0.00%	0.09%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%
Produit de la taxe foncière sur le bâti	46 675 420	49 284 649	53 200 260	55 522 125	56 910 178	58 332 933	59 791 256
<i>Evolution n-1</i>		5.59%	7.94%	4.36%	2.50%	2.50%	2.50%
Taxe sur le foncier non bâti							
Base nette imposable taxe foncière sur le non bâti	809 459	839 320	886 074	926 200	963 248	1 001 778	1 041 849
<i>Evolution n-1</i>		3.69%	5.57%	4.53%	4.00%	4.00%	4.00%
Taux taxe foncière sur le non bâti	24.2600%	24.2600%	24.2600%	24.2600%	24.2600%	24.2600%	24.2600%
<i>Evolution n-1</i>		0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%
Produit de la taxe foncière sur le non bâti	196 375	203 619	214 962	224 696	233 684	243 031	252 753
<i>Evolution n-1</i>		3.69%	5.57%	4.53%	4.00%	4.00%	4.00%
Produit des taxes directes (73111)	47 462 639	50 060 769	54 608 031	56 632 293	58 047 044	59 497 209	60 983 679
<i>Evolution n-1</i>		5.47%	9.08%	3.71%	2.50%	2.50%	2.50%

Accusé de réception en préfecture
974-219740164-20241021-35-1700-DE
Date de télétransmission : 24/10/2024
Date de réception préfecture : 24/10/2024

La réforme fiscale supprimant la taxe d'habitation sur résidence principale a induit un nouveau schéma de financement des collectivités territoriales à compter de 2021 avec, s'agissant des communes, une compensation calculée à partir du produit départemental de la taxe foncière sur les propriétés bâties (plus précisément le transfert du taux départemental de taxe foncière sur les propriétés bâties).

Les **bases d'imposition de la taxe foncière sur les propriétés bâties** avaient nettement progressé en 2022 et 2023 à la faveur d'une double revalorisation forfaitaire historique des bases pour les habitations et les industries (+ 3,4 %, puis + 7.1 %, soit les plus fortes progressions depuis 1989) décidée par l'Etat pour faire face au retour de l'inflation.

Pour 2024, il est anticipé une progression minimale de + 4.3 % suite à la revalorisation forfaitaire des bases de 3,9 % votée en loi de finances.

Dans la perspective d'un retour à une inflation normale à compter de 2024, il est proposé de garder une hypothèse de progression annuelle des bases TFPB à hauteur de + 2.5 % à moyen terme.

- *En 2023, la ville enregistre, parmi les bases d'imposition « ménages », celle de la Taxe foncière sur les propriétés bâties calculée à 1298 € par habitant, soit un ratio supérieur à la moyenne départementale (+ 37% pour) et inférieur à la moyenne nationale des communes de même strate (- 28%) :*

BASES NETTES "MÉNAGES" TAXÉES AU PROFIT DE LA COMMUNE	Bases en € par habitant				
	Bases en €	Pour la commune	Moyenne départementale	Moyenne régionale	Moyenne nationale
Taxe d'habitation résidences secondaires (THRS)	6 358 255	75	58	58	188
Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB)	110 066 783	1 298	950	950	1 793
Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB)	888 074	10	7	7	8

(Source : Direction Générale des Finances Publiques - fiche AEF, « analyse des équilibres financiers fondamentaux »)

Pour rappel, **les taux communaux de la fiscalité directe locale sont inchangés depuis 2016.**

- *En 2023, la ville enregistre un taux d'imposition de Taxe foncière sur les propriétés bâties voté à 44.18%, inférieur à la moyenne départementale (- 4%) et supérieur à la moyenne nationale des communes de même strate (+23%) :*

LES TAUX DES IMPÔTS LOCAUX	Taux d'imposition en %			
	Pour la commune	Moyenne départementale	Moyenne régionale	Moyenne nationale
Taxe d'habitation (TH)	26,13 %	27,69 %	27,69 %	28,22 %
-> dont taux voté par la commune	18,76 %	22,96 %	22,96 %	23,10 %
-> dont taux appliqués par les groupements sans fiscalité propre (syndicats)	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %
-> dont taux applicable par le groupement à fiscalité propre (FA/FM) (dont	7,37 %	7,88 %	7,88 %	7,78 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB)	46,83 %	48,87 %	48,87 %	37,08 %
-> dont taux voté par la commune	44,18 %	46,11 %	46,11 %	35,84 %
-> dont taux appliqués par les groupements sans fiscalité propre (syndicats)	0,00 %	0,00 %	0,00 %	1,33 %
-> dont taux applicable par le groupement à fiscalité propre (FA/FM) (dont	2,65 %	2,74 %	2,74 %	3,29 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB)	26,65 %	36,27 %	36,27 %	42,13 %
-> dont taux voté par la commune	24,26 %	33,68 %	33,68 %	39,46 %
-> dont taux appliqués par les groupements sans fiscalité propre (syndicats)	0,00 %	0,00 %	0,00 %	2,55 %
-> dont taux applicable par le groupement à fiscalité propre (FA/FM) (dont	2,39 %	2,59 %	2,59 %	4,79 %

Enfin, la présente prospective est bâtie à **pression fiscale constante** (taux d'imposition inchangés).

1.2 Structure des recettes de fonctionnement du budget principal :

Produits de la fiscalité directe : La fiscalité directe comprend les taxes directes locales (taxe d'habitation sur résidence principale jusqu'en 2020, taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties). L'hypothèse d'évolution retenue du produit fiscal global découle de celle des bases et taux d'impositions décrite ci-dessus.

Produits de la fiscalité indirecte : La fiscalité indirecte comprend les recettes affectées au compte 73 autre que la fiscalité directe (art 7311), à savoir l'octroi de mer, la taxe sur carburants, la taxe sur casinos, la taxe sur l'électricité, les droits de mutation, l'attribution de compensation (ex-Taxe Professionnelle) versée par la CIVIS).

Dotations : Comprend les recettes du chapitre 74 (dotation globale de fonctionnement, les compensations d'Etat sur les exonérations fiscales, les autres dotations telles que la Prestation d'Accueil et Restauration Scolaire (PARS) versée par la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) pour le financement des cantines scolaires, ainsi que les subventions reçues dans le financement des emplois aidés.

Recettes diverses : Comprend notamment les produits des services (recettes tarifaires), les loyers, les cessions d'immobilisations, les recettes exceptionnelles et reprises sur provisions.

Les recettes de fonctionnement du budget principal sont composées essentiellement de recettes fiscales et de dotations.

- En 2023, la structure des recettes de fonctionnement de la ville se présentait ainsi :

	montant en €	Montant en € par habitant pour la catégorie démographique			
		Commune	Département	Région	National
Produits de fonctionnement CAF	152 030 016	1 792	1 585	1 585	1 767
dont : Impôts locaux	55 889 002	659	564	564	802
Fiscalité reversée par les GFP	5 596 526	66	74	74	314
Autres impôts et taxes	54 716 138	645	543	543	133
Dotation globale de fonctionnement	21 228 661	250	236	236	221
Autres dotations et participations	8 029 925	95	110	110	125
dont : FCTVA	45 220	1	0	0	2
Produits des services et du domaine	4 764 004	56	41	41	125
		Catégorie démographique			
		Commune	Département	Région	National
POURCENTAGE DANS LES PRODUITS DE FONCTIONNEMENT CAF					
Impôts locaux		36,76 %	35,58 %	35,58 %	45,41 %
Dotations et participations reçues		19,25 %	21,84 %	21,84 %	19,59 %
dont Dotation Globale de Fonctionnement		13,96 %	14,90 %	14,90 %	12,50 %

Le redressement de l'activité économique du territoire observé durant le dernier trimestre 2023 a permis d'éviter le scénario envisagé un an auparavant d'une atonie des ressources fiscales indirectes provoquant un ralentissement de la progression des recettes de fonctionnement.

Les recettes de fonctionnement sont finalement restées dynamiques en 2023 (+ 7.1 % à 156 M€). Elles se situent désormais dans la moyenne nationale des communes de même strate.

En revanche, leur progression devrait être davantage impulsée par les recettes exceptionnelles (cessions et reprises sur provision) jusqu'en 2025 car les recettes de gestion pourraient subir un ralentissement en raison de leur exposition à la conjoncture économique.

	Rétrospective			Prospective			
	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Produit des contributions directes	48 235 746	51 186 600	55 939 889	57 057 293	58 472 044	59 922 209	61 408 679
<i>Evolution n-1</i>		6.12%	9.29%	2.00%	2.48%	2.48%	2.48%
Fiscalité indirecte	53 222 675	56 831 914	60 441 100	61 629 265	62 960 108	68 528 341	66 102 417
<i>Evolution n-1</i>		6.78%	6.35%	1.97%	2.16%	8.84%	- 3.54%
Dotations	26 356 924	27 339 035	29 258 586	30 049 393	30 588 266	31 277 756	31 991 911
<i>Evolution n-1</i>		3.73%	7.02%	2.70%	1.79%	2.25%	2.28%
Autres recettes d'exploitation	8 258 969	10 322 385	10 386 275	16 845 273	21 861 319	8 395 415	8 483 135
<i>Evolution n-1</i>		24.98%	0.62%	62.19%	29.78%	- 61.60%	1.04%
Total des recettes réelles de fonctionnement	136 074 313	145 679 934	156 025 850	165 581 225	173 881 736	168 123 721	167 986 141
<i>Evolution n-1</i>		7.06%	7.10%	6.12%	5.01%	- 3.31%	- 0.08%

Le produit des contributions directes (ou taxes foncières), qui a bénéficié durant 3 années successives (2022 à 2024) d'une revalorisation forfaitaire des bases corrélée à une forte inflation (cf. II.1 Fiscalité directe), représente un tiers des recettes courantes. Si leur recouvrement est garanti par l'Etat, leur poids dans les ressources de la ville, à l'instar des communes du département, est inférieur à la moyenne nationale (35,58 % contre 45,41%), rendant les recettes courantes plus vulnérables à leur environnement économique.

Pour Saint-Pierre, les ressources issues de la **fiscalité indirecte** représentent près de 40 % des recettes et ne sont donc pas garanties car soumises l'activité économique du territoire, à l'instar de l'octroi de mer, de la taxe sur carburants ou les droits de mutation.

La ville est ainsi beaucoup plus exposée que la moyenne nationale (645 € par habitants de fiscalité indirecte contre 133 € en 2023) et même départementale (543 €).

Cette surexposition résulte naturellement du poids de l'octroi de mer et de la taxe carburants dans le panier fiscal des communes ultramarines (ces 2 taxes ne financent pas les budgets des communes de l'hexagone). S'y ajoute pour la ville le produit reversé par le casino implanté sur son territoire (3.6 M€ en 2023).

Dans ces conditions, un contexte économique dégradé peut impacter le produit **d'octroi de mer**. L'observation du premier semestre 2024 valide pour le moment l'objectif de stabilisation du produit communal notifié par l'Etat en début d'année, avant une progression plus sensible en 2025 et surtout en 2026.

En effet, calculé à partir du pic d'investissements enregistré en 2023, le produit d'octroi de mer est anticipé en nette augmentation en 2026 (+ 4 M€), à législation constante, avant de retrouver un niveau standard en 2027, entraînant dans son sillage le ralentissement des recettes de gestion susmentionné.

S'agissant de la taxe additionnelle aux **droits de mutation**, autre indicateur du climat économique, elle subit de plein fouet la crise du marché immobilier et devrait être à nouveau en recul fin 2024 après -15% en 2023.

Au sujet **des dotations**, celles-ci ont bénéficié depuis 2020 d'une meilleure péréquation nationale (hausse de la Dotation d'Aménagement des Communes d'Outre-Mer) visant au rattrapage des dotations en faveur de l'outre-mer. Si elles sont restées bien orientées jusqu'en 2024, leur évolution à moyen terme dépendra des choix du prochain gouvernement en matière de participation des collectivités locales au redressement des finances publiques (cf. I-Perspectives économiques et financières).

Enfin, il est rappelé que l'augmentation sensible du poste « Autres recettes d'exploitation » projetée en 2024 et 2025 procède d'une potentielle reprise du stock des provisions semi-budgétaires déjà constituées (15.5 M€ constitués fin 2023) si l'évolution du fonds de roulement devait l'exiger, sans impact sur les épargnes.

Au final, en dépit des crises économiques frappant les finances locales depuis 2020 (crise sanitaire, puis inflationniste) et de son statut de collectivité locale ultra-marine, la ville a su mobiliser ses ressources à hauteur de celles des communes de même strate au niveau national.

Cette performance ne doit pas néanmoins occulter le fait que, compte tenu du poids (40 %) de la fiscalité indirecte, les perspectives d'évolution des recettes de fonctionnement de la ville à moyen terme, demeurent tributaires du contexte économique.

S'y ajoute désormais les incertitudes concernant les décisions budgétaires du prochain gouvernement qui pourraient être lourdes de conséquences pour les dotations des collectivités locales si on se réfère aux dernières préconisations officielles (PSTAB 2024-2027 et rapports Cour des Comptes).

2- Les dépenses de fonctionnement du budget principal.

Charges à caractère général : Elles comprennent les dépenses du chapitre 011. Au sein des frais généraux, figurent, outre les fluides (eau, électricité, télécommunications), le carburant et l'alimentation pour les cantines scolaires, les fournitures et prestations de services (Travaux, Fournitures, Services Extérieurs ou TFSE) nécessaires au fonctionnement des services communaux.

Autres charges de gestion courante (chap. 65) : Elles comprennent les contingents et participations obligatoires (financement du SDIS, SIDELEC, forfait communal pour écoles privées), les subventions versées aux tiers (aides au secteur associatif, CCAS et Caisse des Ecoles.).

Intérêts de la dette : Les intérêts de la dette comprennent les frais financiers issus de la dette en cours cumulés avec les frais financiers des emprunts futurs issus de la prospective.

Autres dépenses : Elles comprennent notamment en compte les autres charges financières (autres articles chap. 66) et les charges exceptionnelles (chap. 67) ainsi que les provisions pour risques.

En raison du poids des charges de personnel (près de 70 % des dépenses de fonctionnement), l'évolution des dépenses de fonctionnement demeure impactée par celle de la masse salariale.

- En 2023, la structure des dépenses de fonctionnement de la ville se présentait ainsi :

	montant en €	Montant en € par habitant pour la catégorie démographique			
		Commune	Département	Région	National
Charges de fonctionnement CAF	132 250 299	1 559	1 354	1 354	1 535
dont : Charges de personnel (montant net)	89 768 733	1 058	953	953	893
Achat et charges externes (montants nets)	21 021 123	248	195	195	336
Charges financières	2 209 100	26	25	25	35
Subventions versées	12 654 196	149	121	121	139
Contingents	3 383 389	40	34	34	92
		Catégorie démographique			
		Commune	Département	Région	National
POURCENTAGE DANS LES CHARGES DE FONCTIONNEMENT CAF					
dont: Achats et charges externes (montant net)		15,90 %	14,43 %	14,43 %	21,89 %
Charges de personnel (montant net)		67,88 %	70,42 %	70,42 %	58,18 %
Charges financières		1,67 %	1,83 %	1,83 %	2,31 %
Contingents		2,56 %	2,50 %	2,50 %	6,01 %
Subventions versées		9,57 %	8,97 %	8,97 %	9,08 %

Pour rappel, la progression des dépenses de fonctionnement s'était accélérée en 2023 (+ 8.52 % à 137.9 M€) en raison du contexte inflationniste et du financement de dépenses exceptionnelles de couverture de risques. A l'instar des recettes courantes, les dépenses de fonctionnement se situent également dans la moyenne nationale.

	Rétrospective			Prospective			
	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Charges à caractère général (chap 011)	17 756 361	19 392 989	21 632 466	23 795 713	24 747 541	25 737 443	26 766 940
<i>Evolution n-1</i>		9.22%	11.55%	10.00%	4.00%	4.00%	4.00%
Charges de personnel et frais assimilés (chap 012)	83 450 429	87 358 914	90 512 042	92 488 186	95 262 832	98 120 717	101 064 338
<i>Evolution n-1</i>		4.68%	3.61%	2.18%	3.00%	3.00%	3.00%
Autres charges de gestion courante (chap 65)	15 559 170	16 686 919	18 394 202	16 359 719	16 446 777	16 536 012	16 627 478
<i>Evolution n-1</i>		7.25%	10.23%	- 11.06%	0.53%	0.54%	0.55%
Intérêts de la dette (art 66111)	1 675 741	1 788 374	2 209 100	2 778 589	2 399 865	2 009 224	2 290 793
<i>Evolution n-1</i>		6.72%	23.53%	25.78%	- 13.63%	- 16.28%	14.01%
Autres dépenses de fonctionnement	4 900 577	1 862 924	5 167 615	874 497	520 194	888 593	595 598
<i>Evolution n-1</i>		- 61.99%	177.39%	- 83.08%	- 40.52%	70.82%	- 32.97%
Total des dépenses réelles de fonctionnement	123 342 277	127 090 120	137 915 425	136 296 703	139 377 209	143 291 988	147 345 147
<i>Evolution n-1</i>		3.04%	8.52%	- 1.17%	2.26%	2.81%	2.83%

Au bénéfice d'une maîtrise des frais de personnel, la progression des dépenses courantes (hors dépenses exceptionnelles) devrait sensiblement ralentir dès cette année malgré une tension persistante sur les frais généraux et les frais financiers.

En dépit de l'application de mesures nationales de lutte contre l'inflation intervenues en 2022 et 2023 (double augmentation du point d'indice de rémunération des fonctionnaires de + 3.5 % en 2022, puis 1.5 %, revalorisation du SMIC), la progression des **charges de personnel** avait ralenti (+ 3.6 % à 90.5 M€ fin 2023), attestant d'un effort de maîtrise de la masse salariale.

Les dernières projections montrent que le ralentissement devrait se poursuivre en 2024 et rapprocher la masse salariale de la ville de la moyenne départementale (1 058 € par habitants, soit + 11 % supérieur à la moyenne départementale).

S'agissant des **frais généraux** (chapitre 011), ceux-ci continuent d'être impactés par la crise inflationniste avec des répercussions sur le coût des matières premières et surtout, depuis l'année 2023, celui de l'énergie suite aux multiples hausses des tarifs d'électricité.

Par ailleurs, l'évolution des **frais financiers** traduit le renchérissement du coût de la dette depuis 2022. Elle devrait s'inverser à compter de 2025, voire fin 2024, en raison des premières baisses de taux entamées cette année, ainsi que du désendettement de la ville amorcé.

Enfin, la diminution sensible du poste « Autres dépenses d'exploitation » anticipée fin 2024 fait suite au réajustement du stock de provisions opéré en 2023 pour face aux aléas d'une conjoncture dégradée.

Au final, la maîtrise de la masse salariale demeure toujours l'enjeu principal à moyen terme des charges de fonctionnement qui devront amortir les chocs inflationnistes subis depuis 2022. Cet objectif risque de s'imposer réglementairement en cas de participation des collectivités locales à l'effort national de redressement des comptes publics.

3- Le financement de l'investissement du budget principal.

3.1 Les grands équilibres financiers : impact de la prospective sur les soldes intermédiaires de gestion.

Soldes intermédiaires de gestion : *Ce sont des indicateurs permettant d'analyser le niveau de richesse de la collectivité et de mesurer ainsi ses marges de manoeuvre financières.*

Epargne brute = *Différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement. L'épargne brute représente le socle de la richesse financière.*

Epargne nette = *Epargne brute ôtée du remboursement du capital de la dette. L'épargne nette constitue l'équilibre annuel. Une épargne nette négative (hors remboursement anticipé) observée sur la durée illustre une santé financière dégradée.*

En 2023, les **épargnes** avaient accéléré leur progression entamée en 2018.

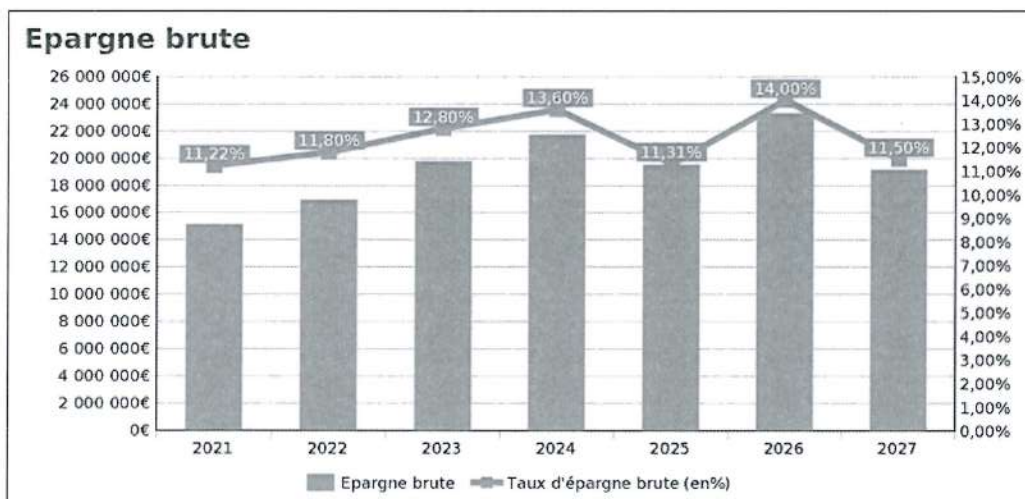
Avec une croissance des recettes de gestion supérieure à celle des charges, la consolidation de **l'épargne brute** s'était ainsi poursuivie à près de 20 M€, atteignant un nouveau record en dépit de l'augmentation des frais financiers. Ramenée par habitant, elle est désormais équivalente aux moyennes nationales.

COMPOSANTES DE L'AUTOFINANCEMENT	montant en €	Montant en € par habitant pour la catégorie démographique			
		Commune	Département	Région	National
Capacité d'autofinancement brute = CAF	19 779 716	233	231	231	232
CAF nette de remboursements réels de dettes bancaires et assimilées (2)	10 503 623	124	93	93	95

Les perspectives d'évolution de la section de fonctionnement décrites ci-dessus devraient se traduire par une consolidation des **épargnes** jusqu'à fin du mandat municipal

	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Epargne de gestion	16 827 897	18 730 097	21 988 816	24 496 364	21 902 489	25 340 956	21 431 787
Epargne brute	15 152 156	16 941 723	19 779 716	21 717 776	19 502 623	23 331 732	19 140 994
Epargne nette	5 875 354	8 281 865	10 503 622	11 715 638	9 959 805	13 645 250	9 778 056

L'évolution des épargnes à moyen terme peut aussi se mesurer à travers le **taux d'épargne** qui devrait se stabiliser au-dessus du seuil des 10 % des recettes de fonctionnement (*le taux d'épargne brute est la valorisation en pourcentage de l'épargne brute par rapport aux recettes courantes*).



La trajectoire « au fil de l'eau » de la section de fonctionnement aboutit ainsi à des perspectives d'évolution des épargnes qui préservent les capacités d'endettement de la ville.

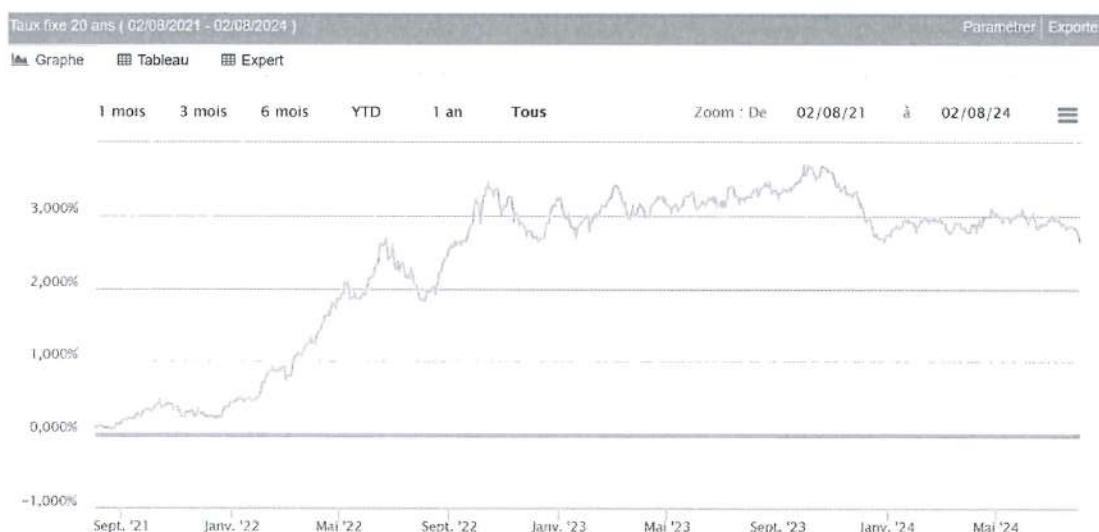
Le recours à l'emprunt continuera néanmoins de s'opérer dans un contexte de forte remontée des taux d'intérêts générant des conditions de financement bancaire des collectivités locales toujours moins favorables depuis 2022.

3.2 Le niveau d'endettement sur la prospective du budget principal.

	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Encours au 31 décembre	94 663 484	106 532 329	125 038 897	107 655 177	98 410 858	108 724 376	99 361 438
Ratio de désendettement	6,2 ans	6,3 ans	6,3 ans	5 ans	5 ans	4,7 ans	5,2 ans
Emprunt	29 000 000	20 478 712	30 775 667	12 192 500	298 500	20 000 000	0

La ville avait reconduit en 2021 la stratégie d'une mobilisation par anticipation de ressources bancaires à hauteur de 29 M€, avec pour objectif de capter des offres de financement aux conditions avantageuses.

Cette stratégie s'est révélée pertinente au regard des conditions actuelles de financement bancaire des collectivités locales (2.64% offert pour un emprunt amortissable sur 20 ans au 02/08/2024 – source *Finance Active*) qui se sont sensiblement dégradées depuis 2 ans :



On peut néanmoins noter depuis le dernier trimestre 2023 un léger recul des taux en corrélation avec un assouplissement de la politique monétaire de la Banque Centrale Européenne (BCE).

Pour financer un effort d'équipement sans précédent, outre la mobilisation des fonds propres, des subventions et d'une partie du fonds de roulement, la ville a dû emprunter en 2023 au-delà de l'objectif initial, à hauteur de 30.8 M€ dont 24.5 M€ d'emprunts nouveaux.

De même, la ville a dû faire face au coût de préfinancement des participations financières des autres partenaires dans le cadre des plans de relance (trans)nationaux (programme FEDER REACT EU).

De ce fait, l'endettement de la ville était fin 2023 légèrement supérieur à la moyenne nationale (1 479 € par habitant, +12 % sur la moyenne nationale).

	montant en €	Montant en € par habitant pour la catégorie démographique			
		Communes	Département	Région	National
DETTE					
Encours total de la dette au 31 décembre	125 490 902	1 479	1 216	1 216	1 333
dont encours des dettes bancaires et assimilées	125 416 471	1 479	1 179	1 179	1 318

Accusé de réception en préfecture
974-219740164-20241021-35-1700-DE
Date de télétransmission : 24/10/2024
Date de réception préfecture : 24/10/2024

A noter que l'emprunt de 20 M€ programmé en 2026 correspond au contrat signé en 2023 avec la Banque des Territoires pour la construction du centre administratif qui prévoit une phase de mobilisation des fonds d'une durée maximale de 3 ans.

La maîtrise de l'endettement demeure néanmoins un objectif majeur pour la ville qui devra par conséquent toujours privilégier les produits bancaires offrant une grande souplesse d'utilisation (phases de mobilisation longues ou amortissement de type revolving).

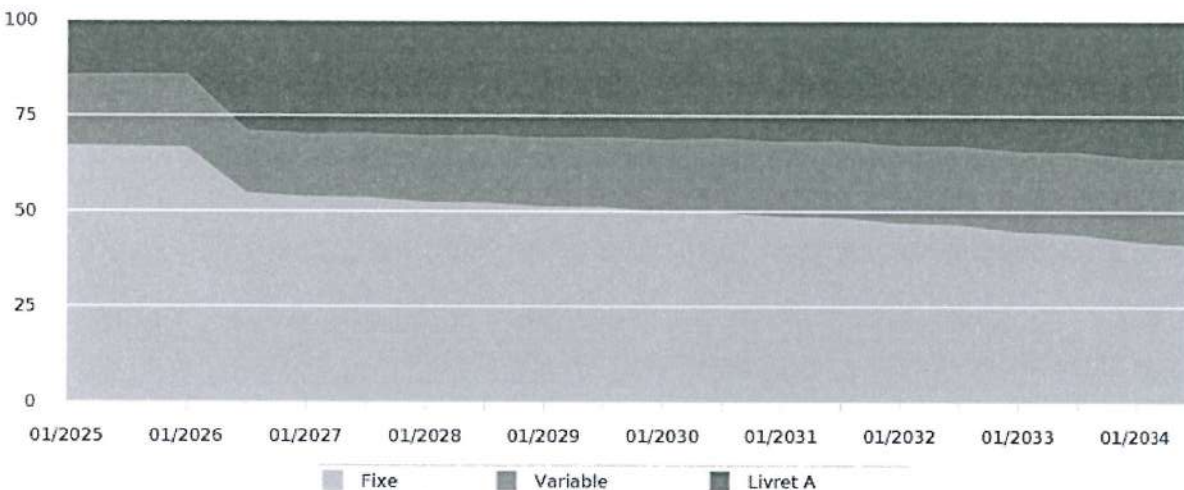
Par ailleurs, la mobilisation des futurs emprunts devra s'opérer dans le respect de **la structure de la dette de la ville**, à la fois sécurisée avec une dette majoritaire à taux fixe, et performante avec un taux moyen proche de la moyenne nationale.

Synthèse de la dette au 01/01/2025 (budget principal – situation des marchés au 05/08/2024).

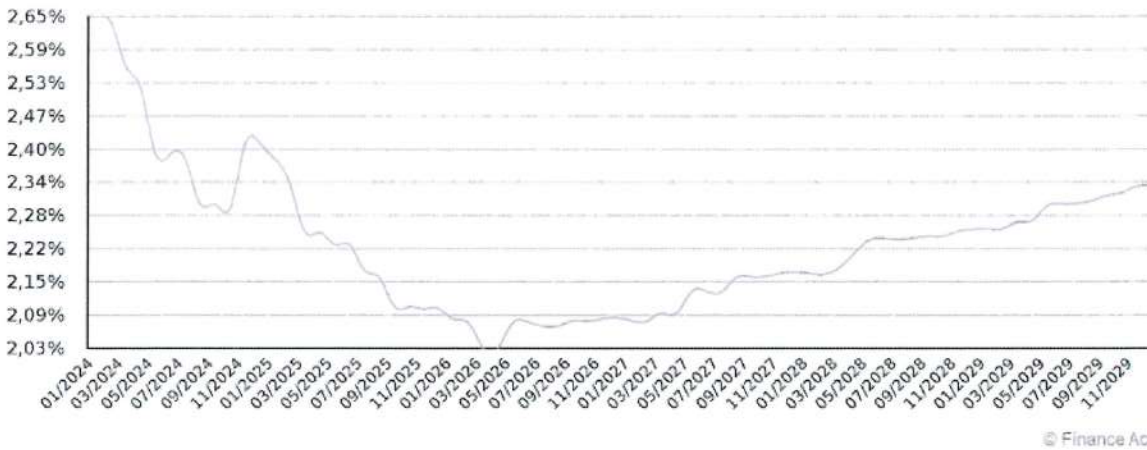
Capital restant dû (CRD)	Taux moyen (ExEx, Annuel)	Durée de vie résiduelle
107 655 176.58 €	2,38 %	15 ans et 2 mois

Type	Capital Restant Dû	% d'exposition	Taux moyen (ExEx, Annuel)
Fixe	72 169 225.29 €	67,04 %	1,67 %
Variable	19 928 571.50 €	18,51 %	3,93 %
Livret A	15 557 379.79 €	14,45 %	3,73 %
Ensemble des risques	107 655 176.58 €	100,00 %	2,38 %

Évolution du risque de taux hors swap



Evolution annuelle du taux moyen (en %)



© Finance Active

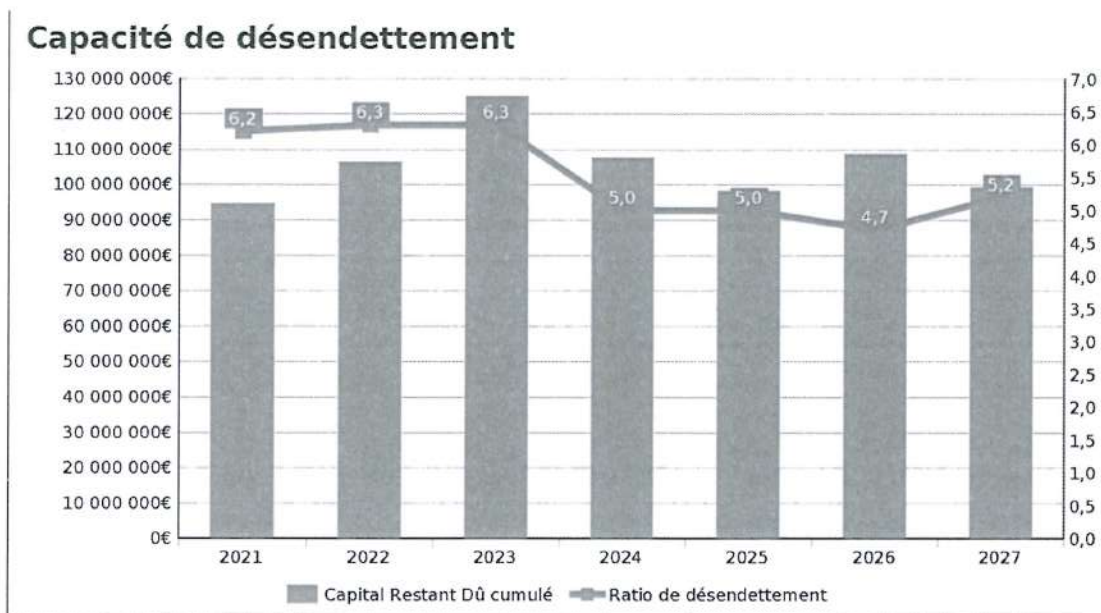
Le ratio de désendettement détermine le nombre d'années nécessaires à la collectivité pour éteindre totalement sa dette par mobilisation et affectation en totalité de son épargne brute annuelle. Il se calcule selon la règle suivante : $\text{encours de dette au 01 janvier de l'année budgétaire en cours} / \text{épargne brute de l'année en cours}$.

La maîtrise de l'endettement participe à la stabilisation de la **capacité de désendettement**, premier indicateur de la solvabilité d'une collectivité.

La consolidation des épargnes a permis de contenir ce ratio à 6 ans en 2023 en dépit d'une hausse de l'endettement.

	Catégorie démographique			
	Commune	Département	Région	National
Encours des dettes bancaires et assimilées au 31 décembre / CAF	6,34	5,10	5,10	5,68

Le désendettement qui doit s'amorcer en 2024 permettra de garder une dette soutenable à moyen terme, avec un ratio proche de la moyenne nationale.



Accusé de réception en préfecture
 974-219740164-20241021-35-1700-DE
 Date de télétransmission : 24/10/2024
 Date de réception préfecture : 24/10/2024

3.3 Les autres recettes d'investissement du budget principal.

La structure des recettes d'investissement comprend, outre l'autofinancement et l'emprunt, les dotations et subventions extérieures.

- En 2023, la structure des recettes de d'investissement de la ville se présentait ainsi :

	montant en €	Montant en € par habitant pour la catégorie démographique			
		Commune	Département	Région	National
Total des ressources d'investissement budgétaires=C	86 598 221	1 021	1 090	1 090	644
dont : Excédents de fonctionnement capitalisés	11 000 000	130	204	204	151
Dettes bancaires et assimilées (hors ICNE) (1)	30 775 667	363	289	289	145
Autres dettes à moyen / long terme	0	0	31	31	2
Subventions reçues	13 418 650	158	95	95	86
FCTVA	5 316 030	63	44	44	45
Autres fonds globalisés d'investissement	4 478 962	53	48	48	20
dont : Taxe d'aménagement	1 555 348	18	17	17	15
Amortissements	3 508 351	41	62	62	84

	Catégorie démographique			
	Commune	Département	Région	National
POURCENTAGE DANS LES DEPENSES D'EQUIPEMENT				
Autofinancement net (1)	12,20 %	-4,59 %	-4,59 %	19,47 %
Dettes bancaires et assimilées (hors ICNE) (1)	48,88 %	48,53 %	48,53 %	31,81 %
Subventions reçues	21,31 %	16,01 %	16,01 %	18,81 %
FCTVA	8,44 %	7,46 %	7,46 %	9,92 %

Hors emprunts, les recettes d'investissement avaient bénéficié en 2023 de la poursuite des différents plans de relance (trans)nationaux mis en place suite à la crise sanitaire, ainsi que d'un FRDE revenu sur ses niveaux d'avant crise (pour rappel, le fonds régional pour le développement et l'emploi (FRDE) est constitué par le solde annuel du produit de l'octroi de mer, après affectation aux communes de la dotation globale garantie).

	Rétrospective			Prospective			
	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
FCTVA (art 10222)	3 649 606	4 319 756	5 316 030	7 733 371	4 800 000	4 800 000	4 800 000
<i>Evolution n-1</i>		18.36%	23.06%	45.47%	- 37.93%	0.00%	0.00%
Emprunts	29 000 000	20 478 712	30 775 667	12 192 500	298 500	20 000 000	0
<i>Evolution n-1</i>		- 29.38%	50.28%	- 60.38%	- 97.55%	6 600.17%	- 100.00%
Autres recettes	13 780 289	15 234 138	29 054 264	15 700 751	10 500 751	10 500 751	10 500 751
<i>Evolution n-1</i>		10.55%	90.72%	- 45.96%	- 33.12%	0.00%	0.00%
Total des recettes réelles d'investissement	46 429 894	40 032 606	65 145 961	35 626 622	15 599 251	35 300 751	15 300 751
<i>Evolution n-1</i>		- 13.78%	62.73%	- 45.31%	- 56.21%	126.30%	- 56.66%

FCTVA : Cette recette est directement liée à la récupération de la TVA des investissements engagés les années précédentes. Suite au plan de relance gouvernemental, le reversement se fait en N+1 pour la ville (FCTVA pérenne). Le taux de compensation forfaitaire est fixé à 16,404 % pour les dépenses éligibles réalisées à compter du 1er janvier 2015.

Autres recettes : Ce sont les subventions versées par les différents partenaires (région, département, communauté...) servant à financer le programme pluriannuel d'investissement, la taxe d'aménagement et les recettes liées aux opérations de trésorerie (GADT).

Le financement des investissements à moyen terme devra s'appuyer davantage sur les fonds propres.

II - LA POLITIQUE DES RESSOURCES HUMAINES

En 2023, les dépenses de personnel des collectivités ont augmenté de 4,7 %. Une évolution liée, selon le dernier rapport du 22 juillet de la Cour des comptes, aux différentes mesures salariales décidées dans la fonction publique, qui ont entraîné une augmentation des rémunérations individuelles des agents publics territoriaux.

“Avec 75 milliards d'euros de dépenses, les collectivités consacrent à ce poste 3,4 milliards d'euros de plus qu'en 2022”, indique la Rue Cambon dans son rapport, “Surtout, ajoute-t-elle, ces dépenses de personnel ont progressé de près de 10 % en deux ans.”

Retrouver une trajectoire plus soutenable pour la collectivité sur ses dépenses du personnel et absorber les hausses devenues incompressibles : tel était l'enjeu majeur du budget RH pour l'année 2024. Depuis 2 ans, les mesures gouvernementales sont venues redessiner la structure de ce budget, ce qui n'est pas sans conséquence sur le pilotage de la politique RH.

Il s'agira en 2025 de maintenir la stabilisation des dépenses nécessaire pour le pilotage d'une fonction RH qui se veut plus durable.

1- La structure budgétaire

1.1 Evolution sur budget permanent

Les effets inhérents aux mesures salariales intervenues depuis deux ans ont entraîné une profonde modification structurelle du budget affecté au personnel. Il en est ainsi de l'effet en année pleine de la hausse de 3,5 % de la valeur du point d'indice intervenue en juillet 2022, comme de celle de 1,5 % décidée en juillet 2023.

Il convient d'y intégrer, l'attribution de points d'indice majoré pour les agents publics les moins bien payés (ceux de la catégorie C) en juillet 2023, mais également la reconduction de la garantie individuelle de pouvoir d'achat (GIPA) ou encore les différents relèvements du minimum de traitement pour tenir compte des hausses successives du Smic.

	30/09/2019	30/09/2020	30/09/2021	30/09/2022	01/08/2023	01/08/2024
Effet GVT	1.0104	1.0006	1.0101932	1.00383344	1.00294446	1.009794146
%	1.04%	0.06%	1.02%	0.38%	0.29%	0.98%
Effet de Noria	1.004	0.9947	1.0034	1.0031	1.0011	1.0030
%	0.40%	-0.53%	0.34%	0.31%	0.11%	0.30%
Ecart de masse salariale par rapport N-1	0.28%	0.14%	0.44%	3.66%	3.27%	2.25%
Ecart sur effectif par rapport N-1	-2.10%	-2.11%	-2.16%	-1.40%	-2.56%	-0.64%

L'augmentation de la masse salariale de +2,25% (sur la période 01/09/2023-31/07/2024) à mettre en comparaison avec une diminution de l'effectif des permanents (-0,64%) est à mettre en corrélation avec l'augmentation du GVT à +0,98% sur la même période, mais surtout face aux mesures gouvernementales pour 2024 (+1,14%).

Le taux de GVT positif bas s'explique par l'augmentation de la rémunération individuelle des agents suite aux avancements d'échelons automatiques, changements de grade (avancements ou promotions). Ceci est confirmé par l'évolution même de l'effet de structure +0,68% (écart catégorielle des agents).

Le taux sur les mesures gouvernementales, s'explique lui par l'impact des mesures catégorielles de 2024, à la revalorisation de 5 points d'indice pour l'ensemble des agents de la fonction publique

Accusé de réception en préfecture
07439740156-20241024-35-1700-DE
Date de télétransmission : 24/10/2024
Date de réception préfecture : 24/10/2024

Cette évolution se vérifie également avec l'effet de Noria à +0,30%, à savoir l'écart entre la masse salariale des entrants et des sortants (salaires souvent plus important), un taux qui reste bas car assez proche de 0, signe d'une assez bonne optimisation de la masse salariale.

- *Ecart de structure professionnelle : Il s'agit du taux de variation de la masse salariale engendré par la variation de la répartition des salariés, à effectif et à ancienneté constants, entre les différentes catégories professionnelles (Catégorie A/B/C).*
- *Effet de Noria : Il s'agit de l'écart de la masse salariale au niveau de l'ancienneté des agents (écart entre le salaire des sortants et celui des entrants). Un effet de noria, négatif ou proche de zéro, est le signe d'une bonne optimisation de votre masse salariale.*

L'ensemble de ces éléments conduit à envisager un budget du personnel en 2025 de 95 millions d'euros. Si une stabilisation des dépenses RH est l'objectif, le service 011 absorbe de fait les modifications structurelles de la masse salariale.

	2024	prév.2025	évol.
BP service 11	91 750 000.00	93 140 000.00	1.51
BP service 12	1 750 000.00	1 800 000.00	2.86
BP total	93 500 000.00	94 940 000.00	1.54

La rationalisation des dépenses passe par le maintien des enveloppes en matière de régime indemnitaire. Dans ce cadre, la collectivité a revu les modalités l'octroi du régime indemnitaire notamment sur les périodes d'absences prolongées.

L'enveloppe allouée au régime indemnitaire s'envisage selon les prévisionnels suivant :

enveloppes primes 2025	6 400 000.00
NBI 2025	340 000.00
HS 2024 prévisionnel	550 000.00
HS 2025 prévisionnel	560 000.00

Les heures supplémentaires seront d'environ 550 000€ pour 2025, elles restent stables par rapport à 2024 (560 000€).

Le prévisionnel de 2025 en la matière devra obéir à des impératifs de maîtrise budgétaire. Il s'envisage également avec la généralisation de la GTA sur toute la collectivité qui permettra une gestion plus rationalisée des temps de travail et de facto des heures supplémentaires réalisées.

La maîtrise des temps de travail constitue un axe majeur dans la gestion RH eu égard à l'organisation de la collectivité et de ses programmations événementielles notamment. Le paiement d'heures supplémentaires continuera à être encadré à ce titre, faisant de la récupération le principe prévalant en la matière.

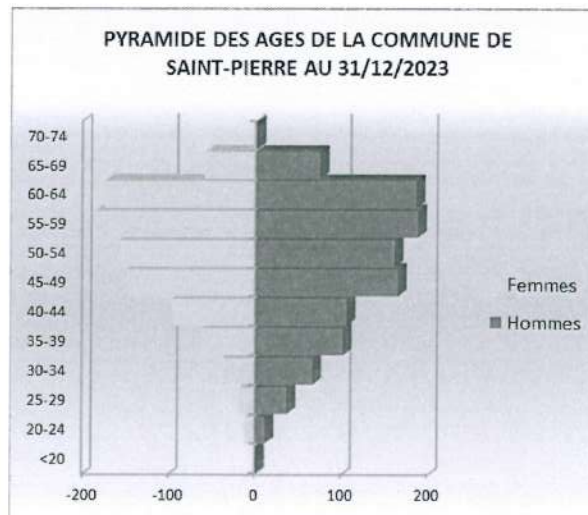
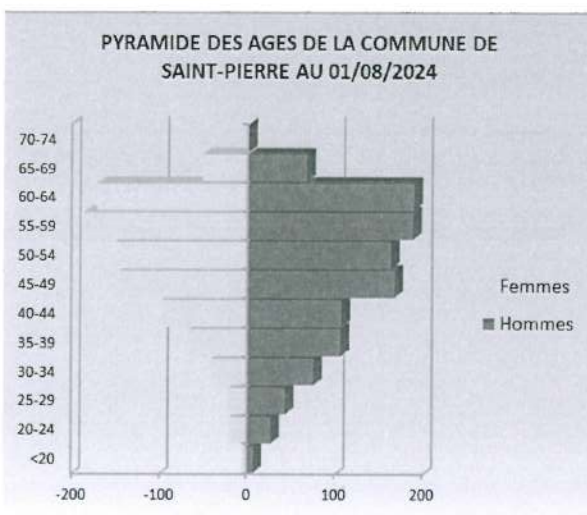
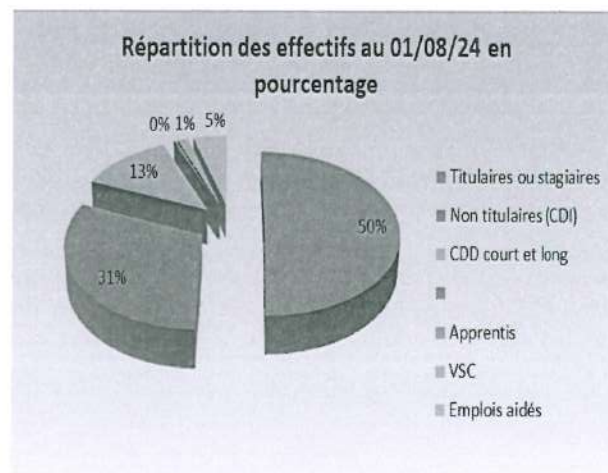
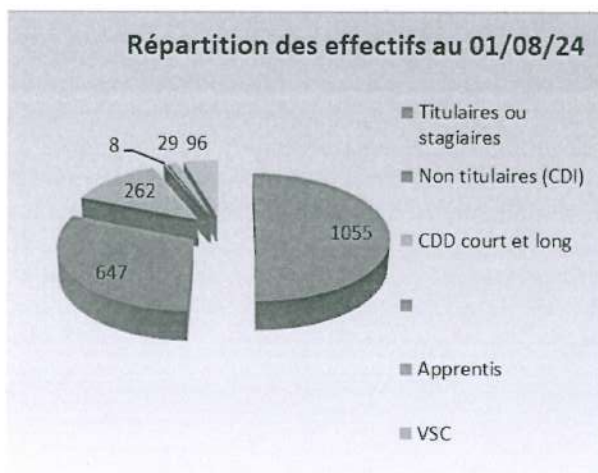
S'agissant des emplois aidés, le coût estimé pour 2025 (avec l'effectif déjà présent et qui impactera toujours 2025) avoisinera les 1 800 000€. Il est à noter que ce coût est à rapporter à une estimation de recrutements (ou renouvellement) de l'ordre de 100 agents sur l'année.

1.2 La structure des effectifs

La collectivité maintient sa politique de déprécarisation en faveur du personnel communal. Elle compte aujourd'hui plus de titulaires (1055) que de CDI (647). Cette évolution est le fruit de l'effort budgétaire constant fait par la commune permettant une reconnaissance de l'engagement des employés communaux et la nécessaire fidélisation de ces agents.

	effectif 31/12/2023	ETP	effectif 01/08/2024	ETP	Evol. %
Titulaires ou stagiaires	1 033	1 027.36	1 055	1 050.22	2.13%
Non titulaires (CDI)	678	666.86	647	637.85	- 4.57%
CDD court et long	244	227.63	262	242.05	7.38%
Apprentis	8	5.18	8	5.68	0.00%
VSC	0		29	19.89	
Emplois aidés	84	66.86	96	80.07	14.29%

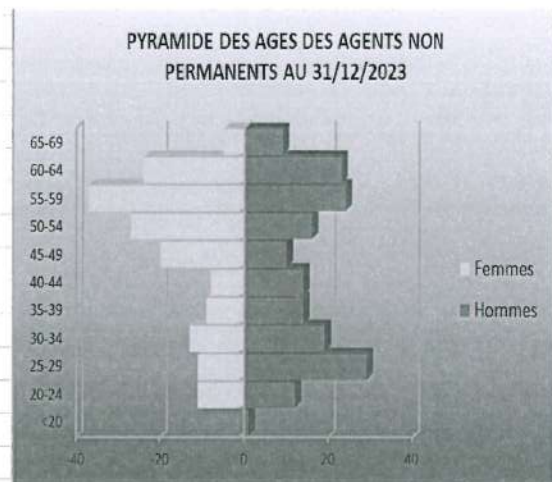
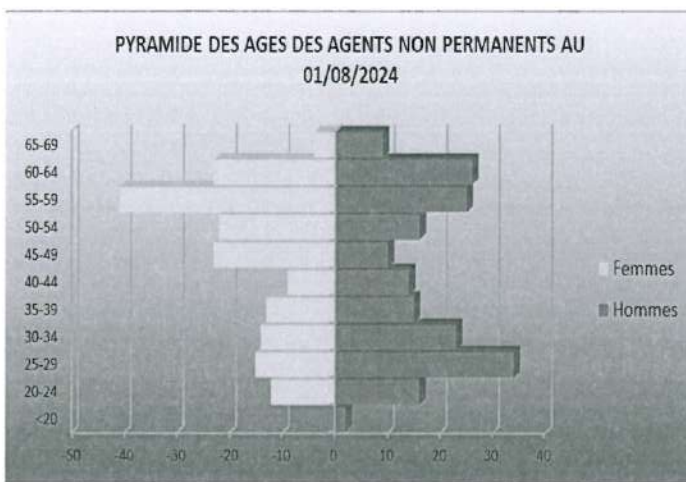
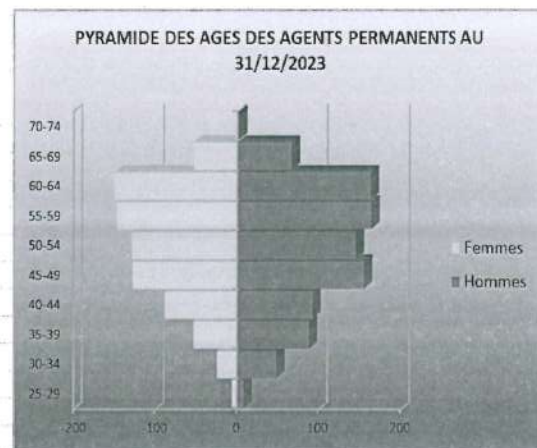
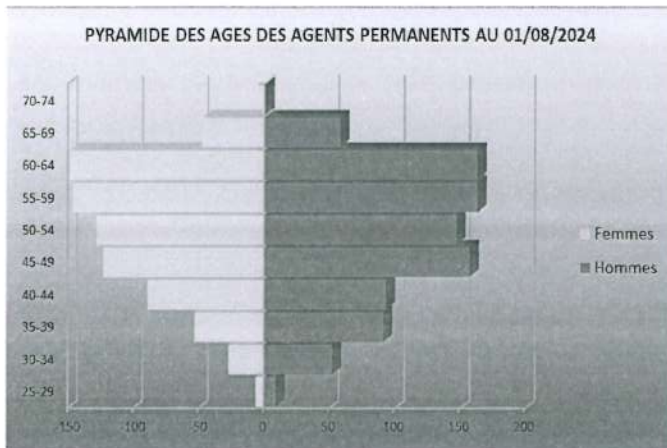
Total	2047	1993.89	2097	2035.76
			% ETP	97.08%



On constate toujours dans la pyramide des âges de la collectivité, une tendance à une forme dite "Champignon" ce qui s'explique par un effectif vieillissant et donc une part croissante d'agents pouvant prétendre à la retraite dans les 5 à 10 prochaines années.

Cette typologie est également associée à une masse salariale importante et dans certains cas une capacité d'adaptation moindre (reconversion).

De plus, sans une préparation adéquate et adaptée de ces futurs départs massifs et simultanés de salariés, cela pourrait faire peser sur la collectivité un risque de perte du savoir-faire.



	au 01/08/2024	% effectifs	au 31/12/2023	% effectifs
Plus de 60 ans	480	22.89%	497	24.28%
Plus de 55 ans	855	40.77%	869	42.45%
Moins de 35 ans	239	11.40%	182	8.89%

- les plus de 60 ans représentent au 01/08/2024, 22.89% de l'effectif *contre 24.28% au 31/12/2023*
- les moins de 35 ans représentent au 01/08/2024, 11.40% de l'effectif *contre 8.89% au 31/12/2023*
- les plus de 55 ans représentent au 01/08/2023, 40.77% de l'effectif *contre 42.45% au 31/12/2023*

	Femmes	%	Hommes	%	Total
Répartition	957	45.64	1140	54.36	2097

	Femmes	%	Hommes	%	Total
Répartition	945	46.17	1102	53.83	2047
	Femmes	Hommes			
Moyenne d'âge Tit. et NT 2024	50.47	49.08			

La question du vieillissement du personnel constitue un point d'alerte pour la collectivité tant du point de vue du nécessaire rajeunissement de l'effectif communal et de la refonte de son organisation (tuilage, formation, modalités de travail, gestion des temps) que celui du cout inhérent à l'absentéisme.

2. Une fonction RH durable

2.1 La nécessaire gestion prévisionnelle des effectifs et des compétences

Avec l'ouverture du centre nautique Francis Nicole et du gymnase de la Ravine des Cabris, la mise en service de la cuisine centrale « Montée Villeneuve », la Ville a mis en 2024 sur de nouveaux équipements contribuant à assurer une meilleure qualité de service public à la population.

Le fonctionnement de ces structures a nécessité un accompagnement RH tant sur le plan administratif (statut, adéquation grade emploi...), technique (besoins en expertises), organisationnel (répartition des postes dans l'organisation) et opérationnel (identification des compétences nécessaires à l'exercice de chaque métier au regard des ressources et techniques utilisées habituellement dans l'organisation).

Les modalités de mise en œuvre de ces accompagnements démontrent la nécessité pour la collectivité de structurer dans un souci d'amélioration continue, une démarche de gestion prévisionnelle afin de répondre à nos objectifs d'anticipation en termes de métiers, d'emploi, de compétences et de santé au travail pour viser un meilleur ajustement de nos besoins/ressources alliant des objectifs d'accompagnement en termes de compétences et de parcours, de développement des trajectoires individuelles.

2-2 Opérationnalité de la GTA

Le déploiement du dispositif de Gestion des Temps et des Activités (GTA) arrive à son terme. Cette généralisation à l'ensemble des services s'accompagnera de nouveaux horaires au sein de la collectivité afin de répondre complètement aux exigences liées aux 1607 heures. Outil de responsabilisation des managers et des agents, la GTA n'a pas vocation à ne gérer que des entrées et des sorties.

Il s'agit surtout de moderniser nos process RH en dématérialisant nos procédures de gestion des congés, d'avoir une visibilité plus accrue sur les temps de présence et absences au sein des services, de permettre une meilleure anticipation et gestion des heures supplémentaires et des récupérations. Il s'envisage comme un outil de reconnaissance du travail effectif.

3. Instaurer une culture de l'égalité et de l'inclusion

3.1 Le plan égalité femme-homme

La loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique renforce les obligations des collectivités territoriales en matière d'égalité professionnelle femmes/hommes. Les LDG devront tenir compte de ces nouvelles obligations et définir les modalités d'action.

Pour les collectivités de plus de 20 000 habitants, un plan d'action à portée triennale est à établir conformément au Décret n° 2020-528 du 4 mai 2020 définissant les modalités d'élaboration et de mise en œuvre des plans d'action relatifs à l'égalité professionnelle dans la fonction publique. La durée de ce plan ne peut excéder trois ans renouvelables. Pour autant, dans toutes les collectivités, les LDG visent notamment à

assurer l'égalité femmes/hommes à tous les niveaux : promotions/avancements, valorisations des parcours, recrutements, rémunérations.

Le plan d'action 2024-2027, au-delà de poursuivre les actions engagées, inscrit la politique RH de la collectivité dans une démarche plus volontariste, plus ambitieuse visant à instaurer une culture de l'égalité et de l'inclusion. Il tire les conséquences des pratiques RH existantes au sein de la collectivité mais également de l'impérieuse nécessité de promouvoir une politique RH plus durable.

La démarche Egalité professionnelle proposée par le plan 2024-2027 est donc une approche qui se veut plus systémique puisque mise en œuvre au travers de deux approches complémentaires :

- **Approche spécifique**, puisque les inégalités de fait qui subsistent nécessitent des actions en faveur des femmes ;
- **Approche intégrée**, prenant en compte les besoins respectifs des hommes et des femmes dans la conception et la mise en œuvre de notre stratégie RH d'abord et de nos des politiques publiques in fine.

Au-delà de l'enjeu éthique et du respect des obligations légales et réglementaires, promouvoir l'égalité professionnelle améliore globalement le bien-être au travail des agents et agentes, joue un rôle d'exemplarité sur l'ensemble de la collectivité, met en cohérence l'action interne avec la vocation d'intérêt général des politiques publiques, donne une image positive de la collectivité et participe à la modernisation de la gestion des ressources humaines.

La lutte contre les discriminations, le harcèlement moral, les violences sexistes et sexuelles est un axe fort de ce plan d'action qui conduit à :

- Connaître le cadre juridique lié aux agissements sexistes, au harcèlement sexuel et aux agressions sexuelles ;
- Être en capacité de construire un dispositif de signalement et de suivi des signalements en interne ;
- Identifier les différents types et formes de sexisme pour repérer et caractériser les situations de travail concernées pour agir en amont et limiter les risques ;
- Posséder des éléments de lecture permettant de:
 - Repérer les victimes
 - Comprendre les conséquences potentielles sur leur état de santé
 - Connaître les stratégies des agresseurs les plus fréquentes.

Promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes nécessite de sensibiliser l'ensemble des agents à cette thématique. Les causes des inégalités étant parfois structurelles, il convient d'attirer l'attention des agents sur des comportements insidieux à l'image des stéréotypes de genre, véhiculés souvent de manière inconsciente.

Un dispositif de signalement pour les agents victimes d'un acte de violence, de discrimination, de harcèlement moral ou sexuel ou d'agissements sexistes doit être mis en œuvre par la collectivité. (Article L.135-6 du code général de la fonction publique). Ce dispositif permet de recueillir les signalements des agents victimes d'un acte de violence, de discrimination, de harcèlement moral ou sexuel ou d'agissements sexistes et de les orienter vers les autorités compétentes en matière d'accompagnement, de soutien ou de protection des victimes et de traitement des faits signalés. Il permet également de recueillir les signalements de témoins de tels agissements.

Ce dispositif est fixé par décision de l'autorité territoriale après avis du comité social territorial.

3.2 Index égalité professionnelle

La loi du 19 juillet 2023 visant à renforcer l'accès des femmes aux responsabilités dans la fonction publique impose notamment, lorsqu'ils gèrent au moins cinquante agents, aux communes et les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) de plus de

Accusé de réception en préfecture
2024090164934444357200-88
Date de télétransmission : 24/10/2024
Date de réception préfecture : 24/10/2024

chaque année, sur leur site internet, les indicateurs relatifs aux écarts de rémunération entre les femmes et les hommes ainsi qu'aux actions mises en œuvre pour les supprimer. Cette obligation entre en vigueur le 30 septembre 2024.

Les régions, les départements, les communes et les EPCI de plus de 40 000 habitants, ainsi que pour le Centre national de la fonction publique territoriale, doivent prendre en compte ces indicateurs-ci :

- l'écart global de rémunération entre les femmes et les hommes, pour les fonctionnaires, calculé à partir de la moyenne de la rémunération des femmes comparée à celle des hommes, à filière et catégorie hiérarchique équivalentes ;
- l'écart global de rémunération entre les femmes et les hommes, pour les agents contractuels, calculé à partir de la moyenne de la rémunération des femmes comparée à celle des hommes, à filière et catégorie hiérarchique équivalentes ;
- l'écart de taux de promotion de grade entre les femmes et les hommes ;
- le nombre d'agents publics du sexe sous-représenté parmi les dix agents publics ayant perçu les plus hautes rémunérations.

Le montant forfaitaire de la contribution due en cas de non-publication des indicateurs est fixé à 45 000 euros pour les communes de plus de 80 000 habitants.

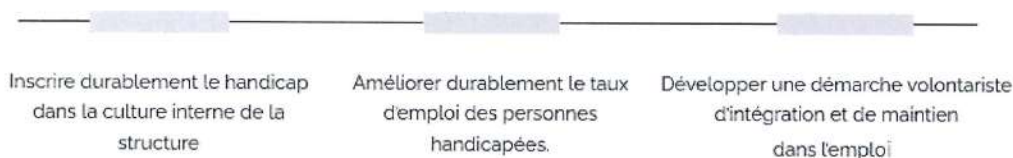
3.3 Convention FIPH

La politique handicap est fortement ancrée dans la stratégie RH de la collectivité. En effet, elle a su tirer les conséquences des effets du vieillissement de son effectif et intégrer dans sa vision l'ensemble des enjeux autour d'une politique de santé qui a pour objectif de :

- ✓ **Créer, favoriser une organisation de travail reliée aux conditions de travail,**
- ✓ **Inculquer une culture de prévention,**
- ✓ **Placer l'humain au cœur de la prévention**

Elle pose à ce titre, l'inclusion comme une porte d'entrée d'une politique RH durable et responsable et dont les objectifs restent inchangés pour le renouvellement de la convention avec le FIPFHP pour la période 2024-2027.

Objectifs



La collectivité a toujours pris le parti d'appréhender la convention comme un outil au service du renforcement de sa politique handicap. Elle constitue un cadre confortant et formalisant les stratégies d'action de la Ville en matière de handicap. Elle permet de consolider l'organisation existante et elle accompagne la professionnalisation des acteurs. Elle est surtout un outil au service d'une démarche

Accusé de réception en préfecture
974-219740164-20241021-35-1700-DE
Date de télétransmission : 24/10/2024
Date de réception préfecture : 24/10/2024

volontariste de maintien dans l'emploi et d'intégration en sus d'être un appui financier aux actions portées par la collectivité.

3.4 La protection sociale complémentaire

La protection sociale complémentaire est une couverture sociale apportée aux agents publics qui vient en complément de celle prévue par le statut de la fonction publique et de celle de la sécurité sociale. Il s'agit d'un mécanisme d'assurance qui permet aux agents de faire face aux conséquences financières des risques « prévoyance » et/ou « santé ».

La protection sociale complémentaire du risque Prévoyance ou « Perte de salaire » concerne la couverture complémentaire en sus des droits issus du régime de sécurité sociale obligatoire ou du statut des agents publics concernés, des conséquences essentiellement pécuniaires liées aux risques :

- d'incapacité de travail ;
- d'invalidité ;
- d'inaptitude ;
- ou de décès des agents publics.

Cette participation financière à hauteur de 7 euros minimum sera obligatoire dès le 1er janvier 2025. Le choix assurer cette protection sociale directement est plus adapté au contexte de la collectivité afin de faire bénéficier aux agents d'un dispositif le plus favorable en termes de protection.

4. La politique publique relative à l'emploi et a l'ESS

La commune de Saint-Pierre au travers de sa stratégie globale d'aménagement et de développement durable a su renforcer son attractivité économique et démographique. Ce développement qui concilie croissance urbaine et qualité de vie des habitants est un levier d'accès à l'emploi de proximité et une opportunité de solutions à l'insertion sur le territoire.

Pour autant, le taux de chômage à Saint-Pierre atteint 22,10 % en 2023 au 3e trimestre contre 19,30 % en 2022 à la même époque (*source: Ville Data / mise à jour le mardi 21 mai 2024.*)

Pour répondre aux enjeux de l'emploi, la Ville de Saint-Pierre mise sur l'employabilité des habitants de ses quartiers et pose comme principe que le droit commun est une solution en sus de ce développement économique.

Le Service Emploi et Économie Sociale et Solidaire garde comme ligne de conduite, la démarche participative et collaborative répondant à la volonté politique de privilégier les valeurs de solidarité et de partage sur le territoire de Saint-Pierre.

Pour ce faire, la mobilisation de tous les acteurs de terrain et institutionnels de l'insertion est nécessaire et impérative.

De ce fait, le Service Emploi/ESS s'inscrit dans une *Dynamique de Coopération entre les acteurs de terrain des quartiers avec les Réseaux de Proximités (Réso Proxi) de Saint-Pierre et les structures de l'Insertion* afin d'accompagner au mieux les habitants des quartiers tout en réactualisant les données et dispositifs existants.

Dans le cadre de ses missions, le Service Emploi/ESS contribue au développement de l'emploi par la mise en relation des demandeurs d'emploi sur les recrutements proposés par les entreprises privées, les clauses d'insertion sociale des marchés de la Ville et des offres de France Travail.

4.1 Bilan 2023 –août 2024

4.1.1 Constitution du vivier du Service Emploi/ESS

Le service a enregistré 77 CV de août à décembre 2023 et 88 CV de janvier à août 2024, issu de candidatures spontanées et d'autres prescrites par la Ville, le PLIE, les Réso de Proxi et autres partenaires.

Sur la période de août 2023 à août 2024, 198 entretiens présentiels ou téléphoniques, ont été menés.

4.1.2 Mise en relation dans le secteur marchand

- En Juin 2023, la **pouponnière sociale de l'association LEVAVASSEUR** à Terre-Sainte, a proposé une vingtaine de postes dans le secteur médico-social (auxiliaire puéricultrice, aide auxiliaire, CAP petite enfance et infirmiers). Le Service Emploi/ESS a positionné 12 personnes et n'a pas eu de retour sur les candidatures proposées.
- En Novembre 2023, la **CIVIS** a lancé son recrutement d'agents recenseurs pour la mise à jour de la population sur le territoire pour l'Insee. Le Service Emploi/ESS a positionné 7 personnes, dont une candidature retenue.
- En Décembre 2023, le Restaurant « le Paradis du Fruit » sur le secteur de Pierrefonds, a recruté son personnel de cuisine en CDD. Le Service Emploi/ESS a positionné 5 personnes avec des profils en restauration, une candidature retenue.
- En Mars 2024, le Restaurant « Indochine », recrutait un cuisinier, un commis de cuisine et serveur en salle en CDI. Le Service Emploi/ESS a positionné 10 personnes, une candidature a été retenue en tant que cuisinier.

4.1.3 Insertion par l'Activité Économique

Lutter contre le chômage et l'exclusion est un objectif capital que s'est donné la Ville de Saint-Pierre par l'accompagnement des ACI/CI et en inscrivant la Clause dans les marchés de la Ville.

L'accès à ces dispositifs est un tremplin pour permettre aux personnes en difficulté de s'intégrer pleinement dans la société et d'accéder à un emploi durable impactant leur développement personnel.

➤ Suivi des Ateliers Chantiers d'Insertion (ACI)

Le Service Emploi/ESS continue d'orienter les sortants volontaires répondant aux opportunités d'offres du secteur marchand, de France Travail et également aux offres clausées. Il participe aux comités de recrutement pour les ACI.

En décembre 2023, lors du comité de recrutement de l'association Emmaüs, ses deux ACI permanents (ElectroMob/Plateforme logistique), 15 postes étaient à pouvoir. Le Service Emploi/ESS a positionné 9 candidatures, dont 6 retenues.

En août 2023, lors du renouvellement de son ACI « Zakasi », l'association JADES a recruté 12 personnes au poste de maçon et pépiniériste. Le Service Emploi/ESS a positionné 5 candidatures, dont 2 retenues. Tous les postes de ces ACI en CDDI de 12 mois sont occupés exclusivement par des Saint-Pierrois.

➤ Application de la clause d'insertion sociale des Marchés de la Ville de Saint-Pierre

Les clauses d'insertion s'inscrivent parfaitement dans la logique de **Responsabilité Sociale de l'Entreprise (RSE)** qui représente la contribution des acteurs privés aux objectifs du développement durable (développement économique, social et environnemental soutenable).

C'est pourquoi, la Ville de Saint-Pierre veille à ce que la clause d'insertion sociale soit inscrite dans le cahier des charges de ses marchés qui impose aux signataires son application. Ce dispositif favorise l'accès à l'emploi en permettant de **rapprocher localement offre et demande dans un secteur d'activité donné**.

Depuis 2023, 16 chantiers clausés sont en cours représentant 37 300 heures. Sur les 77 embauches qui ont eu lieu, le Service Emploi/ESS a positionné 35 profils, dont 25 retenus.

➤ Participation au Comité Territorial de l'Insertion et de l'Emploi (CTIE) du Département

Le Service Emploi/ESS participe activement aux rencontres du CTIE dans le cadre du déploiement du Service Public de l'Insertion et de l'Emploi organisé par le Département.

Le CTIE est une occasion pour tous les acteurs de l'insertion et de l'emploi de se rencontrer, de partager et de faire émerger de nouveaux projets en faveur du public défavorisé. De ce fait, deux propositions de projets ont été présentées à l'assemblée, qui peuvent être développés dans le cadre des CTIE pour l'année 2024, soit :

- Salon de beauté solidaire
- Garage solidaire

➤ Maison De l'Emploi du Nord (MDEN) / Achats Socialement Responsables

La signature de la convention de partenariat Achats Socialement Responsables entre la Ville de Saint-Pierre et la MDEN a été signée en avril 2023. Elle reste d'actualité et prendra fin en décembre 2024.

L'objectif de ce partenariat est de permettre à la Commande Publique de la collectivité d'inscrire la CLAUSE de stage afin de renforcer son levier de progrès social et sa source d'opportunités d'insertion pour les plus fragiles, grâce à l'accompagnement de la MDEN dans le développement des marchés réservés et des clauses de stage.

La ville a signé une charte de partenariat pour la mise en œuvre de la clause d'insertion dans les marchés de la Ville de Saint-Pierre avec France Travail (Centre de Ville et Ravine des Cabris) pour une émergence de moyens et de conditions favorisant l'insertion du public du territoire.

Cette charte s'inscrivant dans cette dynamique de coopération en faveur de la population des Quartiers de Saint-Pierre.

➤ Diagnostic de la situation de l'emploi dans les quartiers avec les Réso Proxi

Le Service Emploi/ESS a mis en place dans les différents quartiers de Saint-Pierre des Réso de Proxi réunissant les élus, les administratifs des mairies annexes, des associations, des adultes relais, des personnes ressources, CDV, PLIE... Leur mission était d'informer les demandeurs d'emploi de leur territoire, des offres d'emploi transmises par le Service Emploi/ESS.

L'expertise et la connaissance du public de chaque quartier par son Réso Proxi respectif représentent un atout majeur pour le repérage de profils pouvant répondre aux opportunités d'emploi de proximité.

Développer l'employabilité des demandeurs d'emploi nécessite de connaître la situation de l'emploi dans les quartiers, pour ramener des moyens et des conditions appropriées. De septembre 2023 à février 2024, un diagnostic par quartier avec un recueil d'informations a été élaboré.

5. Les actions proximité 2024-2025

5.1 Fédérer le réseau d'acteurs

Il s'agira de coordonner une action afin de mieux connaître l'ensemble des structures de l'insertion pour orienter les demandeurs d'emploi.

France Travail qui est déjà sensibilisée propose deux ateliers :

- Découvrir le nouveau fonctionnement de France Travail et ses outils numériques
- Connaître les dispositifs d'accompagnement à l'insertion de France Travail

Les acteurs de terrain, tel que les associations désignées, les adultes relais,... seront invités à participer à ces ateliers qui seront organisés sous forme de créneaux afin de rassembler plusieurs secteurs dans un même lieu, ce qui permettra d'optimiser le temps de mobilisation des participants.

L'objectif est d'apporter aux acteurs de terrain des informations, pour se constituer « *une boîte à outils* » pour mieux faire face aux problématiques des demandeurs d'emploi.

Le Service Emploi/ESS participera au 2ème semestre 2024 aux différents événements autour de l'emploi, organisés par les partenaires de l'insertion.

Les objectifs de la participation du Service Emploi/ESS à ces événements sont de recueillir des profils susceptibles de répondre aux opportunités d'emploi que dispose le service et de marquer la présence du service par la tenue d'un stand afin de communiquer sur son rôle et ses missions.

5.2 Structurer les modalités d'accompagnement vers l'emploi

➤ Le recours à l'intérim

Lors des diagnostics des quartiers, le Service Emploi/ESS a constaté que l'intérim était une piste d'insertion méconnue par certains demandeurs d'emploi.

Or, l'intérim permet de diversifier ses expériences professionnelles ; ce qui peut être un tremplin pour découvrir de nouveaux métiers et acquérir de nouvelles compétences et savoir-être, en matière de capacité d'adaptation à des environnements et des postes variés.

Des réunions d'informations collectives en partenariat avec certaines agences d'intérim prestataires des entreprises attributaires des marchés pour l'application de leur clause d'insertion, seront organisées dans les quartiers.

France Travail, interviendra sur le volet IAE pour présenter le fonctionnement de la plate-forme d'inclusion qui est un nouveau dispositif de diffusion des offres, notamment celles des Entreprises de Travail Temporaire d'Insertion (ETTI), ACI, Entreprises d'Insertion (EI), Associations d'Insertion (AI).

Le Service Emploi/ESS coordonnera la mise en œuvre de ce projet en s'appuyant sur les Réso Proxi pour la mobilisation du public.

Cette action s'inscrit dans la logique de la Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE) des agences d'intérim (privé) au service de l'emploi de personnes en difficulté sociale et professionnelle.

➤ Faire de la clause d'Insertion Sociale un axe de l'action de l'ESS

Le chantier du nouveau « Centre Administratif » constitue une réelle opportunité pour la ville d'être un acteur encore plus solidaire en matière d'emplois. Ce marché représente environ 27 000 heures de clause d'insertion. La mise en place d'une stratégie d'exécution (charte partenariale) depuis juillet 2024 se poursuivra jusqu'à la fin du chantier, en mobilisant les acteurs et les partenaires de l'insertion afin de privilégier les compétences du territoire.

Les marchés à bon de commande qui représente un maxi annuel de 21 millions d'euros, demandent une réelle coordination inter-service pour un meilleur fonctionnement. Un temps de travail et de réflexion sera organisé par le Service Emploi/ESS avec les responsables concernés du service technique afin de consolider la méthode.

Au vu de l'effectif actuel du service, les agents mobilisent une grande partie de leur temps de travail sur les clauses d'insertion qui regroupe tous les marchés d'investissement de la Ville et les marchés à bon de commande. C'est pourquoi, il est envisagé au mois de septembre 2024, d'inscrire 3 agents du Service Emploi/ESS à la formation des Facilitateurs des clauses d'insertion – Niveau 1, et 1 agent à la formation Niveau 2. Ces formations sont mise en place par l'AVE en lien avec la MDEN.

La MDEN qui est chargée par convention des marchés de clause de stage et marchés réservés en expérimentation pour la Ville de Saint-Pierre, devra adresser le bilan en fin d'année 2024 ainsi que la méthodologie d'application. Suite à cela, la Ville devra se positionner sur la continuité de l'application des clauses de stage dans ses futurs marchés.

5.3 Accompagner les projets et les acteurs du territoire

➤ NPNRU de Bois d'Olives

Le Service Emploi/ESS participe sur le volet insertion aux comités techniques NPNRU de Bois d'Olives ainsi qu'à la revue de projet.

Dans le cadre de ces futurs chantiers du PRU de Bois d'Olives, il conviendra de structurer un groupe de travail afin d'établir une démarche commune avec l'ensemble des partenaires de l'emploi et de l'insertion sur ce quartier.

Des temps de travail seront programmés avec le chef de projet ANRU, France Travail et le Service Emploi/ESS pour constituer ce comité technique de l'insertion.

➤ Appel à Projet (AAP) Chantier d'Insertion 2025 du Département

Le Service Emploi/ESS participe aux réunions de travail sur le portage de projets d'insertion des associations, notamment l'AAP du Département pour 2025.

Cet AAP vise à renforcer les capacités des porteurs de projets à répondre à l'ensemble des objectifs suivants :

- Mobiliser les personnes les plus éloignées de l'emploi vers un parcours professionnel
- Accompagner des personnes dans la construction d'un parcours d'insertion professionnelle et sociale
- Continuer et suivre l'accompagnement

Il est prévu 11 chantiers d'insertion sur le territoire de Saint-Pierre, ce qui représente 110 personnes à accompagner dans leur renforcement socioprofessionnel.

➤ Accès aux dispositifs numériques d'insertion

- Renouvellement d'accès à l'application « FREDO »

Dans le cadre de la programmation 2023 du CTIE, le service Emploi/ESS a participé à l'élaboration de l'application « Fredo » permettant de faciliter les démarches d'insertion.

La création et le déploiement de cet outil ont été confiés à l'association WEBCUP qui a bénéficié d'un financement de la Stratégie de Prévention et de Lutte contre la Pauvreté ainsi que de la Ville qui est signataire de la charte d'engagements réciproques.

L'objectif de cet outil numérique est de fournir un outil de recueil d'informations (via un formulaire numérique) pour faire remonter les problématiques et les besoins des usagers à destination des structures et des institutions afin d'orienter ces derniers vers le service et l'interlocuteur adéquat.

Il a été reconduit en 2024 avec le soutien financier du Contrat de Ville de St-Pierre.

- Accès à la plateforme de l'inclusion

Constituée en avril 2022 en tant que Groupement d'Intérêt Public (GIP) par le Ministère du Travail, la Plateforme de l'inclusion regroupe une dizaine de services numériques qui visent à faciliter la vie des personnes éloignées de l'emploi et de celles et ceux qui les accompagnent.

La Plateforme de l'inclusion développe et améliore en continu des services numériques publics et ouvre des données pour l'ensemble des professionnels de l'insertion autour de 3 objectifs :

- Accompagnement : diminuer le non-recours au service public et améliorer l'expérience d'accompagnement des personnes éloignées de l'emploi
- Connaissance : développer les connaissances des professionnels de l'insertion et faire évoluer leur pratiques pour augmenter l'impact qu'ils peuvent avoir sur les parcours
- Expériences professionnelles : développer les expériences des personnes éloignées de l'emploi chez des employeurs solidaires ou des entreprises classiques

L'accès à ces dispositifs numériques d'insertion représente un moyen supplémentaire pour l'orientation des demandeurs d'emploi et permet d'élargir la palette de prestations du service Emploi/ESS.

➤ *Projet de développement économique*

Le service Emploi/ESS a été sollicité pour la mise en place d'une action valorisant le savoir-faire du quartier de Terre-Sainte au travers d'un développement économique du territoire.

Pour rappel en 2018, le service a mis en place des parcours touristiques avec l'implication des associations et des habitants de ce quartier, qui étaient vendus aux touristes de passage par l'Office du Tourisme, dont les objectifs étaient :

- Rassembler les compétences locales autour d'un projet commun, dont le savoir-faire de chaque acteur est pris en compte pour un développement économique homogène.
- Créer un nouveau modèle économique, pouvant répondre à certaines problématiques liées à l'emploi et soutenir la dynamique associative du territoire.

La DEETS souhaite renouveler cette action en octobre 2024 et la rendre pérenne par le renforcement du volet emploi/insertion.

Le service Emploi/ESS participera aux comités techniques et apportera sa contribution dans l'ingénierie de projet et la méthode opérationnelle. Il pourra aussi si nécessaire mobiliser son réseau de structures d'insertion afin d'intervenir dans le projet.

III LES ORIENTATIONS STRATEGIQUES PAR THEMATIQUES POUR L'ANNEE 2025

Il s'agit ici de présenter les grandes orientations stratégiques par thématiques envisagées par la Ville tant en matière d'investissements qu'en fonctionnement, et de les inscrire ensuite dans le projet de budget primitif pour l'année 2025, lequel sera voté lors du prochain conseil municipal.

1. L'action municipale en faveur de l'éducation et de la jeunesse

1.1 La vie éducative

L'éducation reste un des axes majeurs de cette mandature. Cet engagement fort se traduit par la poursuite de la construction, de la rénovation, de la réhabilitation et de l'entretien des établissements, par des efforts consentis en matière de restauration scolaire, mais aussi par la réalisation de nouveaux projets visant à renforcer la qualité de service offert aux jeunes Saint-Pierrois et à leurs parents.

Pour répondre à cette volonté politique, la Direction de la Vie Educative entend faire de la Réussite Educative sa priorité, à travers la mise en place d'une politique éducative globale sur tous les temps de l'enfant. Celle-ci s'adressera aux enfants de 2 à 11 ans et associera une large communauté (familles, enseignants, personnel communal des écoles, animateurs, associations, etc). L'objectif est de favoriser l'égalité des chances et la réussite scolaire de tous.

Dans le cadre de cette politique éducative, la Ville porte une attention particulière à l'inclusion scolaire. Face au manque de places en instituts spécialisés, la Municipalité entend faciliter l'accès à la scolarité des enfants à besoins éducatifs particuliers. C'est pourquoi la Ville a accueilli à la rentrée 2024 une septième unité d'enseignement externalisée (UEE) spécialisée pour les élèves autistes.

Cette nouvelle UEE s'inscrit dans la volonté d'une école toujours plus inclusive, capable de répondre aux besoins spécifiques de chaque enfant, y compris ceux en situation de handicap comme l'autisme. L'objectif est de permettre à ces élèves d'être scolarisés au sein de l'établissement, tout en bénéficiant de l'encadrement et des aménagements pédagogiques adaptés.

La Cité Educative de Bois d'Olives, grâce à ses crédits spécifiques, reste un partenaire de premier ordre. Elle vient pleinement compléter et renforcer l'action de la Direction Educative sur les écoles de son réseau : Georges Fourcade, Aimé Césaire, Edmond Albius, Flora Tristan et Benjamin Moloïse, en lien avec le collège et le lycée du quartier.

De plus, la mise en place du Contrat Local d'Education Artistique (CLEA) depuis 10 ans sur le territoire a permis l'émergence de nombreux projets éducatifs, artistiques et culturels en direction des écoles.

Ainsi, pour l'exercice 2025, la Direction de la Vie Educative poursuivra son investissement sur les trois champs prioritaires de la Ville pour lesquels l'axe Développement Durable aura une place prépondérante, afin de parvenir à davantage d'égalité entre les petits Saint-Pierrois à savoir :

1. Le vivre ensemble et la citoyenneté
2. La santé et la nutrition
3. Le bien-être et le climat scolaire.

➤ Le vivre ensemble et la citoyenneté

De nombreuses actions sont mises en place chaque année en faveur des jeunes Saint-Pierrois. L'accompagnement de la Ville a permis la réalisation de projets ambitieux tels que le spectacle « Protégeons notre planète », qui a réuni l'intégralité de l'école Jean Jaurès au théâtre Lucet Langenier pour le plus grand bonheur des parents.

L'apprentissage de la citoyenneté a aussi été mis à l'honneur avec la participation du Conseil Municipal des Enfants aux cérémonies du souvenir ainsi qu'au défilé du 13 juillet.

Après une première mandature de deux ans qui a permis aux jeunes conseillers de s'épanouir en tant que citoyens et acteurs de la cité, cette expérience a été renouvelée et les élèves Saint-Pierrois ont élu un nouveau Conseil en décembre 2023.

Il s'agira pour l'année 2025 de poursuivre et d'accentuer notre collaboration avec les écoles.

✓ Objectif 1 : Conforter une offre de qualité sur les thématiques des arts et de la culture

- Il s'agira de poursuivre la démarche Artistique et Culturelle insufflée par le CLEA, en étroite partenariat avec l'Education Nationale et la DAC-OI
- En matière d'équipement des BCD en livres et en mobiliers et selon les crédits disponibles, il s'agira de conforter une politique de renouvellement des fonds des BCD afin d'offrir un choix de lecture plus important à nos élèves.
- Participation active des écoles au Salon Athéna est également programmée, en octobre 2025.

✓ Objectif 2 : Vulgariser les notions de droits des enfants au plus grand nombre

- La Ville pérenniserait la participation des enfants et des jeunes au prix littéraire jeunesse de l'UNICEF (écoles - centres de loisirs et mercredis jeunesse).

✓ Objectif 3 : Sensibiliser au développement durable : former des éco-citoyens

- La Ville reconduira son soutien et accompagnement de la démarche de développement durable dans les écoles à travers la création des Aires Educatives (marines et terrestres), en collaboration avec l'Office Français de la Biodiversité.
- L'accompagnement des écoles participantes à la Journée mondiale du nettoyage de la planète « World Clean Up Day » en lien avec la CIVIS reste de mise.
- La Ville souhaite aller encore plus loin dans la sensibilisation et la promotion du développement durable en mettant en place des opérations mensuelles de proximité « Clean Up Saint-Pierre » dans les quartiers, en collaboration avec les écoles, les agents municipaux et les habitants.
- De même le soutien des écoles participantes à la Semaine du Développement Durable sera assuré.

✓ Objectif 4 : Eduquer à la citoyenneté et à la démocratie participative

- Poursuite des actions du Conseil Municipal des Enfants (CME) pour l'apprentissage de la citoyenneté dont le mandat prendra fin en juillet 2025.
- Mise en place des élections pour un nouveau mandat du CME dès la rentrée 2025.
- Participation à La Journée de La Laïcité en collaboration avec le monde associatif
- Poursuite de la mise en œuvre d'ateliers de philosophie et de pratique de l'attention pour les jeunes élèves, afin de les aider à devenir, demain, des citoyens conscients, réfléchis, éclairés, solidaires.

✓ Objectif 5 : Contribuer à la Réussite d'une école inclusive

- Poursuite de l'accueil des enfants en situation de handicap ou à besoins particuliers.
- Ouverture d'une nouvelle Unité d'Enseignement Externalisé (UEE) pour autistes à l'école Edmond Albius sur Bois d'Olives.
- Propositions d'actions répondant aux besoins culturels et artistiques des enfants à besoins particuliers

➤ La santé et la nutrition

La commission menu a été mise en place et la qualité des menus a été améliorée : ils sont plus diversifiés et équilibrés.

L'expérimentation faite sur quatre écoles concernant la lutte contre le gaspillage alimentaire a permis d'établir un diagnostic et de mettre en place avec les gérants de restauration scolaire des actions de lutte contre le gaspillage alimentaire. Ces actions se poursuivront sur 2025.

✓ Objectif 1 : Promouvoir une alimentation saine et durable en valorisant les bénéfices de la diversité et de l'équilibre dans l'alimentation

- Faire vivre la « commission menu » créée en 2022. Cette commission, représentative de la communauté éducative, se réunira à rythme régulier afin de proposer et valider de nouveaux menus équilibrés.

✓ Objectif 2 : Eduquer au goût en restauration scolaire

- Mise en place d'ateliers éducatifs autour du goût sur site, visite de fermes et autres activités favorisant l'éveil au goût
- Mise en place d'ateliers culinaires sur la nouvelle cuisine centrale autour d'un projet pédagogique. Ces ateliers pourront être encadrés par les cuisiniers de la collectivité ou des partenaires extérieurs.
- Formation du personnel pour l'animation de la pause-déjeuner (incitation à goûter, médiation autour du menu proposé)

✓ Objectif 3 : Introduire des produits locaux, bio ou de circuit court en restauration scolaire (Loi EGALIM)

- L'introduction de denrées issues de production BIO ou RUP en circuit court est effective avec le nouveau marché de denrées alimentaires engagé en 2024.
- Enclencher le partenariat avec la Chambre d'Agriculture et l'Association des producteurs et fermiers du Grand Sud, en vue d'introduire plus de produits locaux dans nos menus.

✓ Objectif 4 : Sensibiliser les jeunes et la communauté éducative au gaspillage alimentaire (Loi AGECE)

- Déploiement des actions de lutte contre le gaspillage alimentaire sur l'ensemble des écoles de la ville afin de réduire le gaspillage alimentaire. Un accompagnement sera fait par des experts qui permettront d'animer les actions auprès des enfants et du personnel. A ce titre, la dotation d'ustensiles de service normalisés et étalonnés permettra de conforter ce processus.

✓ Objectif 5 : Valoriser et traiter les bio déchets (loi AGECE)

- Effectuer un diagnostic des déchets produits par la restauration scolaire et mettre en place des solutions pour traiter et valoriser ces déchets. La Ville se fera accompagner par des professionnels et formera le personnel sur le traitement des déchets.
- La mise en service à la rentrée 2024 d'un BIODIGESTEUR permet une valorisation des déchets alimentaires issus de la production sur la nouvelle cuisine centrale de Grands-Bois mais également des restes de repas servis sur le nouveau restaurant scolaire Raymond Mondon.

✓ Objectif 6 : Poursuivre l'opération « Petit déjeuner » sur l'ensemble des écoles maternelles

- En complément des petits déjeuners proposés dans les écoles maternelles, la Ville continuera à proposer un fruit aux élèves des écoles élémentaires le vendredi dès 8 heures.

➤ Le bien-être et le climat scolaire

✓ Objectif 1 : Créer à l'école des espaces rafraîchis (plantations – déminéralisation - aménagement des espaces, équipements...)

- Création d'un jardin aromatique partagé dans l'enceinte de la nouvelle cuisine centrale de Grands Bois en lien avec l'école Raymond Mondon.
- Renforcement des actions de plantations d'arbres dans et aux abords des écoles
- Programmer la pose de capteurs de CO2 afin de mesurer la qualité de l'air et améliorer les conditions d'enseignement.
- Les cours « Oasis Peï » sont pensées comme des îlots de fraîcheur, proposant un espace mieux partagé par tous et axé sur le bien-être des enfants (des espaces plus naturels, davantage de végétation, une meilleure gestion de l'eau de pluie, des aménagements plus ludiques, des coins calmes et une meilleure répartition de l'espace).
- Deux écoles ont pu bénéficier de ce type d'aménagement. L'aménagement de l'école Benjamin Moloïse à Pierrefonds est achevé et celui de l'école Isnelle Amelin à la Ravine des Cabris est sur sa dernière phase de travaux, avec la pose du mobilier de jardin et l'aménagement de l'arrière-cour.
- Les projets NEFLE (Notre Ecole Faisons La Ensemble) sont soutenus par la ville et certains ont pour objectifs de favoriser et aménager des espaces verts dans les écoles.

✓ Objectif 2 : Poursuivre et étendre le plan pluriannuel de remplacement du mobilier des écoles à 2 classes par école, à raison de 5 écoles par an.

- Cette année, les écoles Sartre, Mondon, Vollard et Aragon ont vu ainsi le remplacement intégral du mobilier de deux de leurs classes.

- ✓ Objectif 3 : Conforter les missions du personnel en charge de l'entretien et de l'embellissement des écoles
 - Accompagnement à la mise en place d'une équipe de jardiniers mobiles, capable de répondre aux urgences de nettoyage et d'entretien des cours.
 - Poursuivre l'équipement des agents de cour pour favoriser le fleurissement et l'embellissement des établissements scolaires
- ✓ Objectif 4 : Faciliter et sécuriser l'accès des élèves aux écoles en proposant des parcours « Pédibus »
 - Un ramassage scolaire pédestre sur l'école Aimé Césaire, est mis en œuvre, en collaboration avec l'OSTL, favorisant ainsi l'exercice physique, la socialisation et l'apprentissage des dangers de la route. Une solution pour lutter contre la pollution et rendre la vie quotidienne plus agréable. Cette expérience de proximité sera reconduite dès la rentrée 2024 sur le quartier de Bois d'Olivres pour les écoles Flora Tristan et Edmond Albius.

➤ La contractualisation d'un Projet Educatif De Territoire/Plan Mercredi 2024 / 2026

En inscrivant l'éducation comme un axe prioritaire de la mandature 2020-2026, la Commune a souhaité proposer un panel d'actions diversifié pour agir plus efficacement en faveur de l'égalité des chances et d'un meilleur épanouissement des enfants.

Dans cette dynamique et pour une meilleure cohérence et coordination entre les différentes initiatives engagées sur le territoire, la Ville déploiera dès la fin de cette année son Projet Educatif de Territoire (PEDT)/Plan Mercredi dans les écoles de la ville grâce au soutien des partenaires et opérateurs.

Il s'agira de continuer à accompagner les actions retenues dans le cadre de l'appel à projets pour l'année scolaire 2024-2025 et de lancer de nouvelles activités pour l'année scolaire 2025/2026 en s'appuyant sur les parcours mentionnés dans le document-cadre du PEDT et contribuer ainsi à la réussite scolaire de tous les enfants.

Les actions proposées devront favoriser la continuité éducative et définir ainsi des objectifs pédagogiques en concordance avec ceux de l'Education Nationale tout en tenant compte des temps de l'enfant.

Il s'agira donc de continuer à proposer aux enfants scolarisés sur le territoire un parcours éducatif cohérent sur les temps périscolaires (matin, pause méridienne, soir) et extrascolaires (accueil de loisirs qui se déroule les jours où il n'y a pas école) afin de garantir une complémentarité éducative. Ces deux temps seront positionnés comme supports privilégiés pour le déploiement d'une offre de loisir de qualité à travers notamment le Plan Mercredi, en lien avec l'ensemble de la communauté éducative (parents d'élèves, enseignants, acteurs éducatifs du territoire) et les partenaires institutionnels et associatifs.

Les parcours éducatifs, fixés en lien avec les partenaires du dispositif, sont définis en quatre domaines distincts :

- Activités artistiques et culturelles
- Activités sportives, de loisirs et de bien être
- Activités scientifiques, numériques, linguistiques
- Activités sur la citoyenneté, l'histoire réunionnaise et développement durable

Ces parcours ont vocation, entre autre, à favoriser le plaisir de la découverte et de la connaissance et créer du lien social et développer la mixité.

1.2 En matière de gestion courante des affaires scolaires

Dans le droit fil de la politique de rigueur communale actuelle, la maîtrise des dépenses et l'optimisation de la gestion des ressources humaines seront poursuivies au sein des sites scolaires.

Des efforts en matière de mutualisation, d'optimisation et de redéploiement de la ressource seront consentis afin de toujours répondre aux besoins. Un travail étroit est d'ailleurs mené avec la Direction des Ressources Humaines pour y parvenir. Les fiches métiers seront redéfinies, les missions revues en tenant compte de la polyvalence et de la mobilité des agents avec pour objectif, la mise en place de brigades itinérantes en fonction des possibilités et nécessités.

Pour l'ensemble du personnel, la formation continue des agents tant en matière d'hygiène, de sécurité et de développement durable, que de perfectionnement métier demeure une orientation forte. Elle sera complétée par des actions de sensibilisation sur l'accompagnement du personnel à la dimension multidisciplinaire et complémentaire des métiers sur site : technicité des métiers, gestes de premier secours, utilisation des extincteurs et défibrillateurs, PPMS (Plan Particulier de Mise en Sûreté), exercices réguliers d'évacuation incendie ou intrusion malveillante...

Pour ce faire, les malles de PPMS seront mises à disposition des écoles dans leurs zones de sûreté définies.

Le vieillissement des agents est un facteur essentiel à prendre en compte et des préconisations qui peuvent en découler. Il conviendra pour cela d'optimiser la gestion des ressources humaines, de mettre en place un plan de maintien et de remplacement des agents pour une meilleure gestion des emplois et des compétences (GEPEC).

Il sera également nécessaire de poursuivre les dotations d'équipements automatisés notamment pour le nettoyage afin de prévenir les pathologies pouvant entraîner des préconisations.

En outre, une modernisation des procédures administratives et financières est en cours d'élaboration en vue d'une simplification et une harmonisation des pratiques.

Des process de fonctionnement seront confortés afin de répondre aux attentes des agents et de la communauté éducative.

En 2024, la mise en place du portail famille aura permis de faciliter la gestion et le suivi dématérialisé des inscriptions scolaires et à la restauration. Pour 2025 le process de modernisation se poursuivra, la ville créant davantage d'interactivité avec les parents d'élèves et l'ensemble de la communauté éducative.

➤ La réhabilitation et la rénovation du patrimoine scolaire

En 2024, toujours dans un objectif de développement durable, la collectivité a poursuivi ses opérations de réhabilitation et de rénovation des établissements scolaires en intégrant des travaux pour une nécessaire adaptation au réchauffement climatique : les écoles Raphaël Barquissau et Louis Aragon à la Ravine Blanche, Alice Pévérély à Terre Sainte en ont ainsi bénéficié.

En 2025, les programmes d'entretien, de réhabilitation et de construction concerneront :

✚ En achèvement :

- Réhabilitation des écoles Alice Pévérély à Terre-Sainte (Phase 2), Louis Aragon et Raphaël Barquissau à la Ravine Blanche.

✚ En Travaux

- Construction d'une école provisoire pour accueillir les élèves des écoles Edith Piaf et Jean-Albany à Terre-Sainte le temps de leur reconstruction,

- Construction d'une école provisoire pour permettre la réhabilitation et restructuration des écoles Edmond Albius et Flora Tristan à Bois d'Olives dans le cadre du NPNRU,
- Rénovation thermique à l'école Louis Pasteur aux Casernes,
- Réhabilitation de l'école Jacques Prévert à Terre-Sainte,
- Aménagement de la cour de l'école Evariste de Parny à la Ravine des Cafres,
- Construction de salles supplémentaires dans les écoles Leconte de Lisle à la Ligne des Bambous et Henri Lapierre à Mont-Vert les Bas,
- Rénovation des sanitaires à l'école Raymond Mondon à Grands Bois.

✦ Programmation / Etudes :

- Reconstruction des écoles Edith Piaf et Jean Albany à Terre Sainte,
- Réhabilitation et restructuration des écoles Edmond Albius et Flora Tristan à Bois d'Olives dans le cadre du NPNRU.

➤ **Domaine de la restauration scolaire**

La cuisine centrale de Grands Bois est opérationnelle depuis le mois de mai 2024. Elle produit à ce jour 3 550 repas pour 14 restaurants scolaires du Bassin Est de la ville.

A la fin du 1er semestre 2025, ce nouvel outil permettra une production en liaison froide de 10 000 repas/jour pour l'ensemble des rationnaires de la Ville. Il s'agira, à travers cette nouvelle cuisine, de rationaliser les coûts de production des repas et proposer des repas de qualité aux petits Saint-Pierrois.

Les cuisines centrales actuelles à savoir Ravine Blanche et Pablo Picasso à la Ravine des Cabris seront quant à elles aménagées et équipées pour devenir des cuisines relais pour la remise en température des plats.

L'isolation thermique et la production d'eau chaude solaire pour la Cuisine centrale de Ravine Blanche sont également planifiées.

De même, une extension sera réalisée pour le réfectoire Georges Sand à la Ligne Paradis avec notamment la construction de vestiaires et d'un local poubelle réfrigéré.

➤ **Sécurisation des bâtiments scolaires**

Face aux incivilités croissantes, le déploiement d'un dispositif de vidéo surveillance dans les écoles dites sensibles se poursuivra, au travers d'un programme pluriannuel. Actuellement, la Ville totalise 7 écoles équipées de caméras.

➤ **Le numérique**

La Ville a souhaité accompagner ses écoles publiques dans l'accélération et la finalisation de leur transition numérique. Pour ce faire, un plan de numérisation a été adopté avec notamment un objectif prioritaire : réduire la fracture numérique, révélée notamment par la crise du COVID 19, plus particulièrement en direction des écoles en Réseau d'Education Prioritaire (REP) qui ont subi plus durement une carence en matière d'apprentissage par voie numérique.

Avec ce plan de numérisation, la Ville entend doter ses écoles d'outils numériques (ordinateurs, vidéo projecteurs interactifs) et d'accès au réseau haut débit afin de faciliter l'accès aux systèmes éducatifs numériques.

Dans un premier temps, le projet a concerné les classes de CP au CM2 situées en zone REP+, soit au total 17 écoles élémentaires sur les 41 écoles publiques que compte la Ville.

Pour cela, la Ville a obtenu un 1er financement FEDER au titre du programme REACT-UE 2014-2020 pour 11 écoles: Georges Brassens, Jacques Prévert, Jean Moulin, Louis Pasteur, Lislet Geoffroy, Alfred Isautier, Barquissau, Martin Luther King, Edmond Albius, Georges Fourcade, Benjamin Moloïse.

Montant de l'opération: 2 009 569€ HT dont 200 956 € HT (10%) à la charge de la commune.

Ces écoles ont été câblées et équipées en outils numériques fin 2023.

La Ville a, par ailleurs, bénéficié d'une dotation de la Politique de la Ville pour 3 des 6 écoles prioritaires restantes : Jean Jaurès, Louis Aragon, Aimé Césaire, qui ont été câblées et équipées en outils numériques fin 2024.

Montant de l'opération: 349 880 € HT dont 167 942 € HT (48%) à la charge de la commune.

La Ville a pu à nouveau bénéficier des fonds Dotation Politique de la Ville pour la numérisation de 2 nouvelles écoles: Albert Camus et Michel Debré en 2024.

La Ville entend poursuivre cette numérisation selon les dotations et aides financières qu'elle pourra mobiliser en 2025.

L'utilisation de l'ENT One (Environnement Numérique de Travail) afin de rester au plus proche des élèves et de leur famille et de leur fournir tous les atouts de la réussite en créant un pont entre l'école et la maison restera une priorité.

➤ **Domaine de la petite enfance**

La Ville poursuit et optimise sa politique de développement en matière d'accueil des enfants en bas âge dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse conclu avec la Caisse d'Allocations Familiales. La réhabilitation par la Ville des multi accueils les Pensées et les Capucines situés dans la ZAC OI, grâce au concours financier de la CAF a permis la création à partir de 2020 de 66 places supplémentaires. Afin de compléter cette offre d'accueil, la ville poursuit les travaux sur le complexe du Mas Fleuri avec la réhabilitation des Lys dans lequel, 28 places seront disponibles.

2. La politique de santé jeunesse

➤ **Le Contrat Local de Santé (CLS)**

Le Contrat Local de Santé (CLS) signé fin 2023, est un outil de contractualisation, qui permet de partager des objectifs de santé entre la ville et l'Agence Régionale de Santé (ARS), d'articuler les politiques de santé, de prendre en compte et réduire les inégalités d'accès à la prévention ou aux soins.

En 2025, les actions de la ville s'articuleront autour des 4 axes identifiés dans la contractualisation à savoir :

- la nutrition et l'activité physique
- la santé sexuelle
- la santé environnementale
- la protection et la promotion de la santé mentale

Ces actions concerneront les publics suivants :

- Le scolaire, de par les nombreuses actions directes et indirectes mises en œuvre en lien avec des établissements scolaires.
- La communauté éducative (enseignants, infirmiers scolaires, parents)
- Le grand public, via notamment un village prévention santé en novembre
- Les associations partenaires
- Les structures du territoire, œuvrant en prévention santé, via des actions de co-construction.

➤ **La lutte contre les addictions**

Il est rappelé qu'au sein de l'axe « protection et la promotion de la santé mentale » du Contrat Local Santé (CLS) de la ville, la lutte contre les addictions tient une place prépondérante à Saint-Pierre. Lauréate de l'appel à projet régional 2022 éponyme, Saint Pierre continue, en 2025, à mettre en œuvre des actions concrètes, en partenariat avec des structures spécialisées disposant d'expertises en matière de lutte contre les addictions.

Les actions prévues à ce titre en 2025 sont :

- la fin de la mise en œuvre de l'opération VAVANGUE au sein des 26 écoles et 7 collèges
- l'organisation et la participation à des villages santé - prévention
- des opérations régulières de communication/sensibilisation du grand public

Accusé de réception en préfecture
974-219740164-20241021-35-1700-DE
Date de télétransmission : 24/10/2024
Date de réception préfecture : 24/10/2024

- des formations de professionnels de l'éducation et/ou du social et de la santé auprès de structures qualifiées dans le domaine de la lutte contre les addictions et le développement de compétences psychosociales
- Un partenariat désormais consolidé avec la police nationale et municipale, permettant d'agir en prévention, notamment en faveur du respect des interdits protecteurs et des effets des usages inappropriés des écrans.

➤ **Saint-Pierre, Ville amie des enfants**

Saint-Pierre, première ville d'outre-mer à s'être vue décernée le titre de « Ville amie des enfants » par l'UNICEF, a de nouveau obtenu ce titre pour la période 2020/2026.

En 2025, Saint Pierre continue de s'engager, pour les enfants à :

- Assurer leur bien-être en favorisant leur épanouissement, leur respect et leur individualité.
- Affirmer sa volonté de lutter contre l'exclusion, contre toute forme de discrimination et agir en faveur de l'égalité.
- Permettre et proposer un parcours éducatif de qualité
- Développer, promouvoir et valoriser la participation et l'engagement de chaque enfant et jeune

Pour cela, une démarche globale, associant l'ensemble des services de la ville, est mise en œuvre pour une pleine appropriation de cette ambition par tous et une déclinaison en actes auprès des jeunes.

En 2025, un village des droits des enfants aura à nouveau lieu pendant la semaine de célébration de la journée internationale des droits de l'Enfant en novembre. L'accent sera mis sur le droit à la santé.

Pour cette fin de mandature UNICEF, les objectifs pour 2025 à Saint-Pierre sont :

- de mettre en œuvre une organisation interne pour permettre la consultation nationale des 6-18 ans, en vue d'analyser en profondeur un sujet, de recueillir l'avis des jeunes sur l'exercice de leurs droits et mieux appréhender leur rapport à l'éducation.
- d'élaborer une vision commune et partagée de la place de l'enfant dans la Ville, en mobilisant l'ensemble des forces vives pour que tous soient dans une démarche de ville amie des enfants.

3. Politique publique relative au sport et la santé

Les Jeux Olympiques de Paris ont suscité un enthousiasme au-delà des espérances que ce soit au niveau national que mondial.

Cette réussite organisationnelle combinée au succès des sportifs français dans de nombreuses disciplines ainsi que l'énorme médiatisation de l'évènement risque de susciter un engouement extraordinaire parmi la population. De nombreuses fédérations s'attendent à voir une augmentation de leurs licenciés notamment dans les disciplines où les français ont obtenu des médailles (escrime, tir à l'arc, judo, natation...).

L'anticipation de la ville avait permis de livrer un certain nombre d'équipements sportifs tout au long de l'année 2024 (centre nautique aqua-loisirs et aire couverte de Terre-Sainte, gymnase de la Ravine des Cabris).

Il conviendra donc d'optimiser au mieux ces équipements afin de développer de nouvelles offres sportives sur le territoire communal, de proposer de nouvelles disciplines par l'intermédiaire de l'école municipale des sports et accompagner les clubs et associations sportives qui verraient le nombre de leurs pratiquants s'accroître.

Fidèle à sa réputation de ville évènement, en partenariat avec l'OSTL la collectivité reconduira les manifestations phares qui font sa renommée comme le grand raid, le Trail urbain de Saint-Pierre, des galas de boxes ainsi que de nouvelles manifestations destinées à mettre en valeur ses nouveaux équipements (terrain de Beach, Skate Park).

Pour continuer à moderniser ses équipements tout en tenant compte de l'évolution démographique croissante et le développement constant des nouvelles disciplines sportives, la Ville maintiendra ses efforts sur la réhabilitation, l'extension et l'entretien de son patrimoine sportif.

En 2025, les opérations concerneront :

✚ En Finalisation

- Rénovation et mise en accessibilité du complexe sportif de Terre Sainte,
- Réhabilitation du terrain à proximité du Domaine Vidot à Mont-Vert les Hauts, en plateau vert multi sports,
- Création d'une zone de street work out - Moulin à Café à la Ravine des Cabris.

✚ En Travaux

- Réhabilitation du terrain Léonus Bénard à Casernes,
- Réhabilitation de terrains de proximité en synthétique dans divers quartiers (Ravine Blanche, Ravine des Cafres, Ravine des Cabris, Terre-Sainte, Joli Fond),
- Amélioration des vestiaires, club house, clôtures et sanitaires - Terrain de football à Mont Vert les Hauts,
- Construction de vestiaires et aménagement d'une esplanade près du terrain B à Casabona,
- Réhabilitation de la salle Boulaki à la Ligne Paradis,
- Rénovation du sol sportif du gymnase Gaston Richardson à la Ravine des Cafres,
- Surélévation de la toiture de la salle Pavé à Terre-Sainte.

✚ En Programmation / Etudes :

- Restructuration du complexe sportif de Casabona,
- Réhabilitation de la piscine de Casabona.

4. Politique publique relative à la citoyenneté

Les travaux du centre administratif se poursuivront en 2025. Pour rappel, ce projet a pour objectif d'offrir une meilleure lisibilité des services de la ville, d'optimiser leur fonctionnement et de rationaliser leur implantation. Il est conçu aussi bien pour, les administrés, le grand public que le personnel administratif. Les futurs bâtiments et les berges de la rivière d'abord formeront l'aboutissement de la Zac du mail.

En 2025, l'ancienne poste à Terre-Sainte sera aménagée pour accueillir d'une part, l'équipe du Programme de Réussite Educative (PRE), dispositif de lutte contre l'échec et le décrochage scolaire et d'autre part, les personnes en situation de grande précarité, les sans domicile fixe.

A Grands-Bois, une salle de quartier sera aménagée dans l'ancien réfectoire Ecole Raymond Mondon. Celle de Mont-Vert les Hauts au Domaine Vidot sera améliorée avec la création d'espaces supplémentaires (Sanitaires, local de rangement...).

Dans le domaine des affaires culturelles, les programmes d'entretien, de réhabilitation concerneront :

✚ En Finalisation

- Réhabilitation de l'église Notre Dame du Mont Carmel à Grands Bois,
- Réhabilitation de l'église Saint-Joseph-Artisan à Pierrefonds.

✚ En travaux :

- Réhabilitation de l'église Saint Augustin à la Ravine des Cabris.

✚ En Programmation / Etudes :

- Réhabilitation de l'église Notre Dame du bon Port à Terre-Sainte,
- Réhabilitation de l'église Notre de Dame de Lourdes à la Ligne Paradis,
- Réhabilitation de l'église Saint-Pierre Saint-Paul au Centre-Ville.

Dans le domaine des affaires funéraires, les travaux de création d'un cimetière à la Ligne Paradis débuteront dès le début de l'année 2025. Ce projet structurant permettra d'

Accusé de réception en préfecture
97419740164-20241025-1700-DE
Date de télétransmission : 24/10/2024
Date de réception préfecture : 24/10/2024

l'inhumation des défunts et un nouvel espace où les familles pourront se recueillir et honorer la mémoire de leur proche.

5. La Politique de la Ville

Le Contrat de Ville de Saint-Pierre signé le 29 juin 2015 arrivant à échéance au 31 décembre 2024, l'année 2025 sera celle de l'entrée en vigueur d'un nouveau dispositif contractualisé « Quartiers 2030 ».

Un nouveau périmètre des quartiers prioritaires de la politique va ainsi être redéfini dans une démarche concertée entre la Ville et les services de l'Etat.

Ce nouveau contrat « Quartiers 2030 » place l'éducation au cœur même de l'intervention de la politique de la ville puisqu'elle constitue un levier de réduction des inégalités en favorisant la réussite des jeunes. Sur le plan du développement économique, l'objectif est de permettre aux habitants des quartiers prioritaires de profiter des dynamiques sur le territoire permettant d'atteindre le plein emploi en améliorant leur employabilité.

De plus, compte tenu des difficultés cumulées dans les quartiers, la transition écologique (déplacements, environnement, amélioration des modes de consommation...) constituera un axe majeur des actions qui vont être développées, de même que l'amélioration de la santé et l'accès aux soins pour les habitants, ainsi que la tranquillité et la sécurité publique.

Au-delà de ces priorités thématiques, quatre axes transversaux ont été identifiés comme prioritaires :

- la participation citoyenne : au cœur de la politique de la ville dans la mesure où l'action publique dans les quartiers prioritaires ne peut se faire sans ses habitants ;
- le soutien à la parentalité: la place des parents dans les actions devra être systématiquement recherchée ;
- l'égalité femmes/hommes : l'effort devra porter sur la lutte contre les stéréotypes, l'accès des femmes et particulièrement des jeunes filles aux activités et actions et la levée des freins à l'emploi des femmes ;
- l'équité de traitement : elle recouvre deux enjeux majeurs que sont l'intégration et la lutte contre les discriminations.

Ce nouveau dispositif contractualisé est la formalisation de projets de territoires construits avec les habitants, les associations et les élus pour tenir compte des spécificités locales. Il ambitionne de mobiliser tous les leviers pour améliorer véritablement la vie quotidienne des habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville.

En outre, la Ville de Saint-Pierre a élaboré des dispositifs avec les partenaires institutionnels que sont la Caisse d'Allocations Familiales, l'Agence Régionale de Santé, les services de la Préfecture : Convention Territoriale Globale, Contrat Local de Santé, Contrat Local de Sécurité et Prévention de la Délinquance. L'enjeu ici sera d'articuler l'ensemble de ces dispositifs pour une intervention coordonnée en direction des quartiers les plus sensibles. En ce sens, la mobilisation du droit commun sera un levier important et nécessaire pour des quartiers plus égalitaires et offrant à tous les moyens d'une même réussite.

Lauréate du label « Cité Educative » en 2022 pour le quartier prioritaire de Bois d'Olives, et eu égard à l'élaboration du dispositif « Quartiers 2030 », le dispositif sera reconduit en poursuivant les objectifs tels que définis par le cadre législatif d'intervention et par les instances de gouvernance entre l'Etat, l'Education Nationale et la Ville de Saint-Pierre. Les programmations qui seront élaborées tiendront compte des diagnostics locaux réalisés par les chefs de projets opérationnels en lien avec les acteurs du territoire, les équipes éducatives et des résultats scolaires.

Pour 2025, l'accent sera mis sur le renforcement de l'accompagnement socioprofessionnel des projets collectifs d'insertion. En ce sens, en lien avec le tissu associatif, en partenariat avec le Département, les services de la Ville, des chantiers d'insertion vont être soutenus dans les quartiers, afin de permettre aux publics allocataires du RSA et ceux éloignés du monde de l'emploi rencontrant des difficultés de pouvoir s'insérer durablement.

Document révisé et actualisé
974-219740164-20241021-35-1700-DE
Date de télétransmission : 24/10/2024
Date de réception préfecture : 24/10/2024

Par ailleurs, l'effort sera poursuivi sur la sensibilisation à l'utilisation des nouvelles technologies, avec un focus sur l'intelligence artificielle qui est en pleine expansion. En outre, l'organisation des jeux olympiques à Paris en 2024, avec les actions qui ont été mise en place dans les quartiers, a mis en exergue la nécessité de permettre aux jeunes de découvrir d'autres pratiques sportives émergentes, innovantes, comme les arts martiaux mixtes, les activités autour du trail et c'est pourquoi cette ambition sera renforcée.

Concernant le volet investissement via la dotation politique de la ville, ce dispositif sera poursuivi et les projets identifiés sur la base de la concertation citoyenne et portés par la collectivité seront soutenus.

➤ **La Convention Territoriale Globale**

Concernant la Convention Territoriale Globale, il est important de rappeler que la Ville de Saint-Pierre et la Caisse d'Allocations Familiales ont signé cet accord cadre qui court jusqu'en 2026 pour renforcer leurs actions sur les champs d'intervention partagés.

En 2025, eu égard aux objectifs définis dans la convention, il s'agira de continuer à animer les groupes de travail thématiques qui permettent d'enrichir le diagnostic territorial et répondre au plus près aux besoins qui émanent de la population. Sur le volet du logement, l'effort sur l'accompagnement des familles propriétaires de logements sociaux très anciens vers un processus d'amélioration de leurs habitations. Au niveau de la parentalité, il sera nécessaire d'accompagner les structures associatives à développer des projets REAAP (Réseau d'Aide et d'Appui à la Parentalité) dans les quartiers de Saint-Pierre, compte tenu des problématiques qui sont remontées, afin d'accompagner aux mieux les parents dans leur fonction éducative, de même que couvrir les écoles de la Ville d'un projet d'accompagnement à la scolarité et de continuer à dynamiser les classes passerelles de Terre-Sainte, Bois d'Olives et Ravine Blanche. Il est prévu d'organiser une journée d'information sur les actions menées sur le territoire en lien avec la CAF et les associations concernées.

Sur la thématique de la jeunesse, l'enjeu sera de conforter la structuration de l'épicerie sociale étudiante et de poursuivre les Opérations Villes Vie Vacances dans les quartiers prioritaires. Concernant l'animation sociale, à côté des deux centres sociaux (CCAS et OSTL) existant sur le territoire, des espaces de vie sociale vont être soutenus dans les quartiers en lien avec les porteurs de projets associatifs.

6. La politique de proximité

➤ **Au niveau des mairies annexes**

Acteur de proximité de premier plan, la Ville entend poursuivre ses échanges et interactions directes avec la population au moyen des mairies annexes de quartiers, qui sont des relais avec les élus. En 2025, la Ville souhaite conforter le travail d'accompagnement des habitants dans les difficultés auxquelles ils sont confrontés au quotidien (précarité alimentaire, accès au logement, démarches administratives...).

Par ailleurs, il s'agira également de recueillir les doléances des administrés et d'être l'interface avec les différents services de la collectivité et les partenaires institutionnels en fonction des problématiques qui sont recensées.

Il sera également question de développer les permanences des institutions qui rendent un service à la population (CAF, CGSS, impôts,...), avec une augmentation des fréquences d'interventions et des acteurs.

En outre, les mairies annexes évolueront en lieu de ressources et d'informations pour les administrés sur les activités proposées, les projets qui concernent leur quartier, en s'appuyant sur les outils numériques (installation d'écrans dynamiques d'informations).

De plus, des sessions de formations seront à organiser pour que les agents des mairies annexes puissent accompagner les administrés dans leurs démarches administratives. Cela supposera également que les agents puissent obtenir la qualification « aidant connect » leur permettant de faire les démarches pour le compte de l'utilisateur. Dans cette démarche, un partenariat avec le service informatique de la Ville est à mettre en place pour équiper les mairies annexes d'ordinateurs et bornes interactives.

En parallèle, la Ville répondra à l'appel à projets pour obtenir des postes de conseillers numériques qui seront une véritable plus-value vers l'objectif d'avoir des mairies de proximité connectées.

➤ **La gestion et l'animation des CASES**

Les Centres d'Activités Socio-Educatives (CASE) et les maisons de quartiers sont des espaces vecteurs de cohésion et de lien social sur le territoire. En ce sens, ils ont pour vocation à faire émerger les initiatives citoyennes et celles des associations, en proposant des activités culturelles, sportives, sous l'angle de l'éducation populaire, aux habitants des secteurs concernés.

L'ambition affichée pour l'année 2025, est de faire évoluer ces structures vers le concept de « Tiers lieu », qui est un espace ouvert où les habitants peuvent se réunir pour travailler, s'approprier des savoirs et/ou des compétences, pour se rencontrer ou simplement échanger de façon informelle.

L'idée est que chaque « tiers lieu » développé sur la Ville puisse s'imprégner de l'identité même des quartiers concernés, en lien étroit avec les souhaits des habitants. Des journées portes ouvertes seront mises en place au sein de chaque structure pour la population soit informée des actions proposées.

Par ailleurs, il sera nécessaire d'accompagner les agents de ces structures vers un processus de formation dans le domaine de l'animation socioculturelle territoriale, afin qu'ils deviennent des relais de proximité entre les habitants, les associations et la collectivité.

Avec l'expansion du numérique dans le quotidien, il conviendra de penser à équiper ces tiers lieux en matériels informatiques pour que des actions comme les tournois et sessions « gaming » puissent être organisées, de même que des ateliers de découverte et de sensibilisation.

➤ **L'accompagnement du public « seniors »**

Avec le vieillissement de la population, l'accompagnement des publics seniors devient un enjeu important des politiques publiques qui sont menées. La Ville de Saint-Pierre, par l'intermédiaire de son service seniors, soutient les initiatives et projets portés par les associations de la troisième jeunesse sur son territoire. Des activités socioculturelles, des sorties découvertes, des événements culturels sont ainsi mises en place sur les différents quartiers de la Ville.

Pour 2025, cette volonté sera confortée par l'engagement soutenu de la collectivité envers ces publics vulnérables afin de lutter contre les exclusions. Des journées culturelles et d'échanges entre les associations seront programmées, avec l'organisation d'un salon à destination des personnes âgées. Avec la collaboration du Centre Communal d'Action Sociale, les associations spécialisées, des ateliers sur le « bien vieillir » seront proposés aux participants pour les accompagner au mieux face à la perte d'autonomie. En outre, face au processus de dématérialisation enclenchée par les administrations, un conseiller numérique accompagnera ces publics dans leurs démarches du quotidien.

Dans la continuité de cette politique en faveur de l'accompagnement des seniors, la Ville entend candidater au label « Ville amie des aînés ».

➤ **Le volet démocratie participative**

La participation citoyenne occupe une place de plus en plus importante dans l'élaboration des politiques publiques qui visent à améliorer le quotidien des habitants.

La loi du 27 février 2002 sur la démocratie de proximité a obligé les communes de 80000 habitants et plus de se doter de conseils de quartiers, qui ont pour vocation de faciliter le dialogue entre la municipalité et la population. La Ville de Saint-Pierre s'est engagée dans cette démarche bien avant que la loi l'y contraigne et démontre la volonté de prendre en compte la parole des citoyens dans l'exercice de la mandature. Cinq

conseils de quartiers ont été créés sur les quartiers de Ravine des cabris, Basse-Terre, Ravine Blanche, Terre-Sainte et Grands-Bois.

Pour 2025, via le service démocratie participative, à minima deux conseils de quartiers vont être mis en place sur chacun des quartiers concernés, avec des réunions préparatoires en amont où les sujets à l'ordre du jour des séances seront décidés collégialement. Afin d'encourager la parole et les initiatives citoyennes, une expérimentation sera menée par l'installation d'une boîte à idées sur les cinq mairies annexes de quartiers.

Par ailleurs, sur la base d'un budget participatif, un appel à projets sous forme de concours sera organisé pour la sélection d'un projet des habitants qui sera financé.

De plus, avec la contribution du service seniors, il est prévu d'installer un conseil des aînés, pour une meilleure prise en compte des difficultés rencontrées par ce public et favoriser l'intergénérationnel.

➤ Favoriser l'accès aux droits

Afin de lutter contre le non recours aux droits, la Ville de Saint-Pierre porte une politique volontariste forte qui s'est traduite par la mise en place de deux points justice sur les secteurs du Centre-Ville et de Bois d'Oliviers. Cette démarche s'effectue en partenariat très étroit avec le Conseil Département de l'Accès aux Droits.

Au sein de ces structures, les administrés ont la possibilité d'avoir recours gratuitement plusieurs catégories d'intervenants en fonction de leurs problématiques : professionnels du droit, associations, médiateurs conciliateurs de justice, délégués du Défenseur des droits, etc.

Pour 2025, les points justice envisagent d'élargir le partenariat en proposant aux administrés de rencontrer d'autres intervenants institutionnels et associatifs en fonction de certains sujets thématiques. Il sera également prévu d'organiser deux matinées d'accès aux droits au minimum, où la population aura la possibilité de consulter les professionnels du droit, les institutions, les associations.

7. La politique de la ville en faveur du handicap et de l'accessibilité

➤ Favoriser l'inclusion des personnes en situation de handicap

La Ville de Saint-Pierre a fait de l'accompagnement des personnes en situation de handicap une priorité forte. C'est la raison pour laquelle, elle met en œuvre des actions visant à favoriser l'inclusion de ces publics dans la société.

En 2025, l'effort sera consenti sur le soutien aux personnes porteuses de handicaps dans l'accès aux droits et leurs démarches administratives, en lien avec la Maison départementale pour les personnes handicapées, le Centre Communal d'Action Sociale, les partenaires institutionnels et les associations spécialisées.

Les événements culturels et sportifs seront poursuivis, permettant à ces publics en situation de vulnérabilité de pouvoir s'exprimer et s'épanouir : Handinautique, Handimusik, la course Solidarun. Ces actions seront menées en partenariat avec les services de la ville, le Département, le CCAS, les associations et l'Institut Universitaire de Technologie de la Réunion.

Des actions socioculturelles vont aussi être proposées aux participants, comme les ateliers autour du numérique (initiation, sensibilisation aux dangers, utilisation des logiciels de communication...), des activités culturelles, artistiques, en lien avec les bailleurs sociaux, le Contrat de Ville et les structures de proximité dans les quartiers.

➤ La politique en matière d'accessibilité

La politique de mise en accessibilité des bâtiments communaux dans le cadre de l'Ad'AP

✚ Bilan de l'année 2024

Les projets sont en phase d'études ou en phase de travaux. Les projets suivants sont à ce jour réalisés ou bien en cours de réalisation ;

- Etudes et consultation d'entreprises pour la mise en accessibilité de l'Eglise Saint-Pierre/Saint-Paul, du Case de Pierrefonds et du groupe scolaire de Jolifond qui sont en phase DCE. Une attribution prévisionnelle des lots et un démarrage des travaux sont programmés pour le deuxième semestre 2024.
- Etude en interne et démarrage des travaux de 4 sites de 5ème catégorie.
- Les études de la deuxième phase de l'Ad'Ap sont en cours comprenant une quarantaine de sites répartis en 4 Lots par secteur géographique.

✚ Prévisions pour l'année 2025

Pour l'année 2025, la ville poursuivra son engagement pour mener les études et les travaux permettant de rendre l'ensemble de son patrimoine, accessible à tous les publics.

En prévision de l'année 2025, les études démarrées cette année continueront. Les premiers travaux relatifs à ces études commenceront courant 2025 par la mise en accessibilité de plusieurs établissements comme des écoles, espaces culturels et bâtiments de proximité.

Les travaux de mise en accessibilité de l'Eglise Saint-Pierre/Saint-Paul en Centre-Ville, le CASE de Pierrefonds et le groupe scolaire de Jolifond à Basse-Terre qui débiteront à la fin de l'année 2024 se poursuivront en 2025.

Les études de la deuxième phase de l'Ad'Ap continueront en 2025 et permettront la mise à la norme d'accessibilité dans un délai de trois ans de:

- Vingt-Trois écoles, telles que l'école Jean Paul Sartres à la Ravine des Cabris, ou encore l'école Alice Peverelly à Terre Sainte, Ecole Henri Lapierre à Mont-Vert Les-Bas,.....
- Deux espaces culturels, tel que le Théâtre de Pierrefonds, et le Centre Culturel Lucet Langenier,...
- Bâtiments de proximité tels que, le case de Basse Terre, ou encore le case de Bassin Martin, la maison de quartier Beaugard à la ligne des bambous...
- Équipements Sportifs tels que la Base Nautique de Terre Sainte, ou bien le Complexe Sportif de la Ravine des Cabris, ou encore la Piscine de Casabona,
- Une Église, telle que l'Eglise Notre Dame du Sacré Coeur à Mont-Vert Les Hauts,
- Trois bâtiments à vocation sociale ou administratif, telles que le CCAS, ou bien la maison de l'enfance en centre-ville,.....

Aussi, les études sur les sites citées ci-avant sont en cours et permettront les travaux de mise en accessibilité correspondant qui dans la majorité des cas pourront démarrer à partir de l'année 2025.

Afin de faciliter la mise en œuvre de cet Ad'AP (obligatoire) et d'équilibrer son budget, la Collectivité sollicitera pour chaque ERP/IOP concerné, auprès de ses partenaires institutionnels des financements complémentaires tels que le FIPHFP, le Plan d'aide de la Région en faveur des communes ou le FEDER.

- Poursuivre le partenariat avec la CAUE

La ville a sollicitée depuis quelques années les services du CAUE afin d'apporter un appui technique à la Commission Communale Pour l'Accessibilité, et de coordonner les différents axes de travail sur les

Accusé de réception en préfecture
974-219740164-20241021-35-1700-DE
Date de télétransmission : 24/10/2024
Date de réception préfecture : 24/10/2024

questions d'accessibilité et des projets d'architecture, d'urbanisme et d'aménagement sur la commune de Saint-Pierre.

Dans ce cadre, une mission de sensibilisation en milieu scolaire est programmée pour les années 2024/2025 dont les objectifs sont les suivants :

- ✚ Faire appréhender et comprendre la situation de handicap
- ✚ Sensibiliser à la nécessité de penser la ville pour tous et de réaliser des aménagements et des bâtiments accessibles à tout le monde
- ✚ Sensibiliser à la qualité du cadre de vie

Ce renouvellement de convention permettra une continuité dans le travail déjà accompli permettant d'accompagner le service et notamment l'élu délégué aux Affaires du service accessibilité handicap et les autres services de la mairie : techniques, urbanisme et autres... ainsi que les membres de la Commission Communale Pour l'Accessibilité.

8. La politique publique relative à la prévention et à la sécurité

8.1 Sur le plan de la prévention

➤ La vidéo protection

La sécurité étant une composante importante du programme de la mandature, le déploiement de la vidéo protection se poursuivra en 2025 selon les objectifs fixés par la collectivité et suivant les besoins identifiés. Une attention particulière sera portée sur la consolidation de l'architecture du réseau de vidéo protection, portant sur les 2 volets suivants :

a) Volet technique

- Redondance des serveurs dédiés à la vidéo protection
- Sécurisation des liens Fibre Optique et de la desserte énergétique

b) Volet humain

- Accroissement des compétences des opérateurs du CSU
- Développement des compétences du personnel technique

Un nouveau marché de maintenance et d'extension sera lancé en 2025 en réponse aux besoins de ce programme de sécurité ambitieux.

➤ Le Centre de Supervision Urbain (CSU)

Une nouvelle salle de visionnage sera fonctionnelle prochainement et permettra aux opérateurs de disposer d'un outil plus performant.

8.2 Sur le plan de la sécurité

Le volet sécuritaire fait partie des axes prioritaires de cette mandature. La police municipale occupe pour cela une place prépondérante dans la mise en œuvre de la politique déployée par la ville en faveur de la sécurité. Elle intervient sur l'ensemble du territoire communal pour veiller au respect de l'ordre public, afin d'assurer la qualité de vie des habitants et une atmosphère de sécurité. Ses actions, à la fois préventives et répressives, visent à atteindre ces objectifs.

Pour l'année 2025, les priorités du service seront axées sur le renforcement des moyens humains et matériels, l'éducation routière ainsi que la proximité.

- ✚ Pour assurer les différentes missions dévolues au service, exercer leurs missions dans des conditions optimales de sécurité et garantir une présence constante sur le territoire

Accusé de réception en préfecture
974-894-010-005-100-DE
Date de télétransmission : 24/10/2024
Date de réception préfecture : 24/10/2024

- renforcer les effectifs et poursuivre les actions de formation en faveur des agents.
- moderniser le parc automobile par l'acquisition de véhicules adaptés aux missions y compris des véhicules écologiques,
- fournir aux agents des équipements modernes (radios, caméras corporelles),
- Renouveler et procurer des équipements de protections individuelles spécifiques pour les unités motocyclistes, VTTistes et trottinettistes ,
- Mettre à jour et commander des certificats d'accès aux fichiers nationaux des immatriculations et des permis de conduire (S.I.V et S.N.P.C).
- Réajuster l'armement des agents pour tenir compte de l'évolution des effectifs
- Investir dans les moyens de stockage des armes.

⚡ en matière d'éducation routière

- Promouvoir la sécurité routière et sensibiliser les usagers à la prévention des accidents.
- Organiser des sessions de sensibilisation dans les écoles en mettant en place des partenariats avec les établissements scolaires par le biais de la piste d'éducation routière.
- Créer des supports pédagogiques qui serviront pour les actions de sensibilisation, acheter de nouveaux vélos et renouveler les moyens de transports.

⚡ en matière de proximité, prévention, communication

- Concevoir et produire des supports de communication pour les actions de proximité dans les différents forums (forum sur la sécurité, les addictions, la maltraitance animale et la lutte contre l'errance...).

En investissant dans les effectifs, le matériel, l'éducation et la sécurité, nous pouvons garantir une meilleure protection des citoyens et une amélioration des relations entre la police municipale et la communauté.

S'agissant de la prévention de la délinquance, le CLSPD poursuivra la mise en œuvre des actions inscrites dans la Stratégie Territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (STSPD) ainsi que la veille territoriale sur l'ensemble du territoire avec l'ensemble des différents acteurs qui oeuvrent dans le domaine de la prévention de la délinquance.

9. Les Systèmes d'Information et le numérique territorial

En 2024, la DSIDNT (Direction des Systèmes d'Information et du Développement Numérique Territorial) a poursuivi sa politique de déploiement du haut débit vers les quartiers pour, notamment, la mise en oeuvre de la vidéo protection, en incluant les services numériques de la Ville de façon à renforcer la sécurité physique et à être propriétaire du réseau de fibre optique.

Parallèlement en matière de cyber sécurité, la Ville a poursuivi son chantier de mise aux normes par l'introduction d'un dispositif de « sonde anti intrusion autonome » ainsi qu'un 2ème niveau de pare-feu, tout en effectuant la refonte des cœurs de réseaux, pour une plus grande disponibilité du réseau de télécommunications.

Dans le cadre de sa politique de numérisation des écoles, la collectivité a par ailleurs équipé cinq nouvelles écoles en outils numériques de qualité, avec l'aide de la dotation de la politique de la ville (DPV).

En 2025, les efforts de la collectivité porteront sur :

➤ Le futur Centre Administratif

Tous les moyens techniques sont mobilisés pour l'ouverture prochaine du Centre Administratif par :

- le lancement des marchés d'infrastructures (sécurité, réseau, serveurs, téléphonie...)
- le lancement des marchés d'équipements et de logiciels (postes de travail, solutions d'impression, licences, solutions de visio conférences, affichages dynamiques, sonorisation, bornes tactiles ...).

La DSIDNT poursuivra donc les investissements permettant à ses futurs usagers d'évoluer dans un environnement adapté aux nouveaux usages numériques.

➤ **La Sécurisation des données**

La collectivité poursuit la mise en place du Plan de Reprise et de Continuité Informatique (PRI/PCI) par :

- l'installation et la mise aux normes des locaux dédiés aux serveurs
- Le renforcement de la sauvegarde des données conforme à la typologie « 3-2-1-1 », selon les recommandations de l'ANSSI
- Une solution déportée sur des appareils étanches et ignifugés, en y ajoutant une solution anti « rançongiciel », dans le cadre de la cyber résilience.

➤ **Renforcement de la cyber sécurité sur les sites distants**

Au cours de l'année 2024, la DSIDNT s'est consacrée à équiper les accès centraux par l'installation de la « sonde réseau autonome », à consolider les cœurs de réseau, à installer de nouveaux pare-feux sur le réseau interne, à renforcer des filtrages d'URL et anti spam ainsi qu'à installer une solution de contrôle des accès internes et externes sur les serveurs.

En 2025, l'accent sera mis sur la cyber sécurité des sites distants principaux tels que les Mairies Annexes. Ces sites constituent des points de concentration et de mutualisation du réseau informatique à très haut débit. La DSI complètera donc le dispositif actuel de ces sites par des solutions de sécurité in situ.

➤ **Lutte anti-vectorielle informatique**

Il s'agira de poursuivre les actions de sensibilisation des agents aux bons réflexes contre les attaques malveillantes, par la mise en place de solutions de cyber coaching.

➤ **Sécurisation des médiathèques**

En 2025 un volet de sécurisation sera également défini pour toutes les médiathèques selon les besoins évoqués par les responsables de ces sites.

➤ **Projets structurels / dématérialisation des process**

Au cours de l'année 2024 et dans le cadre d'une transition digitale efficace et cohérente, la collectivité a engagé la dématérialisation des process suivants, dans le but d'assurer la mise à disposition de supports de travail efficaces aux agents et d'organiser une proximité forte avec les usagers :

- Le portail famille, qui propose, dans un 1^{er} temps, aux usagers de gérer en ligne les inscriptions et la restauration scolaire
- La généralisation de l'outil informatique dans les restaurants scolaires, en lien avec la nouvelle cuisine centrale de Grands Bois
- La dématérialisation des marchés publics

L'année 2025 verra la poursuite de l'accompagnement des demandes des services dans le cadre de leurs projets de numérisation, de dématérialisation ainsi que pour les demandes d'évolution de leur logiciel métier vers de nouveaux produits plus adaptés. Seront concernés à titre non exhaustif :

- L'urbanisme (réactualisation de l'application dématérialisée)

Accusé de réception en préfecture
974-219740164-20241021-35-1700-DE
Date de télétransmission : 24/10/2024
Date de réception préfecture : 24/10/2024

- Le service électoral (étude sur l'évolution du logiciel)
- Le service CNI/passeport (dématisation des prises de RV)
- Les Archives (Système d'Archivage Electronique)

➤ **Numérisation des écoles**

En 2025 la collectivité entend poursuivre sa politique de généralisation du numérique dans les écoles, en fonction toutefois des dotations et des aides financières qu'elle pourra mobiliser.

Par ailleurs, la promotion de l'ENT One (Environnement Numérique de Travail) restera une priorité. En lien avec la Direction de la Vie Educative et les services de l'Education Nationale, l'objectif sera d'accompagner au plus près les familles pour qu'elles s'approprient cet outil numérique mis à leur disposition, afin de créer un pont entre l'école et la maison.

➤ **Numérisation des médiathèques**

Il s'agira de poursuivre les actions d'accompagnement numérique de la médiathèque de Grands-Bois, nouvellement mise en fonction, par l'acquisition et l'installation des équipements audiovisuels.

➤ **Proximité et lutte contre l'illectronisme**

- **Wifi public**

Dans le cadre de la législation en vigueur, le portail captif a été renouvelé afin de répondre aux exigences de la réglementation. Une action de remplacement des anciennes bornes est en cours ainsi qu'une extension des bornes wifi sur les sites publics.

En 2025, une étude sera menée pour l'équipement des sites à haut potentiel touristique dans le cadre de la promotion du tourisme sur le territoire.

- **Lutte contre l'illectronisme et l'inclusion numérique en faveur des usagers de la Ville**

En 2025, la DSIDNT accompagnera les services de la Politique de la Ville dans le cadre de leurs actions de lutte contre l'illectronisme et l'inclusion numérique en direction de la population Saint Pierroise, ce, afin de lutter contre la fracture numérique.

10. L'action municipale en faveur de l'attractivité du territoire

10.1 La politique culturelle

Le fil conducteur de la politique culturelle de la ville est la proximité. Il convient donc d'amener la culture au plus près des publics.

La ville va donc s'efforcer de faire profiter aux habitants des différents quartiers de son offre culturelle à travers ses équipements et ses acteurs.

Cela passe par un accroissement de la présence sur les sites comme à la Ravine des Cabris par l'intermédiaire du cinéma où en plus des événements phares comme Jap animé, le festival du film court ou écran jeune il conviendra de développer une offre tout public par la programmation de films à thème.

De même, le site du moulin à café qui accueille les ateliers de pratique artistique devra développer sa communication afin de faire connaître son offre au plus grand nombre.

Les partenariats existant qui concourent à la démocratisation de la culture, à l'instar de KOMIDI seront reconduits et d'autres sont en cours de voir le jour notamment avec les théâtres départementaux et le réseau des salles du sud CURCUMA.

En matière de danse, la ville et son partenaire LALANBIK ont été retenus par le Ministère de la culture et le Centre National de Danse pour expérimenter une manifestation dans l'espace public et à destination du grand public intitulée le « kilomètre de danse ».

De même, toutes les manifestations qui font la renommée de la ville comme le 13 juillet, le DIPAVALI le 20 décembre etc...seront reconduites ainsi que les animations dans les quartiers notamment Pierrefonds y bouge et les journées européennes du patrimoine (Rivière d'abord et Grands Bois).

En matière de lecture publique, l'année 2025 sera celle de la 11^{ème} édition du salon du livre ATHENA, et pour conforter le souhait de la ville de la nécessité de proximité, la collectivité s'est engagée pour la 5^{ème} fois au dispositif contrat territoire lecture sous l'égide du Ministère de la culture dont l'un des axes majeurs est le développement d'actions envers les quartiers prioritaires de la ville et les quartiers ruraux.

S'agissant des équipements culturels, les travaux de la deuxième phase de réhabilitation du théâtre situé dans l'ancien dépôt de Rhum à Pierrefonds seront finalisés en 2025. Par ailleurs, des études seront aussi menées pour la création d'un Etablissement d'Enseignement Artistique prévu dans la ZAC Océan Indien. Enfin, il est également prévu d'installer une œuvre d'envergure de l'artiste DIETMAN sur le littoral Ouest.

10.2 La politique publique relative au dynamisme économique et au tourisme

En 2025, une consultation des entreprises sera lancée pour les travaux de rénovation intérieure de l'hôtel de ville avec la préservation du style ancien du lieu historique. Un véritable parvis sera également créé en respectant la qualité architecturale et colorimétrique de la façade. La place sera rendue aux piétons pour un usage apaisé et accessible facilement aux personnes à mobilité réduite

Pour rappel, en 2022, des travaux de dragage ont été entrepris, pour une mise en sécurité et gestion courante des sédiments comblant le Domaine Public Portuaire et bassin dédié au petit nautisme. Suite aux crues associées au cyclone BELAL, le piège à cailloux réalisé en 2022 a bien épargné le chenal des 1500 m³ qu'il a interceptés. Toutefois, 10 000 m³ de matériaux supplémentaires ont transité en aval du radier dont 3000 m³ dans le chenal de navigation. A l'arrivée des houles australes, conformément à l'arrêté d'autorisation préfectorale obtenue en avril 2024, une opération de dragage mécanique post BELAL a pu démarrer pour faciliter les entrées et sorties des navires de la darse portuaire.

En 2025, un achat « innovant » s'attachera à la valorisation des matériaux à extraire les plus fins (vases) potentiellement les plus pollués par une « approche sédimentaire ». L'objectif est de soutenir par l'innovation, le tissu économique local pour transformer un matériau actuellement considéré déchet potentiellement dangereux, en matériau recyclé « seconde vie » pour économiser les prélèvements de matières premières dans le milieu naturel (carrières...). Cette démarche s'inscrit dans la Responsabilité Élargie des Producteurs (REP).

D'autre part, après des études de confortement et mise en valeur de la jetée Est, les travaux débiteront.

Le dispositif de production de glace avec le CRPMEM permettant le développement de la pêche professionnelle a été intégré au local box pêcheurs comme prévu.

Enfin, un coffre d'amarrage « sécurisé » sera installé et entretenu dans la zone dite de « Pierrefonds Pointe du Diable » pour permettre d'une part, aux usagers du port Lislet Geoffroy de retarder, par mer devenue trop forte, leur entrée devenant périlleuse au port, et d'autre part, d'accueillir "en rade", des navires trop grands pour entrer en darse. Par mandat de maîtrise d'ouvrage à la SPL MARAINA, les études de dimensionnement confiées en 2023 à EGIS a précisé au stade PROJET que les deux amarrages dits de « beau temps » (Sites de plongée, Petits Parcours et Demotel) compléteront l'amarrage « sécurisé ». Les phases conception sont achevées et reste l'aspect réglementaire.

La Territorialisation de la Stratégie Nationale des Aires marines Protégées (TSNAP) se traduira pour Saint-Pierre qui est concernée avec Petite Ile par le lancement d'une assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) portée par la Ville. Cet AMO consiste à mobiliser les acteurs locaux concernés, organiser la gouvernance et réaliser un pré-cadrage des actions prioritaires à mettre en place.

Enfin, la ville va entreprendre en 2025, le projet de réhabilitation de la case Dupuis dont elle a fait l'acquisition. Cette vieille bâtisse créole, située à proximité des jardins de la plage, permettra la mise en œuvre d'un espace socio-éducatif orienté vers la mer, le lagon et son récif corallien.

10.3 La TLPE (Taxe Locale de Publicité Extérieure) et le RLP (Règlement Local de Publicité)

La politique publique relative à la publicité extérieure s'inscrit dans un objectif de qualité de cadre de vie. Elle vise à réduire l'impact des panneaux publicitaires dans l'espace public à travers notamment une diminution du nombre de dispositifs, une réduction des formats ou encore des règles de limitation des nuisances lumineuses dans un contexte de sobriété énergétique et de préserver la biodiversité nocturne.

On peut diviser la politique publique relative à la publicité extérieure en 2 parties :

- la TLPE (Taxe Locale de Publicité Extérieure),
- le RLP (Règlement Local de Publicité).

La Taxe Locale de Publicité Extérieure est due par toute entreprise exploitant un support publicitaire (enseigne, préenseigne ou publicité) et ce quelle que soit la nature de son activité.

Depuis 2022, la collectivité procède au recensement des supports publicitaires sur le territoire communal. Le recensement a mis en avant :

- Pour l'année 2022, l'existence de 2 326 activités dont 1 069 taxables, ce qui représente une recette d'environ 813 453 € ;
- Pour l'année 2023, l'existence de 2 653 activités dont 960 taxables soit une recette d'environ 985 415 €.

L'augmentation de la recette en 2023, malgré la diminution des activités taxables, s'explique par l'application du point d'indice.

Cette tendance d'augmentation des activités devrait se poursuivre et les recettes liées à la TLPE devraient rester constantes jusqu'en 2025 car la Collectivité a fait le choix de ne pas appliquer l'augmentation du point d'indice pour l'année 2025 au vu du contexte économique difficile.

Le Règlement Local de Publicité extérieure permet d'adapter les règles nationales prévues par le code de l'environnement au contexte local. Le projet de modification du RLP de la Ville de Saint-Pierre a été notifié pour information aux personnes publiques associées (Parc National, Préfecture, La CCI, le CDNPS, la chambre d'Agriculture, la CIVIS, CMA, le Conseil Régional, le Conseil Départemental, DACOI, DEAL, SMEP SCOT), à consultation du CDNPS et à une enquête publique.

Le projet a été validé par le Conseil Municipal du 14/12/2023 et est applicable depuis le 1^{er} Juillet 2024.

Un agent de la Collectivité a été assermenté sur ce volet afin de relever et de sanctionner les différentes infractions au RLP sur le territoire communal.

En 2024, un premier travail a commencé avec l'enlèvement des panneaux publicitaires sur la ZP1 qui représente le centre historique de Saint-Pierre et se poursuivra en 2025 sur les ZP2 et ZP3.

10.4 L'Occupation du Domaine Public pour les activités économiques

La valorisation du domaine public est une des préoccupations de la Collectivité dans la mesure où l'occupation privative du domaine permet de générer des recettes et d'optimiser le domaine en autorisant l'occupation de certaines dépendances.

De ce fait, les AOT constituent non seulement un levier pour le développement économique local en permettant aux opérateurs d'exercer une activité économique sur le domaine public mais aussi une source de revenu pour la collectivité.

L'occupation du domaine public encaissée en Régie a représenté pour l'exercice 2024 une recette de 905 596 € et pour 2023 ce montant s'établissait à 910 295 €.

11. L'action municipale en faveur de la gestion et de l'aménagement de l'espace public

La collectivité doit aujourd'hui faire face aux arbitrages complexes et parfois contradictoires entre la protection de l'environnement, le développement économique et les équilibres sociaux dans un contexte toujours marqué par l'après COVID, une géopolitique agitée et un contexte budgétaire incertain.

On peut néanmoins acter qu'il existe une convergence partagée sur au moins quatre ancrages stratégiques nous permettant de tracer les chemins d'avenir :

- une consommation plus sobre de l'espace pour préserver les ressources, la biodiversité et l'agriculture
- la nécessité de relier les territoires en s'interrogeant sur des mobilités plus durables et des alternatives au « tout voiture »,
- la recherche d'une multifonctionnalité des espaces en lieu et place de la traditionnelle hyperspécialisation programmatique
- l'exigence viscérale d'une meilleure qualité urbaine dont les aspects patrimoniaux et paysagers doivent être toujours mieux intégrés.

C'est au cœur de ces quatre défis que devra se bâtir le « Saint-Pierre » de demain en restant particulièrement vigilant aux enjeux des négociations lors de l'élaboration du nouveau SAR.

Nous aurons également à développer de nouvelles compétences tant sur les aspects du management que du savoir être (résilience et congruence...) pour faciliter l'adaptation aux changements et encourager l'innovation des pratiques.

➤ L'urbanisme et Droit des Sols

Deux axes de travail seront au cœur de l'activité du service :

- La mise en service du nouveau règlement ECO-PLU;
- L'amélioration du service du droit des sols au service des usagers

La mise en œuvre à jour du nouvel ECO-PLU va permettre la mise en œuvre d'une série de règles locales visant à réduire l'artificialisation des sols à la parcelle pour contenir l'imperméabilisation des sols et favoriser l'augmentation des surfaces plantées, véritable vecteur à la création des îlots de fraîcheur en centre-ville, source de confort thermique.

En ce qui concerne le service ADS, on s'attachera durant l'année 2025 à performer le service public en modernisant l'accès à l'information et à la délivrance des autorisations.

Afin de poursuivre la dématérialisation complète du process de délivrance des autorisations d'urbanisme, il conviendra durant l'année 2025 de développer et maîtriser les outils numériques fiables. L'intégration de la chaîne de décision devra être étudiée afin de mieux optimiser les passerelles entre différents services consultés.

➤ La politique foncière

1. Le partenariat de la ville contractualisé avec l'EPFR va se poursuivre dans le cadre notamment de la mise en œuvre de la délégation du Droit de Préemption Urbain pour accompagner les opérations d'aménagement Pierrefonds Village, le NPNRU de Bois d'Olives, l'action Cœur de Ville et le littoral de Terre Sainte e de Grands-bois.

Ce partenariat avec l'EPFR sera harmonisé et équilibré ou réajusté dans le cadre d'un tableau de bord financier permettant d'établir des prévisions budgétaires pluriannuelles et la préparation d'un plan stratégique de programmation des fonciers maîtrisés.

2. L'élaboration d'un schéma directeur immobilier et énergétique devra être engagée afin d'améliorer la gestion patrimoniale et de veiller aux objectifs de réductions des consommations énergétiques au sein des bâtiments tertiaires.
3. Dans le cadre du trait de côte, il sera finalisé un partenariat avec le CEREMA, proposant l'élaboration d'une stratégie et d'un mode opératoire au titre du foncier et des aménagements durables de la côte.

Il sera nécessaire de consolider budgétairement l'enveloppe d'acquisition foncière hors périmètre EPFR nous permettant d'accompagner les décisions de préemption.

➤ La politique du logement

La forte attractivité de la Ville de Saint-Pierre génère une forte demande en logements, de tous types et pour tous les publics : jeunes, étudiants, personnes âgées, salariés des entreprises et administrations et bien sûr publics fragiles. La ville se situe en secteur tendu.

La demande en logements locatifs sociaux étant très forte, la commune se doit de maintenir une programmation soutenue pour satisfaire les besoins ainsi qu'au seuil de 25% de logements locatifs sociaux SRU. La mise en œuvre sur la période 2023-2025 du contrat de mixité sociale (CMS) signé avec l'État et la CIVIS sera poursuivie en 2025 afin de réaliser la programmation de logements locatifs sociaux. Le déficit se résorbe progressivement, mais expose toujours la commune à une pénalité financière pour non-atteinte de l'objectif de mixité sociale de 25 %.

L'attractivité de Saint-Pierre comme ville étudiante nous oblige à proposer rapidement un plan logements étudiants.

Dans le cadre du CMS, il s'agira de généraliser la procédure des appels à projet permettant à la ville de mettre en production du foncier au titre des objectifs du contrat signé avec l'État.

➤ L'Action Cœur de Ville (ACV)

La convention-cadre Action Cœur de Ville (ACV) a été signée en janvier 2019 et celle transformant cette convention en Opération de Revitalisation de Territoire (ORT) en novembre 2021.

Pour rappel, cette ORT comporte un programme d'actions d'environ 50 M€, dont plusieurs actions sont déjà en cours, comme la réalisation du nouveau centre administratif, l'OPAH, la placette de la médiathèque, les études sur le parvis de l'hôtel de ville et l'aménagement du canal SOREMA.

En fin d'année, un bilan du programme sera réalisé et un avenant à la convention sera proposé pour permettre son intégration à une ORT "chapeau" portée par l'intercommunalité CIVIS.

Pour 2025, il conviendra de poursuivre les opérations déjà engagées et de lancer les études pour les programmes suivants :

- L'aménagement de l'espace Salahin
- La programmation et le devenir du marché couvert
- Les jardins de l'hôtel de ville.

- La réalisation des déménagements et intervention de l'INRAP sur le site des berges portées par la direction de l'aménagement.
- **Les opérations d'aménagement**

En 2025, les actions opérationnelles de la direction vont se concentrer sur :

La poursuite des actions déjà engagées :

- Zac du mail : outre la dernière cession à finaliser des lots 6.1 et 6.2 intégrant une option d'achat par la ville pour des parkings publics, le concessionnaire SIDR va poursuivre la réalisation des derniers aménagements au droit des berges de la rivière d'Abord. Les évolutions du calendrier de cette opération vont conduire la ville à prolonger le contrat de la concession passée avec la SIDR pour tenir compte des déménagements des locaux concernés par une démolition, des fouilles archéologiques et de la nécessaire coordination des travaux avec le futur centre administratif.
- Le déménagement des services le long des berges devra permettre la démolition des bâtiments et le lancement des procédures archéologique. Des aménagements provisoires et éphémères seront à définir le temps de la réalisation des travaux définitifs.
- La ZAC Cap Austral va se poursuivre au rythme des commercialisations réalisées par CBO Territoria dans un contexte d'accès aux crédits plus complexe pour les acquéreurs potentiels. Les échanges vont se poursuivre entre le concessionnaire et la société Téréos concernant le déplacement de la balance de Grand Bois ainsi que l'analyse des enjeux techniques, administratifs, réglementaires et financiers en découlant. Un dossier réglementaire de modification de la ZAC sera soumis à la ville prenant en compte les évolutions foncières et de programmation, conséquence du non-déplacement de la balance de pesée. Une procédure de modification du PLU sera engagée. A cette occasion, la ville devra proposer sa vision du développement urbain de Grand-Bois pour les années à venir.
- Le NPRU de Bois D'Olivres va poursuivre sa phase opérationnelle tant sur le plan réglementaire (Déclaration d'utilité publique, Autorisation environnementale unique) que sur le plan des études et, en particulier, à travers le mandat passé avec la SEDRE.
Il faudra consolider les engagements financiers de la commune pour crédibiliser le conventionnement initial.
Le PIA continue sa mise en œuvre dans le quartier (jardin de formation, rénovation énergétique de 50 logements,) et la convention passée avec l'ANRU sera prolongée jusqu'en 2026 offrant la possibilité de structurer des opérations de proximité (jardins partagés, maison collaborative d'innovation, pédibus, gestion des déchets...). Ces actions de proximité seront entreprises après recrutement des compétences ad-hoc.
Les renforts humains ainsi que l'équipement de la maison de projet devront donc être mis en œuvre pour accompagner la réalisation de l'opération conformément aux engagements. L'affectation de ressources est un préalable à la capacité d'accompagner l'opération.
- La RHS Rangama sera principalement axée sur la poursuite des travaux et l'accompagnement des familles occupantes.

L'engagement de nouvelles opérations :

- Pour accompagner la mise en place de mobilités alternatives, la construction d'un P+R par la CIVIS est toujours envisagée sur les terrains communaux de la ZAC OI. Un mandataire sera recherché pour accompagner la ville dans la viabilisation des terrains concernés.
- Pour tenir compte des nouveaux enjeux réglementaires (ECO PLU, ZAN...) ainsi que les enjeux liés à l'alimentaire, la gestion des énergies, de l'eau, il sera nécessaire de conduire de nouvelles études programmatiques pour les futures zones d'aménagement (La Vallée, Zac Pierrefond village...)
- Une ligne budgétaire d'environ 250 000 euros est sollicitée pour engager une série de réflexions stratégiques. Elles seront utiles à la définition du cadre de développement à venir de la commune (révision du SAR...).
- La ville devra se positionner sur un quartier NPRU3. En effet, l'agence de rénovation urbaine lance une consultation auprès des acteurs locaux pour définir le cadre de son intervention à venir. La ville

Accusé de réception en préfecture
974-219740164-20241021-35-1700-DE
Date de télétransmission : 24/10/2024
Date de réception préfecture : 24/10/2024

devra en cohérence avec les documents de planification SAR SCOT et ECO-PLU proposer un site de projet NPRU3.

Aussi, la consolidation d'une équipe technique pluridisciplinaire au sein de l'aménagement semble nécessaire pour offrir des capacités de conception et de mise en œuvre d'une politique active de renouvellement urbain. Cette équipe devra être soutenue par une réelle ambition d'intervention d'accompagnement social sur les quartiers, mais aussi de finalisation de réels partenariats avec l'intercommunalité sur les défis de la mobilité, de l'énergie, de l'eau et des risques.

➤ **Le SIG**

La maturation des outils techniques et la consolidation de la plateforme cartographique Géo-Saint-Pierre sont achevées. Il s'agit maintenant de diffuser et de communiquer à grande échelle sur notre système et élargir ainsi la nature des données proposées au travers de partenariats internes et externes.

Face aux enjeux de demain, la cartographie et le SIG devront soutenir les services dans la constitution de bases de données numériques mutualisées, supports de la mise en place d'une gestion électronique des documents à l'échelle communale.

L'intégration de ces outils au sein du processus de décision devra s'organiser en lien avec la stratégie numérique de la ville.

➤ **La formation**

Un plan de formation pour la direction sera proposé afin de tenir compte des nouvelles réglementations, préparer le lancement de nouvelles opérations (ZAC, acquisition foncière...) y compris le financement et le développement de la performance collective pour encourager le fonctionnement des équipes en mode projet.

Concernant la direction de l'urbanisme des formations seront à conduire permettant d'accroître la vigilance qualitative des actes produits et l'intégration des nouveaux enjeux.

➤ **La gestion des archives communales**

Au cours de l'année 2024, le service des Archives a continué son travail de régularisation au niveau des différents services, au titre de ses actions programmées pluri annuellement et portant sur :

- La résorption de vrac d'archives « papier »,
Ainsi, après la résorption du vrac d'archives de la Direction de la Vie Educative, ce sont ceux des services du Foncier et de l'Aménagement du Territoire qui seront traités sur 2024/2025, dans l'optique de faciliter le transfert des bureaux vers le futur Centre Administratif. Il est à noter que des opérations de versement au service des archives sont actuellement en cours pour ces deux services.
- L'élimination de documents d'archives, conformément aux directives préconisées par les Archives Départementales. Un marché pour la destruction des archives physiques par une entreprise agréée sera à ce titre lancé.
- La constitution de la base de données « Cindoc Archives », qui s'échelonnera durant toute la mandature et au-delà. Dans ce cadre, la base de données des Ressources Humaines, en phase de réalisation, s'achèvera courant 2025.

Parallèlement, le travail de numérisation des Registres de Délibérations pour la période 1959-1996, a été réalisé, avec à la clé, une collection à caractère conservatoire et l'autre à des fins de communications.

Un second marché de numérisation concernant les Registres de Délibérations couvrant la période de 1997 à 2010, devra être réalisé par le service. Après cette opération de numérisation et considérant que le service des Assemblées a réalisé la numérisation des délibérations depuis 2010, la collectivité possèdera une collection complète et homogène de Délibérations du Conseil Municipal de 1959 à nos jours.

Par ailleurs, l'année 2025 sera marquée par la réalisation d'une mission d'AMO pilotée par la CIVIS dans le cadre des opérations de mutualisation en matière de Gestion Electronique de Documents (GED) et de Système d'Archivage Electronique (SAE), suite à l'obtention d'une subvention du Ministère de la Culture par l'intercommunalité. Le bilan de cette mission devra être transmis au Ministère pour le mois d'août 2025. Cette opération préfigurerait un nécessaire renforcement des compétences du service en matière d'archivage électronique.

Le service des Archives connaît par ailleurs une problématique récurrente et cruciale d'espace dédié au traitement de ses archives intermédiaires et éliminables. De ce fait, la réception des versements définitifs à caractère conservatoire sont répartis sur deux locaux dont la configuration n'est pas totalement appropriée. La recherche d'un espace consacré à l'ensemble des opérations de tri et d'élimination reste donc d'actualité.

Enfin, il conviendra pour les agents de poursuivre les formations nécessaires au développement du service notamment dans le domaine de l'archivage électronique.

12. Politique publique relative au cadre de vie

➤ Domaine des parcs et jardins

La configuration de lieux de vie dans les quartiers permet de composer des espaces offrant aux habitants une qualité d'usages en s'intégrant au mieux au cadre de vie local.

En 2025, les aménagements programmés sont les suivants :

⚡ En travaux :

- Aménagement paysager du Canal SOREMA tronçon aval (couverture partielle du canal, création de jardinière et embellissement des abords).

⚡ En Programmation / Etudes :

- Aménagement de la deuxième phase de la place du rotary jusqu'au comptoir du sud.
-

➤ Actions d'embellissement et de renaturation

La sollicitation des espaces publics est croissante. Malgré la raréfaction des moyens humains notamment avec la disparition progressive des contrats aidés, la ville poursuivra ses efforts d'intervention en 2025 grâce au recours à des marchés d'entretien des espaces verts et aires minérales et d'embellissement sur les différents quartiers du territoire dont certains nécessitent des interventions permanentes.

Il est à préciser que des marchés réservés aux opérateurs économiques qui emploient des travailleurs handicapés et défavorisés sont mobilisés dans le cadre de cette action.

Pour l'embellissement des sites et espaces remarquables communaux, la direction de l'environnement et du Cadre de Vie en coordination avec la CIVIS poursuivra les opérations de plantation dans tous les quartiers de la ville et surtout dans les écoles.

La collectivité, actionnaire au capital de la SPL EDDEN, bénéficiera de l'assistance et des conseils de ses équipes pluridisciplinaires, de son expertise technique et juridique dans la conduite des missions en matière de lutte anti vectorielle, de protection et de valorisation des espaces naturels de la Réunion, de reboisement...

Ainsi, trois projets font l'objet d'un appui technique de la SPL dans le cadre de Contrat de Prestations Intégrées (CPI) pour la mise en œuvre d'une requalification paysagère et d'une gestion différenciée (2024/2025) :

- Boulevard Banks,
- Les jardins de la plage,
- Le Domaine Vidot et la partie communale du sentier Grand-Raid.

Des liens associatifs seront mis en œuvre afin de faire participer la population à la création et à l'entretien des espaces de détente et de loisir par le biais de projets emplois verts, de chantiers d'insertion et autres...

Enfin, avec le Département de la Réunion, la ville s'engage dans le programme « 1 Million d'arbres » avec la mise en œuvre des campagnes de renaturation en ville, la création de micro-forêts dans les écarts et par le reverdissement des délaissés communaux. Sur une durée de quatre ans, cette convention permettra de planter plus 25 000 arbres endémiques et indigènes de la Réunion.

➤ **Installation de ruchers au sein des services municipaux**

Dans le cadre de notre engagement en faveur du développement durable et de la biodiversité, il est programmé la mise en place de 6 ruchers au sein des services municipaux de la ville de Saint-Pierre.

Les abeilles jouent un rôle crucial dans la pollinisation, qui est essentielle à la biodiversité et à la production alimentaire. Cependant, les populations d'abeilles sont en déclin et l'installation de ruchers au sein de notre municipalité est un geste fort pour soutenir ces pollinisateurs indispensables et sensibiliser les habitants à l'importance de la biodiversité.

Les objectifs du projet sont variés :

- Soutenir à la biodiversité : contribuer à la préservation des abeilles en offrant un habitat sécurisé au sein de la commune,
- Sensibiliser : utiliser le rucher comme outil pédagogique pour sensibiliser les citoyens, et notamment les écoles, à l'importance des abeilles et plus largement à la biodiversité,
- Promouvoir le Développement Durable : renforcer l'image de la municipalité en tant qu'acteur engagé pour l'environnement, en montrant l'exemple à travers des actions concrètes,
- Produire du miel local : possibilité de récolter du miel local, qui pourrait être utilisé lors d'événements municipaux ou distribué aux habitants pour promouvoir le projet.

La mise en œuvre du projet est la suivante :

- Implanter : sur la nouvelle plate-forme de l'atelier horticole à la Ligne Paradis et sur le site du domaine Vidot à Mont-Vert les Hauts,
- Collaborer avec un apiculteur : la ville va s'associer avec un apiculteur professionnel pour l'installation et l'entretien des ruches, garantissant ainsi leur bonne gestion et le bien-être des abeilles,
- Encadrer légalement : la ville va s'assurer que le projet respecte toutes les réglementations en vigueur en matière de sécurité, de santé publique et de protection de l'environnement,
- Communiquer : informer les citoyens et les employés municipaux de l'installation du rucher, en expliquant les bénéfices du projet et en les invitant à participer à des ateliers de sensibilisation.

➤ **Action renforcée en matière de propreté urbaine**

La propreté du domaine et des espaces publics sera améliorée sur l'ensemble du territoire grâce au recours à des prestataires privés en complémentarité des projets du monde associatif et des équipes communales qui sont en cours de mécanisation. Il est à préciser que les marchés de prestation actionnés sont systématiquement accompagnés de clauses sociales d'insertion. Ces marchés de nettoyage des rues à plusieurs lots permettent de mieux répondre aux besoins en matière de propreté des rues et de la lutte contre l'insalubrité publique.

Dans le contexte sanitaire actuel, les sites fréquentés notamment ceux du front de mer et du centre-ville feront l'objet d'actions de nettoyage systématiques et renforcées.

Un travail en étroite collaboration avec la CIVIS a été réalisé afin de coordonner les actions de collecte, de communication et de répression.

Afin d'accroître la qualité de propreté des rues et espaces avec une limitation des nuisances sonores en milieu urbain et dans les cœurs des quartiers, la ville investira de nouveau en 2025 dans du mobilier et des outillages spécifiques :

- de mobiliers spécifiques notamment de bornes enterrées dont la collecte est désormais organisée à l'échelle intercommunale,
- d'engins spécifiques pour le nettoyage de placettes et de voies semi piétonnes (aspirateur de voirie, laveuse de chaussée, balayeuse électrique,...),
- des souffleurs électriques pour les agents communaux de propreté urbaine.

La Direction de l'Environnement et du Cadre de Vie en coordination avec la CIVIS poursuivra les opérations de plantation en lieu et place de dépôts sauvages récurrents.

Pour un meilleur service rendu à la population, des îlotiers seront mobilisés pour l'amélioration de la propreté des quartiers au quotidien (en 2025 : Ravine des cabris, Ligne des Bambous, Grand-Bois et Ligne Paradis).

Enfin, dans un objectif d'amélioration de la propreté dans les espaces publics, la ville a conventionné avec l'éco-organisme « ALCOME » agréé par l'Etat. La mission d'ALCOME est de participer à la réduction de la présence des déchets issus des produits de tabac (schématiquement appelés « mégots ») jetés de manière inappropriée dans l'espace public, à hauteur de 40 % de réduction d'ici 2027.

A ce titre, ALCOME s'engage à participer techniquement (outil de communication et fourniture de dispositifs de collecte tels que les cendriers) et financièrement.

➤ **Systématisation des sanitaires publics automatiques**

Les efforts consentis depuis plusieurs années pour l'automatisation des sanitaires publics sur l'ensemble du territoire se poursuivront en 2025. Une structure sera installée dans le cadre de l'aménagement global de Casabona ainsi qu'au niveau du Skate Park de Ravine Blanche.

Par ailleurs, afin de préserver nos blocs de sanitaires autonettoyants, un important programme de réhabilitation et de remise aux normes des premiers blocs installés il y a plus de 10 ans se poursuivra en 2025.

➤ **Organisation des évènementiels**

Comme pour les années précédentes, une attention particulière sera portée en 2025, en matière d'illumination festive des espaces publics en régie. La ville investira dans l'achat de nouvelles décorations lumineuses pour les festivités de fin d'année pour la placette du Rotary et le Parvis de l'Hôtel de Ville.

Avec plus de 300 manifestations par an, il est nécessaire de conserver en bon état nos structures de type CTS (Chapiteaux, Tentes et Structures) afin de garantir la sécurité des visiteurs et leur bon état de fonctionnement. Pour se faire, la ville va investir dans l'achat et le renouvellement de ses structures pour permettre à la fois le bon état et surtout de disposer de stock pour satisfaire les demandes grandissantes.

13. Politique publique du déplacement et des infrastructures routières

➤ **Déplacement et travaux routiers**

Les infrastructures routières sont les vecteurs de nombreux enjeux pour toutes les villes et davantage encore lorsque ces dernières se développent rapidement. Les thématiques importantes concernent les déplacements, l'amélioration de la qualité des infrastructures, l'amélioration de la sécurité routière, la réduction de la vulnérabilité à l'enjeu inondation, sans oublier l'embellissement de la ville lors des travaux de rénovation.

Une réflexion a été lancée en 2024 pour une rénovation complète des espaces publics du secteur historique de l'Hôtel de ville, compris entre la rue Pierre Raymond Hoarau à l'Ouest, la Rivière D'abord à l'Est, la rue des Bons Enfants au Nord et le Boulevard Hubert Delisle au Sud.

La Ville de Saint-Pierre souhaite ainsi mettre en harmonie l'ensemble des projets du quartier de l'Hôtel de ville et du futur centre administratif. Cette réalisation phasée et cohérente doit également permettre de réduire l'impact sur la circulation et les espaces publics.

Dans ce cadre, les aménagements d'infrastructures routières et d'espaces publics débiteront en 2025, sur le secteur de l'Hôtel de Ville – Centre administratif – Berges de la Rivière d'abord dans le cadre de l'action du cœur de ville de Saint-Pierre.

Dans le centre bourg de Mont-Vert les Hauts, des travaux de création d'un cheminement PMR entre le stade, l'école Charles Cros et la mairie annexe seront réalisés en 2025 afin de faciliter son accessibilité.

Enfin, une programmation importante de mise en œuvre de revêtements en enrobé et de création de trottoirs sera poursuivie dans l'ensemble des quartiers de la ville.

➤ **Infrastructures de gestion des eaux pluviales**

Les inondations et la destruction des ouvrages lors des événements cycloniques et des fortes pluies constituent évidemment une problématique forte pour l'ensemble des collectivités de la Réunion. Les travaux liés à ces enjeux seront nécessairement conséquents en 2025.

Il est à préciser que la compétence relative à la gestion des eaux pluviales est partagée avec la communauté d'agglomération qui est compétente depuis le 1^{er} janvier 2018 pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations depuis le 1^{er} janvier 2020 pour les eaux pluviales urbaines. Un travail en coordination avec les équipes de la CIVIS sur la thématique des eaux pluviales est donc réalisé.

En 2025, les efforts se poursuivront avec :

- La poursuite des travaux engagés en 2024 concernant la réduction de la vulnérabilité face au risque inondation pluvial dans le quartier de Bassin Martin,
- La poursuite des travaux engagés en 2024 concernant la réduction de la vulnérabilité face au risque inondation de la ravine Trois Mares à proximité du chemin Canal,
- Les travaux de couverture du canal Sorema en partie basse,
- le renforcement de la sécurisation du réseau d'eau pluvial dans différents secteurs de la ville.

Les études techniques et réglementaires relatives à la mise en œuvre de dalots au niveau du radier de la Rivière d'Abord au niveau du chemin Bassin Plat se poursuivront en 2025. Elles devraient permettre une consultation des entreprises et un lancement de la phase opérationnelle après la saison cyclonique 2025. Cette opération est structurante et permet d'améliorer la résilience routière du Sud de l'île en cas de crue de la Rivière d'Abord.

➤ **Modernisation de l'éclairage public**

La collectivité poursuivra également sa politique de modernisation de l'éclairage public en s'inscrivant dans le cadre des actions « Bas Carbone » et la mise en œuvre d'un programme local de maîtrise de la dépense énergétique.

En 2025, c'est un important programme de renouvellement des équipements vétustes d'éclairage sportif et public par des dispositifs LED de dernière génération débuté en 2023, qui se poursuivra avec le renouvellement d'environ 2000 points lumineux. L'action se terminera avec la totalité du parc d'éclairage public sur les deux années suivantes.

Cette action et le programme de travaux qui en découle doit bénéficier de financement FEDER, EDF ainsi qu'un prêt préférentiel auprès de la caisse des dépôts et consignation.

Accusé de réception en préfecture
974-219740164-20241021-35-1700-DE
Date de télétransmission : 24/10/2024
Date de réception préfecture : 24/10/2024

14. L'action municipale en faveur de la transition énergétique

La collectivité poursuit sa démarche de transition énergétique dans la réalisation de ses opérations afin de contribuer plus efficacement à la lutte contre le dérèglement climatique, à la préservation de l'environnement et des ressources.

Cette démarche répond aux obligations de la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte et vient renforcer le Schéma Régional Climat Air Energie (SCRAE) et le Plan Pluriannuel de l'Energie (PPE) vers une autonomie électrique à l'horizon 2030 à partir de sources d'énergies renouvelables. Tout en contribuant à offrir aux entreprises et aux citoyens l'accès à l'énergie à un coût compétitif.

Quatre leviers d'actions permettent de couvrir les enjeux de la transition énergétique du territoire :

1. Produire une énergie propre, renouvelable et décarbonée

Ce levier est basé sur la valorisation photovoltaïque du foncier et des toitures des bâtiments du patrimoine bâti et sur la définition d'une stratégie d'allotissement entre :

- La production électrique en photovoltaïque pour autoconsommation dans les bâtiments communaux,
- La production électrique en photovoltaïque par la ville avec revente à EDF,
- La location de toiture à des opérateurs pour production électrique en photovoltaïque.

En 2025, les travaux et l'exploitation des centrales photovoltaïques en location sur les toitures s'achèveront sur plus d'une vingtaine de bâtiments disposant d'importantes surfaces.

En ce qui concerne l'autoconsommation, la ville envisage d'équiper en 2025 ses sites les plus énergivores et disposant d'importantes surfaces de toiture. Pour cela, un contrat de prestations intégrées a été confié à la SPL Energie Réunion.

2. Favoriser l'efficacité énergétique et la Maîtrise de la demande d'énergie

Une des actions de ce levier figure dans les exigences du décret du 10 avril 2020 relatif à la réduction des consommations d'énergie finale sur les bâtiments de grande superficie. Pour ce faire, 14 sites communaux ont été instrumentés. Une fiche opération détaillée par site et un tableau de synthèse par typologies d'actions ont été produits.

Un diagnostic Énergétique type CDC ADEME (pour bénéficier du financement) a été mené sur 38 autres bâtiments pour une programmation de travaux.

En 2025, les travaux concerneront :

- Rénovation énergétique et thermique de l'école Louis Pasteur à Casernes,
- Rénovation du groupe frigorifique de l'espace culturel Lucet Langenier.

La valorisation des certificats d'économie d'énergie (CEE) dans le cadre des opérations portées par la ville est également une mesure importante. Pour cela, les critères techniques nécessaires à l'éligibilité au CEE ont été intégrés aux documents de consultation des entreprises travaux et un suivi spécifique de récupération des CEE a été mis en place depuis 2024.

Le diagnostic de l'éclairage public ainsi que la mise en œuvre du programme de renouvellement des équipements vétustes précédemment détaillés constituent une action importante pour une meilleure maîtrise de la demande en énergie de la Commune.

L'installation en cours d'un Energy Management System (EMS) sur 5 sites entre totalement dans une démarche d'amélioration de l'efficacité énergétique et de réduction des coûts pour la collectivité.

3. Diminuer l'empreinte écologique « Bilan Carbone patrimoine et compétences »

En 2022, la démarche du Bilan Carbone® Patrimoine et Compétences a été initiée avec notamment la première phase de sensibilisation et de définition du périmètre, la seconde de collecte de données et la troisième de traitement des données.

Des réunions de travail sur le choix des critères « Empreintes carbone » dans la définition des besoins de la commande publique ont été réalisées. En 2025, le plan de transition sera mis en œuvre à travers 16 fiches actions avec pour objectif la réduction de 4.4% des émissions de CO2/an soit 2720t CO2 sur 3 ans.

4. Développer des solutions alternatives et durables en termes de mobilités.

La collectivité procède au renouvellement progressif de son parc de véhicules thermiques par des véhicules électriques et poursuit le déploiement de bornes électriques sur les différents sites.

IV - LE PROGRAMME PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT DU BUDGET PRINCIPAL ET SON FINANCEMENT SUR LA PERIODE 2025-2027.

- En 2023, la structure des dépenses d'investissement de la ville se présentait ainsi :

	montant en €	Montant en € par habitant pour la catégorie démographique			
		Commune	Département	Région	National
Total des emplois d'investissement budgétaires=D	90 577 922	1 068	1 168	1 168	663
dont : Dépenses d'équipement	62 959 932	742	595	595	457
Remboursement de dettes bancaires et assimilées (1)	12 096 186	143	258	258	143

Après leur stabilisation en 2022, les **dépenses d'investissement** avaient fortement rebondi en 2023 (+ 53.6 % à 85.1 M€) pour s'approcher du record historique de 2020 (86 M€).

Néanmoins, si l'exercice 2020 avait enregistré des opérations exceptionnelles d'ampleur (transfert d'excédent d'investissement des budgets annexes clôturés à la CIVIS, créances pour vente foncière sur plusieurs exercices, renégociation de la dette), c'est un effort d'équipement sans précédent qui explique ce niveau d'investissement atteint en 2023.

Au final, le déroulement du scénario « au fil de l'eau » aboutit, s'agissant du budget principal, aux évolutions prospectives suivantes :

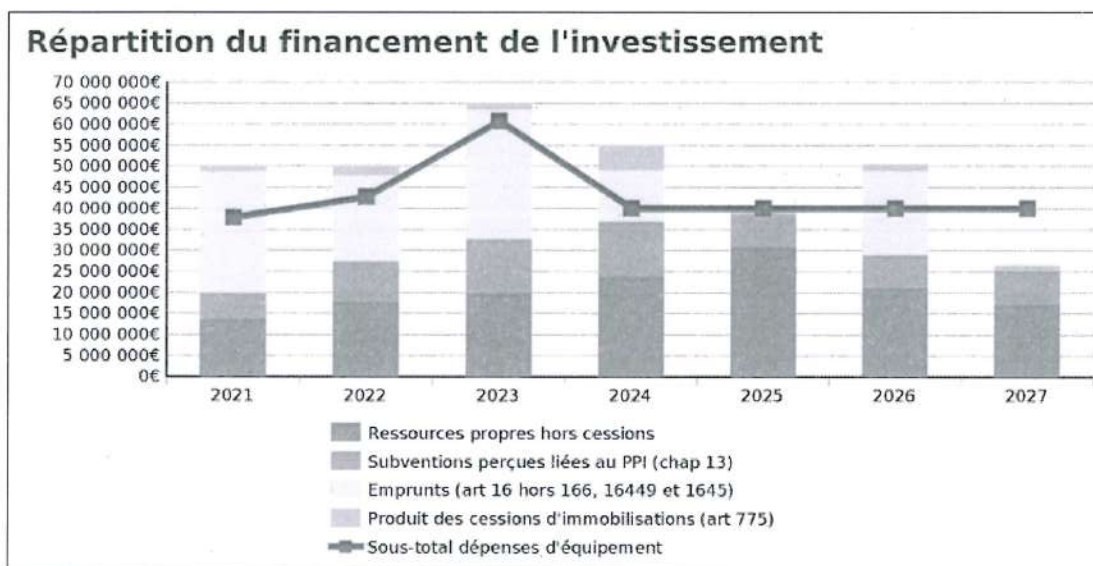
	Rétrospective			Prospective			
	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Sous-total dépenses d'équipement	37 846 178	42 678 115	60 678 664	40 000 000	40 000 000	40 000 000	40 000 000
<i>Evolution n-1</i>		12.77%	42.18%	- 34.08%	0.00%	0.00%	0.00%
Autres investissements hors PPI	346 250	950 298	51 467	0	400 000	400 000	400 000
<i>Evolution n-1</i>		174.45%	- 94.58%	- 100.00%		0.00%	0.00%
Remboursement capital de la dette (chap 16 hors 166, 16449 et 1645)	9 276 802	8 659 858	9 276 094	10 002 137	9 542 819	9 686 482	9 362 939
<i>Evolution n-1</i>		- 6.65%	7.12%	7.83%	- 4.59%	1.51%	- 3.34%
Autres dépenses d'investissement	8 411 015	3 116 208	15 092 771	21 181 354	3 409 941	1 612 905	1 457 054
<i>Evolution n-1</i>		- 62.95%	384.33%	40.34%	- 83.90%	- 52.70%	- 9.66%
Total des dépenses réelles d'investissement	55 880 244	55 404 478	85 098 996	71 183 491	53 352 760	51 699 387	51 219 993
<i>Evolution n-1</i>		- 0.85%	53.60%	- 16.35%	- 25.05%	- 3.10%	- 0.93%

Les autres dépenses d'investissements comprennent les autres immobilisations financières (chap 27), les opérations pour compte de tiers (chap 45) en dépense, les opérations afférentes aux lignes de trésorerie (art 16449).

Le recul anticipé en fin d'exercice 2024 s'explique par la normalisation de l'effort d'équipement, malgré une augmentation des opérations de trésorerie et de gestion de dette enregistrées dans le poste *Autres dépenses d'investissement*.

Les dépenses d'équipement sont en nette augmentation depuis 2021. Elles ont ainsi, pour la seconde année consécutive, franchi un seuil historique en 2023 (+ 42.18 % à 60.7 M€) pour installer davantage la ville dans la fourchette (très) haute de la moyenne nationale des villes de même strate (742 € par habitants, +62% supérieur à la moyenne nationale, +25% supérieur à la moyenne départementale).

L'effort d'équipement de la ville à moyen terme doit néanmoins rester compatible avec une structure de financement respectant les objectifs nationaux d'amélioration du besoin de financement (ou désendettement) fixés aux collectivités locales.



A ce titre, il est rappelé que les engagements pluriannuels d'investissement, matérialisés par la dernière programmation des autorisations de programme votée se décline ainsi :

SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET DES CREDITS DE PAIEMENT
COMMUNE DE SAINT PIERRE - COMMUNE DE ST PIERRE - Exercice : 2024

DEPENSES

Type de Programme AMENAGEMENT

Programme Opération	AP	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028
05MAILPRO MAIL PIETONNIER PHASE 2	2005	400 000.00	0.00	0.00	0.00	0.00
05822002 ZAC DU MAIL PHASE 2		400 000.00	0.00	0.00	0.00	0.00
07ELECTRUCR ELECTRIFICATIONS RURALES A SAINT PIERRE	2007	430 000.00	430 000.00	474 293.78	430 000.00	0.00
11920001 E.R. DE 2011 A 202		430 000.00	430 000.00	430 000.00	430 000.00	0.00
Total des op ELECTRIFICATIONS RURALES A SAINT PIERRE		430 000.00	430 000.00	430 000.00	430 000.00	0.00
09ENDIGUO AMENAGEMENT Z4 ET ENDIGUEMENT RNE DES CABRIS	2009	18 717.88	0.00	0.00	0.00	0.00
09831001 AMENGT DE LA ZI 4 ET ENDIGUEMENT RNE DES CABRIS		0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
10BATSPOR GRANDS TX DANS LES GYMNASES ET TERRAINS SPORTIFS	2010	4 300 000.00	1 503 412.08	0.00	3 000 000.00	0.00
10411001 REHABILITATION CASABONA REFECTION INSTALLATIONS EL		1 200 000.00	1 200 000.00	0.00	3 000 000.00	0.00
10411002 COMPLEXE SPORTIF A LA RAVINE DES CABRIS		3 100 000.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Total des op GRANDS TX DANS LES GYMNASES ET TERRAINS SPORTIFS		4 300 000.00	1 200 000.00	0.00	3 000 000.00	0.00
10TRROUTE TRAVAUX & AMENAGEMENTS DIVERS SUR ROUTES	2010	202 008.77	2 300 000.00	500 000.00	500 000.00	0.00
23870001 CREATION DE PISTES CYCLABLES		80 000.00	2 300 000.00	500 000.00	500 000.00	0.00
Total des op TRAVAUX & AMENAGEMENTS DIVERS SUR ROUTES		80 000.00	2 300 000.00	500 000.00	500 000.00	0.00

Type de Programme AMENAGEMENT

Programme Opération	AP	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028
10TXCIMED TRAVAUX DANS LES CIMETIERES DE LA COMMUNE	2019	1 378 303.41	4 900 000.00	4 800 000.00	1 650 000.00	0.00
10026001 REFECTION DES MURS D'ENCEINTE DES CIMETIERES		0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
18026001 CIMETIERE DE LA LIGNE PARADIS PHASE DEFINITIVE		1 200 000.00	4 500 000.00	4 800 000.00	1 650 000.00	0.00
Total des op TRAVAUX DANS LES CIMETIERES DE LA COMMUNE		1 200 000.00	4 500 000.00	4 800 000.00	1 650 000.00	0.00
14BOISDOO RENOVATION URBAINE QUARTIER DE BOIS D'OLIVES	2014	1 732 696.00	3 388 887.27	2 000 000.00	2 000 000.00	2 000 000.00
14824001 RENOVATION URBAINE DU QUARTIER DE BOIS D'OLIVES		1 732 696.00	2 000 000.00	2 000 000.00	2 000 000.00	2 000 000.00
16ACCESPTX ACCESSIBILITE DES PERSONNES A MOBILITE REDUITE	2023	1 300 000.00	1 300 000.00	1 300 000.00	1 346 722.22	0.00
23588001 REALISATION DE TRAVAUX ACCESSIBILITE		1 300 000.00	1 300 000.00	1 300 000.00	1 300 000.00	0.00
21BOURGR BOURG DE LA RAVINE DES CABRIS	2021	150 000.00	0.00	-248 882.43	0.00	0.00
21822002 AMGT DU CENTRE BOURG DE LA RAVINE DES CABRIS		150 000.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Type de Programme AMENAGEMENT		5 911 728.06	13 822 298.38	8 626 411.35	8 626 722.22	2 000 000.00

Type de Programme CONSTRUCTION

Programme Opération	AP	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028
10BATCUL CONSTRUCTION OU REHABILITATION DE BATIMENTS CULTUR	2010	250 000.00	348 391.22	3 000 000.00	5 000 000.00	2 300 000.00
10321001 BIBLIOTHEQUE R BARQUISSEAU		150 000.00	0.00	0.00	0.00	0.00
23311001 ECOLE DE MUSIQUE ZAC OI		100 000.00	300 000.00	3 000 000.00	5 000 000.00	2 300 000.00
Total des op CONSTRUCTION OU REHABILITATION DE BATIMENTS CULTUR		250 000.00	300 000.00	3 000 000.00	5 000 000.00	2 300 000.00
10BATIMEO ACQUISITION ET TX SUR ESPACES EN VOLUMES ZAC CAP A	2010	639 032.19	0.00	0.00	0.00	0.00
10020001 ESPACES EN VOLUME POUR EQUIPEMENTS PUBLICS		0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
12321001 MEDIATHEQUE DE GRAND BOIS		620 000.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Total des op ACQUISITION ET TX SUR ESPACES EN VOLUMES ZAC CAP A		620 000.00	0.00	0.00	0.00	0.00
15CENTRE CONSTRUCTION AMENAGT DU FUTUR CENTRE ADMINISTRATIF	2016	12 756 801.94	18 500 000.00	4 060 000.00	0.00	0.00
15020001 FUTUR CENTRE ADMINISTRATIF		10 700 000.00	18 500 000.00	4 060 000.00	0.00	0.00
Type de Programme CONSTRUCTION		13 645 834.13	18 848 391.22	7 060 000.00	5 000 000.00	2 300 000.00

Type de Programme INFORMATISATIONS & NUMERISATIONS DIVERSES A ST-PI

Programme Opération	AP	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028
23INFNUMO INFORMATISATIONS & NUMERISATIONS GENERALES DE LA V	2023	866 000.00	0.00	0.00	0.00	3 724.20
23201001 NUMERISATION DE 17 ECOLES REP + DE SAINT-PIERRE		866 000.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Type de Programme INFORMATISATIONS & NUMERISATIONS DIVERSES A ST-PI		866 000.00	0.00	0.00	0.00	3 724.20

Type de Programme REAMENAGEMENT

Programme Opération	AP	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028
05ZACOINO ZAC OCEAN INDIEN PHASE 2	1998	1 596 609.85	0.00	0.00	0.00	0.00
16414001 CENTRE AQUALOISIRS ZAC OCEAN INDIEN		500 000.00	0.00	0.00	0.00	0.00
98824002 ZAC OCEAN INDIEN PHASE 2		162 750.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Total des op ZAC OCEAN INDIEN PHASE 2		662 750.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Type de Programme REAMENAGEMENT		1 596 609.85	0.00	0.00	0.00	0.00

Type de Programme RENOVATION

Programme Opération	AP	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028
08MASFLEO MAS FLEURI PHASE 2	2008	229 087.48	0.00	0.00	0.00	0.00
08640001 MAS FLEURI PHASE 2		200 000.00	0.00	0.00	0.00	0.00
08REHCUO REHABILITATION DE CUISINES ET REFECTORIES	2008	2 967 655.06	0.00	0.00	0.00	0.00
08251001 CUISINE REFECTORIE ECOLE CHARLES CROS		0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
08251003 CUISINE SATELLITE REFECTORIE ECOLE CASERNES		0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
19251001 CUISINE CENTRALE DE BOIS D'OLIVES		200 000.00	0.00	0.00	0.00	0.00
19251002 CUISINE CENTRALE DE GRAND BOIS ECOLE R MONDON		2 000 000.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Total des op REHABILITATION DE CUISINES ET REFECTORIES		2 200 000.00	0.00	0.00	0.00	0.00
08REHECO REHABILITATION DES ECOLES	2008	3 263 451.76	3 300 000.00	7 450 000.00	5 900 000.00	10 600 000.00
08212001 ECOLE LECONTE DELISLE PHASE 2		200 000.00	0.00	0.00	0.00	0.00
10211001 REHABILITATION ECOLE MARIE CURIE		0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
10212001 REHABILITATION ECOLE J.P. SARTRE		500 000.00	0.00	0.00	0.00	0.00
10213001 REHABILITATION ECOLE R. BARQUISSEAU		620 000.00	0.00	0.00	0.00	0.00
22211001 REHABILITATION ECOLE FLORA TRISTAN		0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
22212001 REHABILITATION ECOLE EDMOND ALBIUS		0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
22213001 REHABILITATION ECOLES PIAF & ALBANY DEMOLITION & R		395 000.00	0.00	0.00	0.00	0.00
24212001 REHABILITATION ECOLE EDMOND ALBIUS		300 000.00	2 700 000.00	3 000 000.00	800 000.00	400 000.00
24213001 REHABILITATION ECOLE LOUIS PASTEUR AMELIORATION TH		250 000.00	600 000.00	4 450 000.00	5 100 000.00	10 200 000.00
24213002 REHABILITATION ECOLES PIAF & ALBANY		250 000.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Total des op REHABILITATION DES ECOLES		2 515 000.00	3 300 000.00	7 450 000.00	5 900 000.00	10 600 000.00
10TXEGLIO GRANDS TRAVAUX DANS LES EGLISES DE ST PIERRE	2010	500 000.00	0.00	0.00	0.00	0.00
10020002 RENOVATION EGLISE DE GRAND BOIS		500 000.00	0.00	0.00	0.00	0.00
22MARCHER REHABILITATION MARCHES, BAT & SITES COMMERCIAUX	2022	0.00	100 000.00	300 000.00	1 500 000.00	3 270 000.00
22910001 MARCHÉ COUVERT DE SAINT-PIERRE		0.00	100 000.00	300 000.00	1 500 000.00	3 270 000.00
Type de Programme RENOVATION		6 960 184.20	3 400 000.00	7 750 000.00	7 400 000.00	13 870 000.00

	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028	Montant total
TOTAL PROGRAMMATION	32 980 364.34	36 070 690.57	23 635 411.35	21 326 722.22	18 173 724.20	0.00
En cours	5 288 918.34					
TOTAL PROGRAMMATION	27 691 446	36 070 691	23 635 411	21 326 722	18 173 724	126 897 994

Accusé de réception en préfecture
974-219740164-20241021-35-1700-DE
Date de télétransmission : 24/10/2024
Date de réception préfecture : 24/10/2024

Au final, en ajoutant le fonds de roulement prévisionnel aux capacités annuelles d'investissement, la ville devra ramener son effort d'équipement de 131 M€ à 118 M€ pour les 3 prochaines années si elle veut préserver ses équilibres budgétaires (sans endettement supplémentaire sur la période).

2.1 - Les masses budgétaires

	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Recettes de fonctionnement	136 074 313	145 679 934	156 025 850	165 581 225	173 881 736	168 123 721	167 986 141
Dépenses de fonctionnement	123 342 277	127 090 120	137 915 425	136 296 703	139 377 209	143 291 988	147 345 147
dont intérêts de la dette	1 675 741	1 788 374	2 209 100	2 778 589	2 399 865	2 009 224	2 290 793
Recettes d'investissement	46 429 894	40 032 606	65 145 961	35 626 622	15 599 251	35 300 751	15 300 751
dont emprunts souscrits	29 000 000	20 478 712	30 775 667	12 192 500	298 500	20 000 000	0
Dépenses d'investissement	55 880 244	55 404 478	85 098 996	71 183 491	53 352 760	51 699 387	51 219 993
dont capital de la dette	9 276 802	8 659 858	9 278 094	10 002 137	9 542 819	9 686 482	9 362 939
dont P.P.I	37 846 178	42 678 115	60 678 664	40 000 000	40 000 000	40 000 000	40 000 000

2.2 - Soldes financiers

	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Épargne de gestion	16 827 897	18 730 097	21 988 816	24 496 364	21 902 489	25 340 956	21 431 787
Épargne brute	15 152 156	16 941 723	19 779 716	21 717 776	19 502 623	23 331 732	19 140 994
Épargne nette	5 875 354	8 281 865	10 503 622	11 715 638	9 959 805	13 645 250	9 778 056

2.3 - Fonds de roulement et résultat prévisionnel

	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Fonds de roulement en début d'exercice	9 302 029	12 583 715	15 815 934	13 973 323	7 700 976	4 451 994	12 885 091
Résultat de l'exercice	3 281 686	3 217 941	-1 842 610	-6 272 347	-3 248 981	8 433 096	-15 278 247
Fonds de roulement en fin d'exercice	12 583 715	15 801 656	13 973 323	7 700 976	4 451 994	12 885 091	-2 393 156

2.4 - Endettement

	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Encours au 31 décembre	94 663 484	106 532 329	125 038 897	107 655 177	98 410 858	108 724 376	99 361 438
Ratio de désendettement	6,2 ans	6,3 ans	6,3 ans	5 ans	5 ans	4,7 ans	5,2 ans
Emprunt	29 000 000	20 478 712	30 775 667	12 192 500	298 500	20 000 000	0

En conclusion, l'année 2025 marque en année pleine la fin du mandat 2020/2026.

Dès lors, le débat sur les orientations budgétaires s'inscrit dans un objectif conclusif d'information de l'exécution du programme politique présenté en 2020, et voté par la majorité des administrés Saint-Pierrois.

C'est ainsi que l'action publique s'est déployée autour des grands enjeux en matière du développement économique par la mise en œuvre du foncier viabilisé en faveur des entreprises, qu'il conviendra de poursuivre en 2025, par une politique sociale dynamique en faveur des plus démunis, compte tenu de l'avenir incertain lié au contexte national et international ou encore par la gestion des grands équipements qui ont été livrés ou le seront, dans les mois futurs.

Saint-Pierre s'est affirmé au fil du temps, comme un pôle d'excellence de par l'attractivité qu'elle a su implémenter à travers son programme d'investissements majeurs.

En 2025, la ville devra s'inscrire dans la poursuite réaffirmée des actions dans tous les champs de la transition écologique afin de contribuer au changement de comportement dans la lutte pour le climat.

Elle le fait déjà dans le domaine de la restauration scolaire, dans le cadre de son PLU, et accompagne l'intercommunalité à travers le concept de mobilité douce. Le verdissement s'imposera comme une priorité à tous les niveaux de l'action publique que nous déploierons dans les années futures.

Enfin, il conviendra aussi de veiller, malgré toutes les dépenses sanctuarisées à garder le point d'équilibre financier par une démarche prudentielle dans les choix opérés dans tous les domaines de l'action municipale, c'est-à-dire d'ajuster nos ambitions à nos moyens.

Ainsi, sans pression fiscale supplémentaire, mais grâce à une rationalisation de la dépense, le budget de 2025, devra tenir compte du financement des fins d'opération, de réalisation d'équipement de proximité dans les quartiers mais aussi d'apport financier substantiel à lutter contre la crise sociale qui s'annonce.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, ADOPTE cette affaire à la majorité des suffrages exprimés (1 abstention(s) (GOBALOU ERAMBREAU VIRGINIE)).



Michel FONTAINE

Accusé de réception en préfecture
974-219740164-20241021-35-1700-DE
Date de télétransmission : 24/10/2024
Date de réception préfecture : 24/10/2024